

GUIDE des ÉTUDES 2023 - 2024

AES ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LICENCE

Parcours Administration et Gestion
des Entreprises (AGE)

Parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)

SUP^F_C

SOMMAIRE

1	Mot de bienvenue	7
2	Candidature	8
2.1	Conditions d'accès	8
2.2	Étudiants relevant de « études en France »	8
2.2.1	Candidater en 1ère année d'une formation de niveau licence	9
2.2.2	Candidater en 2ème ou 3ème année de Licence ou en Master	9
3	Inscriptions	11
3.1	Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie	11
3.1.1	Personnes dont le coût de la formation est pris en charge	11
3.1.2	Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge	11
3.2	Étudiants boursiers	12
3.3	Aménagement des conditions d'études	12
3.3.1	Demandes de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportifs de haut niveau)	12
3.3.2	Demandes de régime spécial d'études des sportifs de haut niveau	12
3.4	Carte étudiant	13
3.5	Les validations : VA / VAPP / VES / VAE	13
3.5.1	La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)	13
3.5.2	La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)	14
3.6	Auditeurs (libres)	15
3.7	Transfert universitaire	16
3.8	Annulation inscription	16
3.8.1	Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux	16
3.8.2	Étudiants boursiers s'étant acquittés des droits d'inscription	16
3.8.3	Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle	16
4	Organisation des examens	17
4.1	Examens à Besançon	17
4.2	Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer	17
4.3	Examens en Campus connecté	18
4.4	Télé-examens	19

5	Règles générales des M3C	20
5.1	Organisation des cursus	20
5.2	Notation	20
5.3	Deuxième session	21
5.4	Capitalisation des UE et ECUE	21
5.5	Mode de validation du diplôme	22
5.6	Règles de compensation	22
5.7	Poursuite d'études avec un semestre de retard	22
5.8	Règles de redoublement	23
5.9	Absence à une épreuve	23
5.10	Mention	24
5.11	Poursuite des études	24
6	Mise en situation professionnelle - stage	25
7	Certifications	26
7.1	PIX	26
7.1.1	Généralités	26
7.1.2	Objectifs principaux	26
7.2	TOEIC	27
8	Communication et plateformes	28
8.1	Accès aux ressources électroniques	28
8.1.1	Activation compte universitaire SESAME	28
8.1.2	Accès aux cours	28
8.2	Production des étudiants	29
8.2.1	Les productions des étudiants	29
8.2.2	Plagiat	29
8.2.3	Citations et reproductions d'œuvres	29
8.3	Communication avec la scolarité	29
8.4	Plateforme moodle	30
8.5	Les bibliothèques universitaires	31
8.6	En pratique	31
9	Calendrier général	32
10	Contacts	33
11	Présentation de la formation	34
12	Coût de la formation	35

13	M3C et évaluations des connaissances	37
13.1	Évaluation des connaissances	37
13.2	Tableau récapitulatif des M3C	37
14	Structure licence AES première année	38
15	Description licence AES première année	40
16	Structure licence AES 2e année, parcours age	55
17	Description licence AES 2e année, parcours age	57
18	Structure licence AES 3e année, parcours age	78
19	Description licence AES 3e année, parcours age	80
20	Structure licence AES 2e année, parcours etp	99
21	Description licence AES 2e année, parcours etp	101
22	Structure licence AES 3e année, parcours etp	123
23	Description licence AES 3e année, parcours etp	125
24	Calendrier des examens	147
24.1	Licence AES 1re année CTU	147
25	Calendrier des examens	149
25.1	Licence AES parcours Admin & gest des ent 2e année CTU	149
26	Calendrier des examens	152
26.1	Licence AES parcours Admin & gest des ent 3e année CTU	152
27	Calendrier des examens	155
27.1	Licence AES parcours Etudes terri & politiques 2e année CTU	155
28	Calendrier des examens	158
28.1	Licence AES parcours Etudes terri & politiques 3e année CTU	158
29	Glossaire	161

1 - MOT DE BIENVENUE



Bonjour à toutes et tous,

Bienvenue au SUP-FC pour votre reprise d'études qui est un choix difficile et vous avez raison de prendre connaissance des informations présentes dans ce guide. Nous sommes le Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC1) de l'Université de Franche-Comté². Le SUP-FC propose des formations universitaires pour obtenir des diplômes nationaux depuis 1966 à travers le Centre de Télé-enseignement Universitaire (CTU). Fort de ce savoir-faire de plus de 50 ans, le CTU propose aux équipes pédagogiques un accompagnement intégrant les évolutions pédagogiques dans le but de vous offrir un cadre cohérent. Ainsi, vous pouvez évoluer dans chaque enseignement facilement et bénéficier d'un suivi personnalisé. Nous sommes adhérents de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED³) regroupant les établissements d'enseignement à distance francophones. Notre université, membre fondateur de la Communauté de l'Université Bourgogne Franche-Comté, forme chaque année plus de 1 500 étudiants dans cette modalité distancielle sur dix grands domaines couvrant avec 18 diplômes différents les niveaux du baccalauréat, de licence et de master. Chaque année, plus de 300 étudiants obtiennent leur diplôme en fin de cycle avec des taux de réussite équivalents au présentiel.

Pour mieux répondre à vos attentes de public qualifié d'« empêché », nous avons mis en place la demi-vitesse pour l'ensemble de nos diplômes. Avant de développer ce qu'est la demi-vitesse, il est nécessaire de préciser la notion d'« empêché ». Elle regroupe toutes les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas suivre votre formation à cause de problèmes géographiques ou horaires, et ce, pour différentes raisons : être en situation de travail, éloigné de l'université, atteint d'une pathologie ou maladie, sportifs de haut niveau... ou toute raison vous restreignant dans vos horaires ou mobilité. Pourquoi la demi-vitesse, tout simplement pour être cohérent avec le fait que vous êtes empêché. En effet, vous ne pouvez pas suivre une scolarité classique parce que vous ne pouvez pas consacrer le même temps à vos études qu'un étudiant classique. Votre temps disponible est souvent de l'ordre de la dizaine d'heures en moyenne par semaine. Pour cette raison, le CTU vous propose de la suivre selon votre rythme. Les enseignements habituellement organisés sur un semestre sont organisés différemment avec une temporalité adaptée des modules enseignés afin de rendre compatible votre charge de travail académique avec vos autres activités. Ainsi, il est possible de suivre votre scolarité à vitesse classique ou en choisissant les modules que vous souhaitez suivre. De plus, nous proposons pour chaque diplôme des certifications qui peuvent compléter votre formation.

Ce guide est une **source d'informations importantes** synthétisant les éléments réglementaires, administratifs, techniques ou en lien avec votre scolarité en un seul support. Il contient sûrement la réponse aux questions que vous vous posez. Je vous invite à consulter son sommaire pour trouver le thème en lien avec votre interrogation et ainsi obtenir votre réponse. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez nous contacter à travers l'un des différents moyens (mail, téléphone, réseaux sociaux, courrier postal...) mis à votre disposition.

La reprise d'études est un choix courageux qui nécessite un investissement intellectuel et temporel important de votre part. Pour cette raison, nos équipes pédagogiques et administratives sont à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite de votre projet qu'il soit personnel ou professionnel.



Le Directeur du SUP-FC
Fabrice BOUQUET

1. <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>
2. <https://www.univ-fcomte.fr>
3. <https://www.fied.fr>
4. <https://www.ubfc.fr>

2 - CANDIDATURE

2.1 Conditions d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le **baccalauréat**, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandée dans le dossier. La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission en licence. Pour les étudiants étrangers, il est possible qu'une demande d'admission préalable (DAP) en amont soit à faire (renseignements dans le paragraphe étudiants relevant de « études en France »).

Dans le cas particulier d'un accès au-delà du premier semestre, la commission compétente statue au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, en étudiant une validation d'acquis au regard des titres requis.

Le titre requis pour l'accès **en master** première année (M1) est la **licence de la mention**, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur le parcours suivi. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Toutefois, pour les personnes ayant obtenu leur diplôme le plus récent hors Union Européenne, l'accès en Master nécessite l'obtention d'un diplôme de la même mention du même niveau, et d'avoir suivi au moins une année d'études universitaires dans un pays francophone de l'Union Européenne dans une mention pertinente. Enfin, sauf exception, un certificat de langue C1 est demandé aux personnes ayant obtenu leur dernier diplôme universitaire dans un système éducatif non francophone. Il existe aussi une procédure de validation des acquis qui permet de faire valoir une expérience conséquente pertinente pour la formation. Attention, l'accès n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

Vous voulez candidater au SUP-FC, vous pouvez poser votre candidature sur le site <https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu-candidature> à la rubrique « je candidate »

Sauf si vous avez ou vous préparez une licence (ou équivalent), en France ou à l'étranger, vous reprenez des études et possédez une licence (ou équivalent), en France ou à l'étranger, vous êtes de nationalité étrangère, ressortissant de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco, vous êtes non européen résident dans un pays ou territoire non couvert par le dispositif Études en France, vous bénéficiez de la formation continue, dans ce cas, vous pouvez poser votre candidature sur le site Mon Master <https://www.monmaster.gouv.fr>

2.2 Étudiants relevant de « études en France »

Les deux textes réglementaires suivants définissent les dispositions pour l'admission et l'inscription des étudiants internationaux à l'université :

- décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités (modifié le 25 mai 2013). Dispositions codifiées : Articles D612-11 à D612-18 du code de l'Éducation ;
- arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers.

La procédure "Études en France" concerne uniquement les étudiants résidant dans l'un des 65 pays suivants : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie,

Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigeria, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

2.2.1 Candidater en 1ère année d'une formation de niveau licence

Les modalités de demande d'inscription en 1ère année d'une formation de niveau licence varient en fonction de votre situation. **Si vous résidez dans un pays relevant de la procédure "Études en France"** ...

1. ... et **vous avez la nationalité du pays dans lequel vous résidez**. (Par exemple, vous habitez au Maroc et avez la nationalité marocaine).
 - Si **vous préparez un autre diplôme** (donnant accès à l'enseignement supérieur français), vous devrez effectuer une **Demande d'Admission Préalable (DAP)** et **suivre la procédure "Études en France"**. La DAP se fait en ligne depuis la plateforme "Études en France".
2. ... et **vous avez la nationalité d'un pays de l'Union Européenne**, ou êtes ressortissant de **Norvège, d'Islande, du Lichtenstein, de Suisse, d'Andorre ou de Monaco**. (Par exemple, vous habitez au Sénégal mais avez la nationalité allemande), vous devez uniquement formuler vos vœux sur la plateforme "eCandidat".

Si vous souhaitez intégrer l'enseignement supérieur pour l'année 2023/2024, voici les dates à connaître pour vous porter candidat:

eCandidat :

- Candidatures : à partir du 2 mai 2023 au 22 septembre 2023

DAP - Demande d'admission préalable :

- Début des inscriptions 1^{er} octobre 2023
- Clôture des inscriptions 15 décembre 2023

Votre dossier de candidature sera examiné en même temps par les 3 universités que vous aurez demandées.

- Réponse des universités et propositions d'acceptation : **avant le 31 mars 2023**.
Les universités pourront vous faire part, le cas échéant, des propositions d'exonérations dont vous pourriez bénéficier.
- Réponse de l'étudiant : **avant le 15 mai 2023**.
Si vous avez reçu plusieurs propositions d'acceptations, vous devrez faire un choix. **Attention**, si vous ne répondez pas avant le 15 mai, l'absence de réponse sera considérée comme un refus.

2.2.2 Candidater en 2ème ou 3ème année de Licence ou en Master

Si vous souhaitez poursuivre vos études en France à partir de la 2ème ou 3ème année de licence ou en master, vous devez suivre la procédure "Études en France" jusqu'à l'obtention d'un visa étudiant. Créez votre dossier électronique personnel et laissez-vous guider. Nous vous invitons à consulter le site Campus France de votre pays de résidence pour connaître le calendrier de candidature aux formations hors DAP (Licence 2 à Master). **Dans le cadre de l'enseignement à distance, il n'est pas nécessaire d'obtenir un visa pour suivre vos études**. Seulement dans le cas où vous souhaiteriez venir passer vos examens à Besançon, il sera alors nécessaire d'avoir un visa.

Pour contacter Campus France dans votre pays de résidence :

<https://www.campusfrance.org/fr/espaces>

3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se déroulent de **début juillet jusqu'au 28 octobre 2023** comme indiqué dans la partie « calendrier général ». Le montant de celles-ci dépend du diplôme dans lequel vous vous inscrivez et de votre statut.

3.1 Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est prise en charge ou non.

3.1.1 Personnes dont le coût de la formation est pris en charge

Les différents cas sont :

- par l'employeur ou son Opérateur de Compétences (OPCO), au titre du Plan de Développement des Compétences, d'une reconversion ;
- par le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- par TRANSITIONS PRO (Projet de Transition Professionnelle ou dispositif démissionnaire).

La formation peut se dérouler Hors Temps de Travail (sur temps personnel) ou dans le cadre d'un congé spécifique avec accord de l'employeur (congrés formation, congrés examens, congrés sans solde...).

3.1.2 Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge

Selon les raisons suivantes :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire) ;
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont **tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens**.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue et Alternance de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)

Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX

<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>

Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr

Accueil : 03 81 66 61 21

3.2 Étudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016- 88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens**. Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein (60 *ECTS*). Ne sont pas concernés les étudiants s'inscrivant dans les formations se déroulant obligatoirement en demi-vitesse.

3.3 Aménagement des conditions d'études

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants à besoins spécifiques. Ces derniers pourront disposer d'aménagements contractualisés entre eux et la composante. Pour cet article le terme "étudiant" sera privilégié afin de s'en tenir à la lettre du législateur et pouvoir réglementaire. Cependant, il fait référence de manière plus large aux usagers de l'enseignement supérieur. Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'étude : les étudiants salariés, les femmes enceintes, les chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, les étudiants à besoin éducatifs particuliers, les étudiants en longue maladie, les étudiants entrepreneurs, les artistes de haut niveau, les sportifs de haut niveau, les étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, les étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale, les étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique, les étudiants réalisant un volontariat militaire prévu à l'article L.121-1 du code du service national, les étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS.

3.3.1 Demandes de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportifs de haut niveau)

Les demandes sont faites dans les conditions et selon les procédures définies dans le document « Demande de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportif de haut niveau) » (<http://admission.univ-fcomte.fr/regime-special-etudes.php>). Ce document contient le formulaire de demande de régime spécial (à remplir par l'étudiant et qui sera annexé à son contrat pédagogique). Le *SUP-FC* ne peut accorder que des aménagements pour les examens. Le dépôt de la demande peut se faire dès le début de l'année universitaire et au plus tard 6 semaines avant la date des examens pour les épreuves en contrôle terminal et dès le début de l'année universitaire (au plus tard au 30 octobre) pour les épreuves en contrôle continu.

Les conditions d'éligibilité, les procédures à suivre par type de situation (formulaire, délai, organisme instructeur, pièces justificatives ...), la liste des aménagements des études pouvant être proposés sont énoncées dans la charte. Le directeur du SUP-FC décide des aménagements accordés ainsi que de leur durée. Il notifie sa décision à l'utilisateur.

3.3.2 Demandes de régime spécial d'études des sportifs de haut niveau

Pour les étudiants sportifs de haut niveau la demande est faite dans les conditions et selon les procédures définies dans le document « Demande de régime spécial d'études pour étudiant sportif de haut niveau universitaire (SHNU) » (<http://admission.univ-fcomte.fr/regime-special-etudes.php>). Ce document contient le formulaire de demande de régime spécial (le contrat SHNU) ainsi que la charte des régimes spéciaux d'études des sportifs de haut niveau. Le formulaire (ou contrat SHNU) sera annexé au contrat pédagogique de l'étudiant). Le *SUP-FC* ne peut accorder que des aménagements pour les examens. Le dépôt de la demande est à réaliser entre le début de l'année universitaire et avant le 30 octobre.

Les conditions d'éligibilité au statut SHNU, la procédure à suivre, les délais, les obligations des parties, sont énoncés dans la charte.

Tous les usagers bénéficiant d'un régime spécial d'études se voient appliquer les modalités pédagogiques et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la formation, à l'exception de celles spécifiées (par UE et ou ECUE) et annexées dans la décision d'attribution du régime spécial prise par la composante.

Pour les usagers en licence ayant conclu avec l'université un contrat pédagogique pour la réussite étudiante, ces modalités spécifiques sont inscrites dans ce contrat.

Pour les usagers ne pouvant pas être en présentiel pendant la période d'examens pour des raisons indépendantes de leur volonté et sous réserve de l'accord du SUP-FC, la composante de la formation peut leur proposer des modalités pédagogiques spécifiques d'examen.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire

BP 1535

25009 BESANCON CEDEX

Téléphone : +33 381 666 130

Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

3.4 Carte étudiant

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au SUP-FC en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, il ne faut donc pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

3.5 Les validations : VA / VAPP / VES / VAE

Sources législatives L613-3 à L613-4, L613-5, L613-6 du code de l'éducation, sources réglementaires D613- 38 à D613-50 et R613-32 à R613-37 du code de l'éducation.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

3.5.1 La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)

Elle a pour objet d'autoriser à s'inscrire à un diplôme universitaire, sans avoir le titre requis, en faisant valider une expérience professionnelle, un acquis personnel ou toute formation suivie en France dans le privé, le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. L'étude de la demande et la proposition de la décision se font sur dossier et dépendent d'une commission pédagogique présidée par un professeur des universités.

La décision est valable pour l'année universitaire, dans l'établissement et la formation pour laquelle l'inscription est autorisée. La demande est incluse dans la demande d'admission à la formation auprès de la composante. Il existe cependant des réserves à ce dispositif. (La possibilité de VA doit être prévue dans la réglementation du diplôme ou du concours).

Pour les non titulaires du bac ou dispense, ni sportif de haut niveau : 2 ans d'interruption et 21 ans minimum à la date de la reprise d'études. Pour les candidats ayant déjà été inscrits et ayant échoué : 3 ans d'interruption avant accès année supérieure).

3.5.2 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Etudes Supérieures accomplies en France ou à l'étranger (VES) permettent l'octroi d'un ou d'une partie de diplôme national de l'enseignement supérieur.

Dans le cas de la VES, toute formation suivie en France et à l'étranger, dans le privé, dans le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée produit des acquis mobilisables pour la validation. L'étude de la demande et la proposition de la décision sont faites par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme. La démarche se fait auprès de la composante. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme mais la demande est gratuite. L'inscription se fait sous le régime de la formation initiale et avec un statut d'étudiant.

Dans le cas de la VAE, une durée minimale d'activité (un an exercée de façon continue ou discontinue) est nécessaire. Pour un même diplôme, une seule demande par année civile et par établissement est possible. Pour des diplômes différents, seulement trois demandes par année civile sont possibles.

Les acquis mobilisables pour la validation sont : expériences professionnelles et acquis personnels (dont études). L'étude de la demande et la proposition de la décision est faite par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme.

La démarche est faite auprès du Service de Formation Continue & Alternance. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme ainsi que des frais de suivi de VAE par le Service de Formation Continue & Alternance. L'inscription se fait sous le régime de la formation continue et avec un statut VAE.

Les coordonnées de ce service sont :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)

Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX

<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>

Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr

Accueil : 03 81 66 61 21

3.6 Auditeurs (libres)

Application du 8° du IV de l'article L.712-3 et des articles L.811-1 et L.719-4 du code de l'éducation, le statut d'auditeur à l'université de Franche-Comté est défini ainsi :

Le statut d'auditeur permet de suivre des enseignements, organisé en présentiel et à distance, et de bénéficier des supports de cours mais pas de se présenter aux examens. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs : les composantes de l' **UFC** sont compétentes pour décider celles qu'elles leur rendent accessibles. Pour participer aux scrutins, l'auditeur régulièrement inscrit, doit faire une demande d'inscription sur les listes électorales.

Une seule inscription en tant qu'auditeur (libre) peut être prise par année universitaire. L'autorisation d'inscription sous statut d'auditeur est prononcée, pour le président et par délégation, par le directeur de la composante dans laquelle l'auditeur demande à suivre des enseignements.

L'inscription administrative ouvre droit à une inscription pédagogique (au moyen d'une fiche) permettant de suivre au maximum 4 unités d'enseignement au sein d'une seule et même composante. L'auditeur libre peut suivre les enseignements des cours magistraux et de certains travaux dirigés, selon accord de la composante. Dès lors que la composante a procédé à l'inscription pédagogique de l'auditeur, lui sont octroyés l'accès, en salle et en ligne, aux cours, supports de cours et ressources documentaires. Un auditeur ne peut être autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les **UE** composées en totalité ou en partie de projets ou stages. Il n'est pas assuré pour ces catégories d'enseignement.

Les auditeurs ne sont pas assujettis à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Le montant des droits d'inscription afférent à l'inscription administrative est fixé à 100 euros.

Au **SUP-FC**, l'auditeur s'acquitte, en plus des droits d'inscription, du montant des droits pédagogiques.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris les droits pédagogiques au SUP-FC) n'est autorisée pour les auditeurs (libres).

→ Frais d'accès aux cours pour une inscription non diplômante :

- Version électronique : 11,80 € par crédit **ECTS**
- Version électronique et cours papier (seulement pour les filières le proposant) : 12,90 € par crédit ECTS

→ Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances :

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €

→ Frais d'envoi des supports de cours papier :

- France métropolitaine : 15 €
- Europe + DOM-TOM : 30 €
- Reste du monde : 50 €

3.7 Transfert universitaire

Le transfert correspond à la situation d'un étudiant régulièrement inscrit dans une année de diplôme dans un établissement qu'il désire quitter et qui demande à s'inscrire dans la même année de diplôme dans un établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert peut avoir lieu tant au premier semestre qu'à la fin de celui-ci et après (soit au second semestre). La régularité du transfert répond aux conditions de l'article D612-8 du code de l'éducation.

L'inscription ne peut être autorisée que lorsque les deux chefs d'établissement ont donné leur accord. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier (édition du dossier étudiant Apogée) de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil. La scolarité déjà accomplie est prise en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil.

3.8 Annulation inscription

En application des articles 18 et 19 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les critères généraux ont été définis par le conseil d'administration de l'université de Franche-Comté lors de la séance du 08 octobre 2019. Le remboursement des droits d'inscription administrative s'opère selon les cas suivants :

3.8.1 Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux

La demande doit être formulée par écrit avec accusé de réception et parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire, c'est-à-dire au plus tard le premier jour de la formation ou de la réunion de rentrée le cas échéant. Le remboursement est de droit. Une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription. Après le début de l'année universitaire, il ne sera effectué aucun remboursement.

3.8.2 Étudiants boursiers s'étant acquittés des droits d'inscription

La demande de remboursement intégral des droits d'inscription acquittés par un étudiant ayant obtenu le statut de boursier de manière tardive est de droit. Aucun frais pour actes de gestion ne peut être retenu sur ce remboursement.

3.8.3 Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle

Le remboursement des droits d'inscription de tous les usagers ayant obtenu une exonération sur demande et sur situation personnelle ne pourra intervenir qu'après communication de la décision prise par le président dans le cadre d'une procédure centralisée.

4 - ORGANISATION DES EXAMENS

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l' [ENT](http://ent.univ-fcomte.fr) (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet [CTU](#), rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie calendrier général). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par **courriel sur leur boîte universitaire**.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

La modalité officielle pour les examens est le présentiel sur le site de Besançon. Dans la mesure du possible, nous proposons de passer les examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer, dans un campus connecté ou en télé-examens.

4.1 Examens à Besançon

- Les examens ont lieu à Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, ...) sont accessibles sur le site internet du SUP-FC.
- Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

4.2 Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site internet : <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du SUP-FC. Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération qui doit se faire sous la responsabilité de la représentation française dans le pays où se trouve le centre d'examen : l'étudiant doit, **avant sa demande d'inscription**, vérifier les centres ouverts sur le site web du SUP-FC. En l'absence de centre, il doit ensuite se mettre en rapport avec la scolarité du SUP-FC et ensuite devra contacter la représentation (ambassade, consulat, institut français...) pour solliciter son accord. Nous rappelons que le centre s'engage sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves. **La simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves impose que le décalage horaire soit pris en compte**, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques. De plus, le centre s'engage à expédier par colis express (transporteur international missionné par nos services) les copies au SUP-FC, une fois la session d'examens terminée. Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite du SUP-FC**, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95€ sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Le paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. Le SUP-FC notifiera l'organisme à chaque session, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné) en janvier, mai et août (en fonction du diplôme). L'envoi est fait par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Les frais occasionnés localement pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, etc.).

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

Important : la possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée comme pour les pays frontaliers : la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse...

D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

4.3 Examens en Campus connecté

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen en campus connecté pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir à Besançon.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site internet : <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95€ sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer en campus connecté ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. Le SUP-FC notifiera l'organisme à chaque session, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné) en janvier, mai et août (en fonction du diplôme). L'envoi est fait par courrier express au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4.4 Télé-examens

Une quatrième modalité nécessitant un équipement spécifique est proposée pour les examens. Elle est basée sur un principe de télésurveillance et elle est assurée par une entreprise extérieure. Elle vous permet de composer vos contrôles terminaux de chez vous. Avant toute chose, il est important de vérifier que vous êtes éligible à cette modalité. Pour être éligible, vous devez posséder un ordinateur équipé d'une webcam, d'un navigateur internet récent, une connexion avec un débit suffisant et pouvoir s'isoler pendant les épreuves. Le débit minimum pour envisager cette modalité doit être de 0,5 Mo/s en upload et 3 Mo/s en download. Pour mesurer votre débit vous pouvez utiliser les sites <https://www.speedtest.net> ou <https://www.testdebit.fr>. Une fois ces premières vérifications effectuées, vous pouvez informer la scolarité de votre souhait d'utiliser le télé-examen. Vous pouvez faire cela dès votre inscription ou au plus tard 2 mois avant les examens. Une information rappelant le calendrier et les modalités, vous sera envoyée sur votre boîte mail universitaire avant chaque session d'examen.

Pour chaque nouvelle année universitaire, lorsque vous passez pour la première fois dans la modalité en télé-examen (par exemple en janvier), vous devez régler la somme de 45€. Celle-ci vous permet d'accéder au test de prise en main avec l'application de l'entreprise managExam. En cas de réussite, vous serez donc éligible à cette modalité. Il faut alors vous inscrire aux examens sur l'application dédiée <https://examens-sup-fc.univ-fcomte.fr>. Une fois votre inscription réalisée, vous pourrez régler le complément qui est de 50€ plus 5€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits. En cas d'échec ou de non présentation au test de prise en main, la somme de 45€ ne sera pas remboursée et vous devez utiliser une autre modalité pour vos examens.

Lors des sessions suivantes d'examens (par exemple en mai et/ou en août), vous réglerez à l'issue de votre inscription aux examens la somme de 95€ plus 5€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits.

Dans tous les cas, il n'y aura pas de remboursement si vous ne vous présentez pas ou en cas de problème technique durant les examens en télé-surveillance.

5 - RÈGLES GÉNÉRALES DES M3C

5.1 Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires. Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System). La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question. Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

Chacune des années de licence et de master peut être préparée en *Demi-vitesse* (sauf exception) qui est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier (« période 1 ») et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai (« période 2 »), soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant suit une demi-année de diplôme (soit un semestre de diplôme) sur une année universitaire complète soit d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année universitaire suivante d'octobre à mai. En validant un semestre complet par an, l'étudiant peut bénéficier de la compensation par semestre quand elle est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant peut s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2).

Pour le régime normal d'étude (ou vitesse normale), les cours se déroulent sur 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, il convient de se reporter aux tableaux en début de présentation de diplôme.

Les étudiants ne pourront pas modifier leur inscription en cours d'année.

Vous pouvez retrouver une présentation de la demi-vitesse sous forme d'une animation vidéo sur le site internet du SUP-FC dans la rubrique accueil *CTU* à l'adresse suivante :

<https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu>

5.2 Notation

Notes éliminatoires et notes planchers, aucune note n'est éliminatoire, sous réserve des exceptions prévues par les textes suivants :

- en master, voir la section relative aux « règles de compensation » ;
- en licence, par les tableaux fixant les *M3C* du diplôme qui peuvent définir une note minimum à partir de laquelle s'applique la compensation entre *UE*.

Report des notes de la première à la deuxième session :

- en deuxième session, une prise en compte partielle du contrôle continu de première session peut être prévue comme indiqué dans la partie spécifique à chaque diplôme. Elle peut porter sur la totalité des épreuves ou seulement sur une partie d'entre elles ;
- si un usager est défaillant à une évaluation de contrôle continu de première session, qui est prise en compte dans la note de la deuxième session, la note reportée est égale à zéro (ou

neutralisée).

Les tableaux spécifiques à chaque diplôme mentionnent les situations de prise en compte du contrôle continu à la deuxième session.

Lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues à un élément constitutif d'une unité d'enseignement non validée est égale ou supérieure à 10/20, les notes de cet élément sont reportées de la première à la deuxième session.

Renonciation à une note ou un résultat, aucune renonciation n'est possible.

Les usagers ne doivent repasser que les épreuves non validées situées dans des éléments constitutifs non capitalisés, des unités d'enseignement non capitalisées, des semestres ou étapes (années) non acquis.

Conservation des notes, lorsqu'ils n'ont pas obtenu leur diplôme, les usagers peuvent conserver, pour un an à leur demande, le bénéfice des unités d'enseignement non acquises. Dans le cas particulier du master, la demande ne peut concerner que les notes égales ou supérieures à 8 sur 20. Cette demande doit être faite lors de la réinscription dans le diplôme l'année suivante.

5.3 Deuxième session

Après application des règles de validation, de compensation et de report, les usagers ajournés en première session au diplôme, à l'étape (année), au semestre, ou à l'unité d'enseignement, doivent repasser toutes les épreuves proposées en deuxième session dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Cette disposition s'applique aussi bien en cas de résultats insuffisants qu'en cas d'absence à tout ou partie des épreuves de première session.

Les usagers qui ne se présentent pas aux épreuves de deuxième session se voient appliquer les règles relatives à l'absence aux examens.

Par principe, les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session. Cependant, par dérogation à ce principe, les tableaux des **M3C** peuvent préciser que la note et le résultat pris en compte correspondront au meilleur résultat entre la première et la deuxième session.

5.4 Capitalisation des UE et ECUE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'utilisateur y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

De même, sont capitalisables, dans les licences en six semestres et en master, les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est également fixée.

Les unités d'enseignement et éléments constitutifs dans lesquels l'utilisateur n'a pas obtenu la moyenne gardent un résultat négatif et ne peuvent pas être capitalisés, même si l'utilisateur a validé son semestre ou son année par compensation sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignement.

En cas de redoublement ou de modification de l'offre de formation, les **UE** acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'utilisateur.

5.5 Mode de validation du diplôme

L'étudiant peut obtenir son diplôme (DEUG - licence - maîtrise - master), soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation, soit par [VAE](#). Le diplôme intermédiaire du DEUG correspond à la première et à la deuxième année de la licence ; le diplôme intermédiaire de maîtrise correspond à la première année du master.

La validation d'un diplôme confère la totalité des crédits européens prévue pour le diplôme, quel que soit son mode d'obtention.

5.6 Règles de compensation

Pour la licence

Toutes les licences conservent la compensation semestrielle entre les UE sous réserve de notes planchers (note minimum à partir de laquelle la compensation s'applique) dont les valeurs sont précisées par UE dans les tableaux de M3C par diplôme. La mise en œuvre de la compensation annuelle entre les deux semestres d'une année est possible. Elle est précisée dans le tableau par diplôme.

Pour l'étudiant dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à la note minimale définie dans le tableau des M3C, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Pour le master

Il existe une compensation semestrielle (entre les UE) et annuelle (entre les semestres 7 et 8, 9 et 10), **sauf lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 8/20.**

La compensation par année ne s'exerce pas lorsque l'un des deux semestres est constitué exclusivement d'unités de stages, mémoires ou projets tutorés.

Pour l'étudiant dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à 8/20, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Les compensations semestrielles et annuelles s'exercent dans un premier temps sur les résultats de la première session puis sur ceux de la deuxième session lorsque celle-ci a lieu.

5.7 Poursuite d'études avec un semestre de retard

Dans le cadre du certificat de capacité en droit :

- La poursuite d'études en deuxième année avec un semestre de retard n'est pas possible.

Dans le cadre du cursus des licences en six semestres :

- la poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un usager qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Dans le cadre du cursus master en quatre semestres :

- la poursuite des études dans le deuxième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le premier semestre ;
- la poursuite des études dans le quatrième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le troisième semestre ;
- en revanche, le passage dans le troisième semestre du master implique l'obtention préalable des deux premiers semestres sous réserve qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée du master 2ème année.

5.8 Règles de redoublement

Le redoublement est de droit et sans limite dans les diplômes non sélectifs (licence et certificat de capacité en droit). Le redoublement n'est pas de droit dans les formations sélectives (master). A l'issue de la première année de diplôme de master, les usagers qui souhaitent redoubler doivent y être autorisés par l'autorité compétente. Pour la deuxième année de master, le redoublement peut être limité, afin de permettre l'accès effectif des étudiants ayant validé leur master première année. Les capacités d'accueil en master deuxième année sont celles définies à l'année N-1 en master première année.

5.9 Absence à une épreuve

Le contrôle continu consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement. Le contrôle terminal prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une **épreuve de contrôle terminal**, l'**EC / UE**, le semestre et l'année correspondants auront comme résultat « Défaillant ». Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concerné se voit attribuer la note 0/20 sur demande écrite de l'étudiant, sinon il reste « Défaillant ». Si l'absence est injustifiée, l'usager est considéré comme étant « défaillant » pour la session correspondante. Un étudiant « défaillant » dans une EC ou UE ne peut donc pas prétendre à la validation de l'unité d'enseignement concernée par son absence. Dans ce cas, il ne peut pas non plus valider le semestre ou le diplôme par compensation au titre de la session concernée.

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une **épreuve de contrôle continu**, si l'absence est injustifiée, l'usager sera considéré soit comme étant « défaillant » à l'UE et au semestre sauf décision plus favorable. Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'étudiant pourra se voir appliquer la note de zéro, soit voir son épreuve neutralisée, soit se voir proposer une épreuve de remplacement.

Coefficients, dispenses et VES : Les coefficients des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC. **Toute UE et tout EC obtenus par dispense se voient attribuer le coefficient 0 pour le calcul des résultats. Toute UE et tout EC obtenus par VES se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.**

5.10 Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré. La mention est établie suivant l'intervalle dans lequel est cette note. Les bornes de l'intervalle sont définies par les valeurs min et max du tableau suivant :

Mention	Min (inclus)	Max (exclus)
Passable	10	12
Assez bien	12	14
Bien	14	16
Très bien	16	

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

5.11 Poursuite des études

Pour la licence :

- La poursuite d'étude en L2 (respectivement en L3) est de droit pour l'étudiant ayant validé la L1 (respectivement la L2) du même diplôme.
- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, et qu'il a validé au minimum 12 **ECTS** dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant. La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

Pour le master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 du même diplôme est validé selon les modalités d'admission.

6 - MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE - STAGE

Concernant les stages, vous devez prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités et faire valider votre sujet. Vous trouverez dans la partie spécifique les détails concernant le module stage lorsqu'il est présent dans votre formation.

Pour les salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants particuliers puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier des missions, menées par l'étudiant dans son contexte professionnel (ou pas nécessairement) en lien avec la formation, qui serviront comme support au travail attendu dans le cadre de cette unité d'enseignement. Le document administratif qui formalise cela est appelé un engagement pédagogique.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre scolarité.

7 - CERTIFICATIONS

7.1 PIX

7.1.1 Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Depuis 2018, PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i). PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

1. Informations et données.
2. Communication et collaboration.
3. Création de contenu.
4. Protection et sécurité.
5. Environnement numérique.

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.

7.1.2 Objectifs principaux

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences ;
2. en s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Obtenir le PIX pour valoriser ses compétences numériques, le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation, votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves, l'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon. Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme qui constitue en une opportunité qui vous est offerte par notre université. Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle «Préparation au PIX».

7.2 TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du [TOEIC](#).

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification. A l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification sur le site de l'université de Franche-Comté dans un panel de différentes dates (en lien avec la période des examens du [SUP-FC](#)) afin d'obtenir le TOEIC officiel.

8 - COMMUNICATION ET PLATEFORMES

8.1 Accès aux ressources électroniques

8.1.1 Activation compte universitaire SESAME

Pour accéder aux ressources électroniques, vous devez avoir activé votre compte universitaire SESAME: http://accres.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php

Etape 1 : Ecran d'authentification

- Rentrez votre INE en minuscules. Vous pouvez le retrouver sur votre contrat pédagogique.
- Rentrez votre date de naissance
- Cochez la case « J'ai pris connaissance »
- Téléchargez la charte informatique
- Recopiez le code de sécurité
- Cliquez sur « S'identifier » pour valider

Etape 2 : Ecran de saisie du mot de passe

Cet écran va vous donner votre identifiant/login. Notez-le bien car il sera utile pour vous authentifier sur l'ensemble des sites de l'université.

- Saisissez vos questions réponses de récupération de mot de passe
- Respectez bien les contraintes de création de votre mot de passe
- Validez

Etape 3 : Ecran de fin

Notez bien votre identifiant/login ainsi que votre adresse mail universitaire , et pensez bien à mémoriser votre mot de passe

Votre compte est maintenant initialisé et votre boîte mail universitaire est maintenant opérationnelle.

A noter : veuillez patienter 24h après votre inscription pédagogique avant d'accéder à votre compte Sésame

8.1.2 Accès aux cours

Vous pourrez accéder à vos cours et à votre boîte mail universitaire, via l'Espace Numérique de Travail (ENT) ou directement :

- pour la messagerie : <https://mail-edu.univ-fcomte.fr>
- pour la plateforme de cours (moodle) : <https://moodle.univ-fcomte.fr>

8.2 Production des étudiants

8.2.1 Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

8.2.2 Plagiat

La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

8.2.3 Citations et reproductions d'œuvres

Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADSVI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

8.3 Communication avec la scolarité

Lorsque vous vous adressez à la scolarité ou à un de vos enseignants, vous devez le faire avec l'adresse mail fournie par l'Université : prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr exclusivement. Il ne sera pas apporté de réponse aux mails envoyés à l'aide d'une adresse personnelle.

Dans l'objet du mail, vous devez faire figurer : le nom du parcours suivi ainsi que l'année (exemple : Sciences pour l'ingénieur – L3) puis le sujet de votre demande. La courtoisie et la politesse sont de rigueur pour tout échange. **Avant de poser une question, relire le guide des études.**

8.4 Plateforme moodle

Les cours sont consultables de deux façons :

- **en version électronique** : l'accès est possible à partir du 9 octobre 2023 (correspondant au début des cours), sous réserve d'avoir finalisé l'ensemble de son inscription (administrative et pédagogique) sur la plateforme moodle : <https://moodle.univ-fcomte.fr>;
- **en version papier** : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé propose cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier cela dans la partie spécifique à votre diplôme dans le guide ou lors de votre inscription pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès la finalisation de votre inscription afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme. Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans la partie spécifique du guide, une brève présentation de chaque unité d'enseignement, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques. Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation. En particulier, la publication ou la diffusion sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

La plateforme Moodle sert aux échanges avec les autres étudiants et les enseignants. Chaque forum associé aux espaces doit être utilisé à bon escient.

- L'espace CTU-GENERAL concerne les étudiants de l'ensemble des filières du SUP-FC. Dans chacun de ces espaces, le Forum des étudiants vous permet de communiquer avec les autres étudiants, il ne permet pas de contacter les enseignants. Le Forum des nouvelles permet à l'administration de diffuser des informations générales.
- L'espace diplôme concerne votre filière.
- L'espace de cours qui concerne chaque module d'enseignement doit être privilégié pour les questions pédagogiques.

Pour tout échange d'informations concernant un **cours précis**, soit avec l'enseignant, soit avec les autres étudiants, vous disposez dans l'espace-cours concerné d'un **forum d'échanges**. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation de ce forum d'échanges est préférable. Le **forum annonces** permet à l'enseignant de vous fournir d'éventuelles indications.

La plateforme Moodle est l'outil qui vous permet d'accéder aux cours : l'ensemble des éléments qui vous permettront de travailler est disponible sur Moodle, dans l'espace-cours concerné.

Veillez bien à consulter toutes les rubriques sur l'espace Moodle car le document envoyé (sur demande) sous forme papier n'est qu'une partie des éléments disponibles : par exemple, les documents annexes, les TD, les sujets et les corrigés sont disponibles uniquement sur Moodle.

8.5 Les bibliothèques universitaires

A distance, bénéficiez des recherches documentaires plus simples et plus rapides. Sur le campus, vous aurez également accès aux Bibliothèques Universitaires (BU).

Ariane, l'outil de recherche des bibliothèques de l'Université de Franche-Comté, vous guide pour effectuer une recherche dans toutes les bibliothèques du réseau, sur tous types de documents, papier (livres, revues...), multimédia (DVD...) ou numériques (e-books, articles scientifiques, thèses...).

En quelques clics, vous pouvez accéder aux informations concernant le document que vous recherchez : sa disponibilité, sa bibliothèque, ou le lien d'accès vers le texte intégral.

Ariane vous permettra également d'élargir vos recherches aux bibliothèques de l'Université de Bourgogne (UB), de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM), membres de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Plus de renseignements : <https://scd.univ-fcomte.fr/>

8.6 En pratique

Vous souhaitez :

- activer votre compte universitaire sésame,
- trouver votre identifiant,
- accéder à vos cours,
- installer la suite Microsoft office 365,
- récupérer votre mot de passe,
- rediriger votre boîte mail universitaire vers votre boîte mail personnelle,
- numériser vos documents avec votre smartphone,
- ...

Rendez-vous sur le site internet du SUP-FC, rubrique "Je suis étudiant au SUP-FC - La scolarité ou FAQ".

Lien : <https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu-reponses>

9 - CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C).

DATE	
09-10-2023 au 14-01-2024	Début des cours de la première période
09-10-2023 au 02-06-2024	Cours DAEU
01-12-2023 au 11-12-2023	Inscription aux examens de la première période
22-01-2024 au 26-01-2024	Première session d'examens de la première période
29-01-2024 au 12-05-2024	Début des cours de la deuxième période
05-04-2024 au 15-04-2024	Inscription aux examens de la deuxième période
13-05-2024 au 18-05-2024	Première session d'examens de la deuxième période
10-06-2024 au 14-06-2024	Examens DAEU
21-06-2024 au 01-07-2024	Inscription aux examens de deuxième session
26-08-2024 au 30-08-2024	Deuxième session d'examens des deux périodes
31-08-2024	Fin des cours et des stages

Le DAEU et le master 2 FLE sont en session unique

10 - CONTACTS

SUP-FC / Université de Franche-Comté

Bâtiment Bachelier
Domaine de la Bouloie
25030 Besançon Cedex

03.81.66.58.70

Tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 sauf jours fériés

sup-fc@univ-fcomte.fr

Contacts pour la filière

Responsables Pédagogiques

Fabienne Oguer (Responsable de la filière)

Scolarité de la filière :

Vincent Dromard

Mail : ctu-aes@univ-fcomte.fr

Téléphone : 03.81.66.58.85

VOUS RENDRE AU SUP-FC

VOUS VENEZ EN BUS

Les lignes de Bus Ginko

Ligne 3 : Centre Ville - Temis / Campus

Ligne 7 : Palente - Haut de chazal

VOUS VENEZ EN TRAIN

Vous devez descendre à la gare Besançon Viotte. Si vous arrivez à la gare de Besançon Franche-Comté TGV, vous devez prendre une navette train SNCF entre cette nouvelle gare et la gare du centre ville de Besançon (Viotte).

VOUS VENEZ EN VOITURE

Coordonnées GPS du bâtiment :

Lat : 47.247156517630884

Long : 5.984909534454346

Le plus rapide : Sortie 57 sur la N57, pour rejoindre le grand parking de l'université. Nous sommes référencés sur Google Maps à SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification.



11 - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence AES est une formation pluridisciplinaire visant à valoriser des compétences multiples sur le marché de l'emploi. Elle se décline en deux parcours :

- **Le parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)** permet d'acquérir de solides connaissances générales en gestion, en droit et en économie en vue d'occuper des fonctions de gestion (ressources humaines, gestion comptable et financière, gestion commerciale et marketing) dans les entreprises, le secteur associatif, le secteur bancaire, l'immobilier ou les assurances.
- **Le parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)** permet de même d'acquérir de solides connaissances générales dans les matières juridiques, en économie et en sociologie afin d'évoluer dans les collectivités territoriales, les structures intercommunales, les administrations nationales et territoriales ou auprès d'élus locaux et nationaux. Il prépare également à plusieurs types de concours (tels que les concours de la fonction publique nationale, territoriale et hospitalière, les concours de recrutement dans l'enseignement et à l'INSPE, les concours passerelles des écoles de commerce).

Cette licence permet de poursuivre ensuite les études dans un master relevant de l'un des champs disciplinaires enseignés. Les étudiants pourront ainsi compléter leur formation en master AES, Gestion ou Droit, à Besançon ou en Enseignement A Distance (EAD).

En EAD, au SUP-FC, le parcours Administration et Gestion des Entreprises est ainsi complété par le master Finance, parcours Management Administratif et Financier des Entreprises (MAFE). Le master 1 vise à donner les fondements d'une compréhension théorique et pratique de la gestion. Le master 2 a pour vocation d'offrir aux étudiants possédant déjà le plus souvent une formation générale en gestion, une spécialisation professionnelle dans les domaines de la finance, de la comptabilité et du contrôle de gestion.

12 - COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

→ **Droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2023-2024 :

- 170 € pour une inscription principale en licence, 113 € pour une inscription complémentaire
- 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),

→ **Droits pédagogiques** :

- **Frais d'accès aux cours**

- pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS pour la version électronique seule ; 7,00 € par crédit ECTS pour la version électronique et le cours papier
- pour une inscription non diplômante :
 - Version électronique : 11,80 € par crédit ECTS
 - Version électronique et cours papier : 12,90 € par crédit ECTS
- pour une inscription au titre de la Formation Continue, veuillez contacter le service SeFoC'Al à l'adresse : sefocal@univ-fcomte.fr

- **Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances**

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €

- **Frais d'envoi des supports de cours papier**

- France métropolitaine : 15 €
- Europe + DOM-TOM : 30 €
- Reste du monde : 50 €

- **Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger ou Campus connecté** : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 périodes par an)

- **Frais de télé-examens** : se référer au chapitre 4.4

- **Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)** : 92 € (sujet à modification).

ATTENTION ! La CVEC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Consultation de copies** : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne, auquel s'ajoutent 2,20 € de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- la carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire en indiquant **impérativement** SUP-FC dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l' **Agent comptable de l'Université de Franche-Comté**.

13 - M3C ET ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES

13.1 Évaluation des connaissances

L'évaluation des connaissances résulte d'examens sous la forme d'épreuves écrites communes à tous les étudiants.

- Pour les éléments hors 529, 530, 531, 652, 655 et 749, les épreuves ont lieu en janvier et mai pour la première session et en août pour la seconde session. Leur durée est de 2 heures pour chaque élément pédagogique, sauf pour les éléments qui constituent la totalité d'une unité d'enseignement, et dont la durée est de 3 heures. Les devoirs sont facultatifs **sauf pour les étudiants boursiers ou relevant de la Formation continue**. Quel que soit le statut de l'étudiant, la note finale pour un élément ne tient pas compte de la note obtenue au devoir.
- Pour les éléments 529, 530, 531, 652, 655 et 749, l'évaluation s'effectue en contrôle continu.

13.2 Tableau récapitulatif des M3C

Le tableau récapitulatif des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) peut être téléchargé sur le site web du SUP-FC, rubrique "Formation (CTU) - Je suis étudiant au SUP-FC - M3C".

14 - STRUCTURE LICENCE AES PREMIÈRE ANNÉE

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES semestre 1		
1	VVA1E526 - INTRODUCTION AU DROIT : DROIT OBJECTIF ET DROITS SUBJECTIFS	6.0
1	VVA1E509 - INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES SYSTÈMES POLITIQUES	6.0
▼	VVA1V3 - SOCIOLOGIE. MICROÉCONOMIE	6.0
2	VVA1E511 - Introduction à la sociologie	3.0
1	VVA1M522 - Introduction à la microéconomie	3.0
▼	VVA1V4 - HISTOIRE POLITIQUE. STATISTIQUE UNIVARIÉE	6.0
2	VVA1E510 - Histoire politique, économique et sociale	3.0
2	VVA1E521 - Statistique univariée	3.0
A	VVA1E529 - MAÎTRISE DU FRANÇAIS	6.0

Licence AES semestre 2

2	VVA2E513 - DROIT CONSTITUTIONNEL	6.0
2	VVA2E504 - DROIT CIVIL DES OBLIGATIONS : DROIT DES CONTRATS	6.0
▼	VVA2V3 - PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX CONTEMPORAINS	6.0
1	VVA2E514 - Problèmes sociaux contemporains	3.0
2	VVA2E523 - Problèmes économiques contemporains	3.0
▼	VVA2V4 - INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES. INTRODUCTION À LA GESTION	6.0
1	VVA2E506 - Introduction à la gestion	3.0
1	VVA2E503 - Institutions administratives	3.0
▼	VVA2V5 - OUTILS MÉTHODOLOGIQUES. OUTILS INFORMATIQUES	6.0
A	VVA2E530 - Outils informatiques	3.0
2	VVA2E531 - Outils méthodologiques et numériques	3.0

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année (octobre à mai)

15 - DESCRIPTION LICENCE AES PREMIÈRE ANNÉE

VVA1E526 Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Mikael LE DENMAT

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

DESCRIPTION

L'introduction au droit a pour objet la présentation des éléments constitutifs de notre système de droit.

La première partie du cours est consacrée à l'étude de la division fondamentale entre le Droit objectif et les droits subjectifs, et à la description du système juridictionnel. Ces développements qui permettent d'appréhender l'architecture générale du système de droit français se prolongent avec une deuxième partie consacrée à l'étude approfondie du Droit objectif et de sa composante essentielle, la règle de droit. Une troisième et dernière partie, une fois identifiés les sujets de droit titulaires des droits subjectifs, aborde de manière symétrique les sources des droits subjectifs, avec l'étude des actes juridiques et des faits juridiques, ainsi que la mise en œuvre des droits subjectifs, avec l'étude des règles de preuve.

OBJECTIFS

Connaître les fondements du droit, les règles relatives à l'existence des sujets de droit et les droits et obligations qui sont les leurs.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les mécanismes essentiels du droit privé au travers des sujets de droit.

BIBLIOGRAPHIE

- Droits civils première année, Coll. HyperCours éditions Dalloz.
- HESS-FALLON (B.), Aide-mémoire de droit civil, éditions Dalloz ; Droit civil général, Coll. mémentos, éditions Dalloz.
- MAINGUY (D.), Introduction générale au droit, éditions Lexis-Nexis.
- VOIRIN (P.) et GOUBEUX (G.), Manuel Droit Civil Tome 1, éditions Lextenso, ISBN : 978-2275036373.

VVA1E509 Introduction à l'étude des systèmes politiques

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Christophe GESLOT

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

DESCRIPTION

Le droit constitutionnel abordé à l'Université en première année porte sur les institutions politiques et peut à ce titre être qualifié de droit constitutionnel institutionnel. Il se distingue de la partie proprement contentieuse du droit constitutionnel qui appartient à la suite des études et qui est appelé contentieux constitutionnel (décisions rendues par le Conseil constitutionnel).

L'objet d'étude du droit constitutionnel est le pouvoir politique. Spécifique par rapport à d'autres formes de pouvoir, indispensable au fonctionnement et à la survie de toute société humaine, il est aussi potentiellement dangereux pour l'individu. Dans le cadre d'une démocratie, toute la problématique porte sur la participation des individus à l'exercice du pouvoir et sur la manière de le limiter pour que les libertés de l'homme soient préservées, sans pour autant l'entraver et l'empêcher d'agir pour le bien de la collectivité.

Ainsi le droit constitutionnel est l'ensemble des règles de droit qui ont pour objet l'organisation, l'exercice, et l'encadrement du pouvoir politique. Il a fondamentalement pour enjeu de concilier le pouvoir et les droits et libertés de l'homme.

Ce droit découle principalement mais non exclusivement de la Constitution. En effet, certaines règles sont posées par la loi. Surtout, on ne peut en rester à l'étude des textes pour comprendre la réalité de la vie politique, le fonctionnement d'un système politique. Il faut s'intéresser aux faits politiques, à ce qui est et non pas seulement à ce qui doit être. C'est là l'objet de la science politique qui est indissociable du droit constitutionnel.

Quatre notions et principes fondamentaux structurent ce semestre de droit constitutionnel : l'État (notion, théories, formes d'États), la Constitution (contenu, révision, contrôle de constitutionnalité), la démocratie libérale (droits de l'homme et souveraineté du peuple), la séparation des pouvoirs (limitation du pouvoir, les différentes formes de gouvernements).

OBJECTIFS

Connaître les notions de base du droit constitutionnel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Etre capable de traiter des questions de manière exhaustive et argumentée.

BIBLIOGRAPHIE

- ARDANT (P.), Institutions politiques et droit constitutionnel, Paris, L.G.D.J., Manuels.
- CHANTEBOUT (B.), Droit constitutionnel, Paris, Sirey.
- GICQUEL (J. et J.-E.), Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris, Montchrestien, Domat droit public.
- HAMON (F.) et TROPER (M.), Droit constitutionnel, Paris, L.G.D.J., Manuels.
- PACTET (P.), MELIN-SOUCRAMANIEN (F.), Droit constitutionnel, Paris, Sirey.

VVA1V3 Sociologie. Microéconomie

Crédits: 6.0

Responsable : Laetitia OGORZELEC

Est composé de :

VVA1E511 Introduction à la sociologie

VVA1M522 Introduction à la microéconomie

VVA1E511 Introduction à la sociologie

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Laetitia OGORZELEC

DESCRIPTION

Cet enseignement constitue une initiation à la démarche sociologique, sous ses aspects théoriques et méthodologiques.

À travers l'étude des oeuvres et des auteurs fondateurs de la discipline (Durkheim, Weber, Mauss, Bourdieu...), il s'agira de présenter la spécificité de la démarche sociologique et de comprendre ce qui la distingue d'autres disciplines en sciences humaines.

Il s'agira également de présenter les questionnements essentiels formulés par la sociologie et de montrer leur actualité.

OBJECTIFS

Fournir des outils et éléments d'analyse pour une lecture sociologique de la transformation des sociétés et des faits sociaux.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Acquisition d'une capacité de décentrement et d'étonnement sociologique à l'égard de phénomènes familiers de la vie sociale.
- Mieux comprendre les enjeux et la portée des déterminants sociaux.

BIBLIOGRAPHIE

DURKHEIM (E.), Les règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, 1937.

WEBER (M.), L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Paris, Flammarion, 2000.

MAUSS (M.), Sociologie et anthropologie, Paris, PUF, 1950.

BOURDIEU (P.), Questions de sociologie, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

LAHIRE (B.), L'Esprit sociologique, Paris, La Découverte, 2007.

VVA1M522 Introduction à la microéconomie

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Mostapha DISS

DESCRIPTION

Le cours présente les enseignements traditionnels de la microéconomie :

- Les chapitres consacrés à la production permettent de mettre en évidence les déterminants de l'offre des entreprises cherchant à maximiser leur profit sous la contrainte des coûts de production.
- Les chapitres consacrés à la consommation débouchent sur l'étude de la fonction de demande des consommateurs cherchant à maximiser leur utilité sous la contrainte de leur budget.
- La confrontation des théories de l'offre et de la demande permet alors de dégager une analyse du fonctionnement des principaux marchés (concurrence pure et parfaite, monopoles, oligopoles, concurrence imparfaite).

OBJECTIFS

Ce cours vise à familiariser l'étudiant avec les principes fondamentaux de la microéconomie. À l'issue du cours, l'étudiant devrait développer les intuitions basiques en relation avec les facteurs économiques qui expliquent les comportements des consommateurs, l'entreprise ainsi que leur interaction sur le marché. Les modèles d'offre et demande, les concepts d'élasticité, le modèle du consommateur et celui du producteur dans un cadre de concurrence pure et parfaite devraient être maîtrisés.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Comprendre les concepts économiques fondamentaux.
- Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement économique

BIBLIOGRAPHIE

- CORIAT (B.) et WEINSTEIN (O.), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Éd. le livre de poche, Collection : Références.
- GENEUREUX (J.), *Économie politique, tome 1 : microéconomie*, Éd. Hachette, Collection : les Fondamentaux.
- JURION (B.), *Économie politique*, Éd. de Boeck.
- LAFAY (J-D.), STIGLITZ (J. E.) et WALSH (C. E.), *Principes d'économie moderne*, de Boeck, 2014.
- VARIAN (H.R.), *Introduction à la microéconomie*, de Boeck, 2004.

VVA1V4 Histoire politique. Statistique univariée

Crédits: 6.0

Responsable : Damienne BONNAMY, Fabienne OGUER

Est composé de :

VVA1E510 Histoire politique, économique et sociale

VVA1E521 Statistique univariée

VVA1E510 Histoire politique, économique et sociale

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Damienne BONNAMY

DESCRIPTION

Plutôt que de nous intéresser à la seule histoire économique et sociale, nous commencerons par une analyse des institutions politiques de la France, afin que vous puissiez aborder avec une plus grande facilité l'étude du droit public et, en particulier, du droit constitutionnel.

Ainsi après avoir étudié la naissance de la modernité démocratique, nous replacerons les grands événements historiques dans leur contexte politique et leur cadre juridique. Les trois premiers chapitres seront donc consacrés à la présentation des formes gouvernementales de 1789 à 1940. Nous insisterons ensuite sur l'idéologie républicaine laïque qui, aujourd'hui encore, marque profondément la France. Nous réserverons la suite du cours à l'histoire événementielle courant du premier conflit mondial à la fin du second en mettant en lumière les conséquences économiques et sociales des guerres et crises sur la vie des Français.

PREREQUIS

Connaître la chronologie des régimes politiques qui se sont succédé en France depuis 1789.

OBJECTIFS

Mieux comprendre le présent grâce à une connaissance minimale du passé.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Pouvoir présenter de manière correcte, cohérente et structurée les évolutions constitutionnelles, institutionnelles, politiques, économiques et sociales.

BIBLIOGRAPHIE

Les manuels d'Histoire en usage dans l'enseignement secondaire donnent de bonnes bases. De nombreux ouvrages peuvent être consultés avec profit, voici quelques pistes :

BELY (L.), Histoire de France (avec chronologie détaillée), Éditions Gisserot, 1997.

MARCARD (F.), La France de 1870 à 1918, Armand Colin, 1996.

NERE (J.), Précis d'histoire contemporaine, PUF, 1991.

SIRINELLI (J.-F.) (sous la direction de), La France de 1914 à nos jours, PUF, 1997.

VERRIERE (J.), Genèse de la nation française, Flammarion, 2000.

VVA1E521 Statistique univariée

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Fabienne OGUER

DESCRIPTION

Le cours envisage la représentation graphique et l'étude des distributions statistiques à une variable, dans le cas de caractères qualitatifs, de caractères quantitatifs continus et de caractères quantitatifs discrets.

OBJECTIFS

Présenter les outils de base utilisés en statistique descriptive.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Savoir représenter graphiquement et résumer les observations dans le cas d'une distribution à un caractère. Etre capable d'interpréter une étude statistique.

BIBLIOGRAPHIE

PY (B.), Statistique descriptive, Economica.

PY (B.), Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.

VVA1E529 Maîtrise du français

Crédits: 6.0

Responsable : C.T.U de Dijon
Intervenant(s) : Alexandre VIGNAUD

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Il s'agit pour l'étudiant de lire et de s'informer en vue de répondre aux sujets proposés ou de se mettre à niveau par rapport aux programmes des concours.

OBJECTIFS

- Remise à niveau pour les exercices écrits de culture générale : résumé, dissertation et synthèse.
- Préparation aux concours administratifs de catégorie A et B.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtrise de la langue, des outils théoriques et conceptuels et du " savoir-comprendre, savoir-écrire ".

BIBLIOGRAPHIE

CASTEX (G.), La note de synthèse. La documentation française, concours.

COBAST (E.), Leçons particulières de culture générale, P.U.F.

COBAST (E.), Petites leçons de culture générale, P.U.F.

HUISMAN-PERRIN (E.), Éléments de culture générale - Documentation française, concours.

JOSEPH-GABRIEL (M.), La dissertation de culture générale par l'exemple, classiques.

MOREAU (J.), La Synthèse de textes, NATHAN U.

PROFIT (J.), Réussir la note de synthèse, Chronique Sociale.

ROUDIL SALQUE (P.), Culture générale, Litec.

Lecture quotidienne du Monde conseillée.

VVA2E513 Droit constitutionnel

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Christophe GESLOT

Enseigné à la période 2 (février à mai)

DESCRIPTION

Ce cours se situe dans le prolongement de celui du semestre précédent. Les concepts fondamentaux du droit constitutionnel permettent en effet d'appréhender et de comprendre n'importe quel système politique. L'étude du système politique formé par les institutions politiques de la Ve République est l'objet de ce cours.

Cette République, comme c'est souvent le cas, est née en réaction à ce qui se passait sous la IVe République. L'ambition des auteurs de la Constitution de 1958 et, en fait, principalement du général de Gaulle, était d'abaisser le pouvoir législatif et de revaloriser corrélativement le pouvoir exécutif. La politique de la nation ne devait plus être déterminée par l'Assemblée nationale mais fixée par l'exécutif et mener à bien avec le soutien du Parlement. La Ve République a depuis lors largement atteint l'objectif pour lequel elle avait été instituée : doter la France d'un gouvernement stable qui puisse la diriger. Le déséquilibre institutionnel qui existait sous la IVe République au profit du pouvoir législatif et auquel les constituants ont voulu remédier a fait place à une nette domination du pouvoir exécutif, au point que l'on s'interroge depuis un certain nombre d'années sur la manière de redonner au Parlement un rôle plus important. Pendant longtemps, les avancées en ce sens ont été relativement modestes mais la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 apporte de sérieuses améliorations sur ce plan. Reste bien sûr à savoir ce que le Parlement fera des nouvelles prérogatives qui lui ont été reconnues.

PREREQUIS

Connaître les notions de base du droit constitutionnel.

OBJECTIFS

Appréhender et comprendre les différents systèmes politiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Etre capable de traiter des questions de manière exhaustive et argumentée.

BIBLIOGRAPHIE

- ARDANT (P.), Institutions politiques et droit constitutionnel, Paris, L.G.D.J., Manuels.
- CHANTEBOUT (B.), Droit constitutionnel, Paris, Sirey.
- GICQUEL (J. et J.-E.), Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris, Montchrestien, Domat droit public.
- HAMON (F.) et TROPER (M.), Droit constitutionnel, Paris, L.G.D.J., Manuels.
- PACTET (P.), MELIN-SOUCRAMANIEN (F.), Droit constitutionnel, Paris, Sirey.

VVA2E504 Droit civil des obligations : droit des contrats

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Mikael LE DENMAT

Enseigné à la période 2 (février à mai)

DESCRIPTION

Le cours présente l'étude du droit commun des contrats. Il permet de connaître les conditions de formation du contrat et celles de son exécution, de mettre en pratique ces connaissances au travers de cas pratiques, et de perfectionner l'étude et l'analyse des arrêts rendus par la Cour de cassation.

PREREQUIS

Cours d'introduction au droit, droit des obligations.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances fondamentales en droit des contrats.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les conditions de formation et d'exécution des contrats.

BIBLIOGRAPHIE

Code civil à jour.

FAGES (B.), Droit des obligations, LGDJ.

BENABENT (A.), Droit des obligations, LGDJ.

VVA2V3 Problèmes économiques et sociaux contemporains

Crédits: 6.0

Responsable : Barbara ROMAGNAN

Est composé de :

VVA2E514 Problèmes sociaux contemporains

VVA2E523 Problèmes économiques contemporains

VVA2E514 Problèmes sociaux contemporains

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Barbara ROMAGNAN

DESCRIPTION

Ce cours portera sur des questions faisant vraiment l'actualité, ainsi les étudiants pourront trouver de nombreuses références dans la presse, notamment la presse en ligne. Il s'agira de questions pour lesquelles les réponses ne vont pas forcément de soi et qui demanderont aux étudiantes et étudiants une réflexion personnelle. Ainsi nous poserons les questions telles que " Les femmes ont-elles le droit de se vêtir comme elles le souhaitent ? Qu'est-ce que la liberté de la presse ? Et qu'est-ce qu'un écocide ? Vit-on une crise de l'asile ou de l'Europe ? En quoi consiste le respect des principes de la République ? "

OBJECTIFS

Fournir les instruments permettant de comprendre les faits d'actualité.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Comprendre et savoir analyser les enjeux sociaux contemporains.

VVA2E523 Problèmes économiques contemporains

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Alexandre CHIRAT

DESCRIPTION

Ce cours a pour but de donner aux étudiants une connaissance historique et analytique de grands enjeux économiques contemporains dans le cadre d'une économie mondialisée. Pour ce faire, les principaux thèmes traités seront ceux de la mondialisation, des inégalités économiques mondiales, du populisme et de l'inflation.

PREREQUIS

Une culture économique générale est requise ainsi qu'une connaissance des mécanismes microéconomiques fondamentaux.

OBJECTIFS

L'objectif de ce cours est double :

Transmettre des connaissances historiques et théoriques, fournir des clés d'analyse des dynamiques économiques contemporaines.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Travail en autonomie
- Synthèse et analyse de textes économiques (rapports, articles scientifiques, articles de presse, etc).

BIBLIOGRAPHIE

VVA2V4 Institutions administratives. Introduction à la gestion

Crédits: 6.0

Responsable : Xiaowei SUN, Thierry LEIBER

Est composé de :

VVA2E506 Introduction à la gestion

VVA2E503 Institutions administratives

VVA2E506 Introduction à la gestion

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Thierry LEIBER

DESCRIPTION

Ce cours vise à dresser un panorama général de la gestion au travers des différentes disciplines qui la composent (Gestion de production, Comptabilité, Finance, Marketing, Stratégie, Gestion des Ressources Humaines, . . .). Il vise aussi, au delà d'une apparente juxtaposition, à traduire leur étroite imbrication. Dans un environnement des plus changeants, les organisations, et en particulier les entreprises, doivent non seulement optimiser l'usage des ressources à leur disposition, mais aussi permettre l'adoption de réponses pertinentes à des changements plus lointains. Ces contingences multiples conduisent à envisager la gestion non pas comme un ensemble de techniques mais comme l'art de conjuguer présent et futur. Cette prise de conscience est elle aussi un objectif de ce cours. Ce cadre général constitue donc le point d'entrée pour une meilleure appréhension des enseignements de gestion à venir.

OBJECTIFS

Présentation de la gestion au travers des différentes disciplines qui la composent.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Appréhender les domaines de la gestion, de la finance et de la comptabilité.

BIBLIOGRAPHIE

BOYER A., HIRIGOYEN G., THÉPOT J., TOURNOIS N. et VÉDRINE J.-P., Les fondamentaux de l'entreprise (2004), Éditions d'Organisation, 210 p.

De FABREGUES M., Introduction à la gestion (2008), Dalloz-Sirey, 156 p.

HAMELIN J., LAFONTAIE J.-P., CALMÉ I., DUCROUX S. et GERBAUD F., Introduction à la gestion (2007), Dunod, 402 p.

SCHATT A. et LEWKOWICZ J., Introduction à la gestion d'entreprise (2007), EMS Les essentiels de la gestion, 262 p.

VVA2E503 Institutions administratives

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Xiaowei SUN

DESCRIPTION

La notion d'institution administrative revêt une double signification, fonctionnelle et organique. Les activités et organes administratifs constituent la substance et la forme de l'État. Héritières d'une longue tradition administrative, les institutions administratives de la Vème République connaissent de fortes évolutions à travers les réformes relatives à l'organisation de l'État, une organisation à la fois centralisée, déconcentrée et décentralisée.

Ce cours vise à étudier le système administratif français de la Vème République. Il traite successivement les institutions administratives de l'État - centralisées et déconcentrées - et celles décentralisées - territoriales comme fonctionnelles. Il s'adresse tant aux étudiants de première année de droit et d'AES qu'aux candidats aux concours administratifs.

OBJECTIFS

Comprendre l'organisation et le mode de fonctionnement du système administratif français.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les principes du système administratif français.

BIBLIOGRAPHIE

GUETTIER (C.), Institutions administratives, Dalloz, coll. « Cours », 6ème éd., 2015.

JAN (P.), Institutions administratives, LexisNexis, 5ème éd., 2015.

SALON (S.) et SAVIGNAC (J.-C.), Administrations et fonctions publiques en France, Dalloz Sirey, 2002.

SERRAND (P.), Manuel d'institutions administratives françaises, PUF, coll. « Manuel », 5ème éd., 2015.

WALINE (J.), Droit administratif, Dalloz, 26ème éd., 2016.

VVA2V5 Outils méthodologiques. Outils informatiques

Crédits: 6.0

Responsable : Karin MACKOWIAK, Isabelle MAISSE

Est composé de :

VVA2E530 Outils informatiques

VVA2E531 Outils méthodologiques et numériques

VVA2E530 Outils informatiques

Crédits: 3.0

Enseigné toute l'année
Intervenant(s) : Isabelle MAISSE

DESCRIPTION

Le cours complète les compétences des étudiants sur les outils de types traitement de texte et tableur, les initie aux aspects juridiques de l'informatique ainsi qu'à la recherche avancée et critique d'information sur Internet, et les initie à un logiciel d'aide à la présentation orale.

OBJECTIFS

Apprendre à utiliser les outils numériques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Utiliser efficacement, et selon le bon usage, les outils numériques.

VVA2E531 Outils méthodologiques et numériques

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Karin MACKOWIAK

DESCRIPTION

Ce cours est conçu comme un atelier de remédiation à destination des étudiants qui rencontrent des difficultés méthodologiques en Licence 1. Quels sont les principes d'organisation du travail personnel ?

Quels types d'outils sont-ils à la disposition des étudiants pour s'appropriier les cours ou les approfondir au moyen de la recherche ? Quels réflexes peuvent-ils être mis en oeuvre pour élaborer un raisonnement structuré ?

OBJECTIFS

Acquérir à la fois des outils et des méthodes de travail tant sur le plan bibliographique et documentaire que sur le plan de l'analyse et des contenus.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser l'étude et la présentation de sources documentaires.

BIBLIOGRAPHIE

- MONTOUSSE (M.)(dir.), 50 fiches de lecture en économie, sociologie, histoire et géographie économiques, Paris, Bréal, 2018.
- BISMUTH (H.), La maîtrise de l'écrit dans les études supérieures, Dijon, 2013.
- GALVEZ-BEHAR (G.) et GAUTHIER (A.), Réussir sa licence d'histoire, Levallois-Perret, Studyrama, coll. « Principes », éd. 2015.

16 - STRUCTURE LICENCE AES 2E ANNÉE, PARCOURS AGE

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES AGE semestre 3		
▼	VVA3M1 - DROIT CIVIL DES OBLIGATIONS. DROIT ADMINISTRATIF	6.0
1	VVA3M600 - Droit administratif : introduction	3.0
1	VVA3M640 - Droit civil des obligations	3.0
▼	VVA3M2 - SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS. MACROÉCONOMIE	6.0
2	VVA3M602 - Introduction à la macroéconomie	3.0
2	VVA3M641 - Sociologie des organisations	3.0
▼	VVA3V3 - SCIENCE POLITIQUE. COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	6.0
2	VVA3M657 - Science politique	3.0
1	VVA3E642 - Comptabilité générale	3.0
▼	VVA3V4 - HISTOIRE DU DROIT SOCIAL. STATISTIQUE BIVARIÉE	6.0
2	VVA3E604 - Statistique bivariée	3.0
1	VVA3M631 - Histoire du droit social	3.0
A	VVA3E652 - ANGLAIS	6.0

Licence AES AGE semestre 4

2	VVA4E630 - DROIT COMMERCIAL	6.0
▼	VVA4V2 - ÉCONOMIE DES MARCHÉS. ÉCONOMIE DES ORGANISATIONS	6.0
1	VVA4E601 - Économie des organisations	3.0
1	VVA4E644 - Économie des marchés	3.0
▼	VVA4V3 - MARKETING. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	6.0
2	VVA4E632 - Marketing	3.0
2	VVA4E620 - Comptabilité analytique	3.0
▼	VVA4M4 - MANAGEMENT DES HOMMES. INSTITUTIONS DE L'UE	6.0
2	VVA4M654 - Management des hommes	3.0
1	VVA4M653 - Institutions de l'Union Européenne	3.0
▼	VVA4V5 - LES INDICES STATISTIQUES. MÉTHODOLOGIE	6.0
1	VVA4E646 - Les indices statistiques	2.0
	VVA4M655 - Méthodologie, culture et outils de langage	4.0
A	VVA4EOIP - Outils pour l'insertion professionnelle	2.0
2	VVH1MMU2 - Méthodologie universitaire 2	2.0

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année (octobre à mai)

17 - DESCRIPTION LICENCE AES 2E ANNÉE, PARCOURS AGE

VVA3M1 Droit civil des obligations. Droit administratif

Crédits: 6.0

Responsable : Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT, Xiaowei SUN

Est composé de :

VVA3M600 Droit administratif : introduction

VVA3M640 Droit civil des obligations

VVA3M600 Droit administratif : introduction

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Xiaowei SUN

DESCRIPTION

Le droit administratif est essentiellement le droit de l'action administrative. Cela suppose également un ensemble de règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des organes de l'administration et aux personnes associées à l'activité administrative. Ces organismes sont chargés des missions de service public, en vue de la satisfaction de l'intérêt général, exercent leurs activités en utilisant parfois les prerogatives de puissance publique. C'est pour cette raison que les règles régissant ces organismes et leurs activités constituent une catégorie de droit particulière à l'égard de celles régissant les rapports entre particuliers.

Ce cours consiste, dans un premier temps, à analyser les sources et principes généraux du droit administratif français, ce qui suppose également une analyse historique de son évolution. Les institutions administratives étant abordées dans un autre cours en 1ère année de cette formation, ce cours se concentre, dans un deuxième temps, sur le régime juridique et le contrôle de l'action administrative.

PREREQUIS

Connaissances suffisantes en droit des institutions administratives et en droit constitutionnel (notamment les éléments relatifs à l'organisation de l'État et à l'État de droit). Ces cours sont dispensés en 1ère année d'AES.

OBJECTIFS

- Comprendre le cadre juridique et les grands principes régissant l'action administrative.
- Comprendre les notions fondamentales de droit administratif et leur mise en pratique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Maîtrise du vocabulaire juridique en droit administratif.
- Capable de comprendre et d'analyser une jurisprudence administrative.
- Maîtrise des outils juridiques en matière d'administration publique.

BIBLIOGRAPHIE

Waline (J.), Droit administratif, Dalloz, 26ème éd., 2016.
Truchet (D.), Droit administratif, PUF, Thémis droit, 8ème éd., 2019.
Lombard (M.), Dumont (G.) et Sirinelli (J.), Droit administratif, Dalloz, 13ème éd., 2019.

VVA3M640 Droit civil des obligations

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT

DESCRIPTION

En présence d'un dommage causé par un enfant, un animal, un voisin, par l'explosion d'une bouteille de gaz ou encore, par la mauvaise exécution d'un contrat ... Quelle responsabilité va pouvoir être engagée et à l'encontre de qui ? Existe-t-il des causes exonératoires ?

Le droit des obligations, et plus particulièrement en son sein le droit de la responsabilité civile, est une matière fondamentale qui est au cœur du droit privé et des relations humaines.

Les principes fondamentaux régissant la responsabilité civile délictuelle mais également contractuelle seront traités à l'occasion de ce cours et sous l'éclairage de la réforme à venir.

PREREQUIS

Cette unité nécessite une parfaite maîtrise du vocabulaire juridique, de l'introduction générale au droit et de la méthodologie juridique.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances fondamentales en droit de la responsabilité.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Savoir invoquer et appliquer à bon escient les différentes responsabilités civiles.

BIBLIOGRAPHIE

DELEBECQUE (PH.), PANSIER (F.-J.), Droit des obligations, Régime général, 8ème édition, Lexis- Nexis, 2016.
FAGES (B.), Droit des obligations, LGDJ, 2017.
MALINVAUD (PH.), FENOUILLET (D.), MEKKI (M.), Droit des obligations, LexisNexis, édition n°14, Octobre 2017.
PORCHY-SIMON (S.), Droit civil 2ème année, Les obligations, Dalloz, 10ème édition, 2017
RENAULT-BRAHINSKY (C.), Droit des obligations, Mémentos LMD, Lextenso, 14ème éd. 2017- 2018.

VVA3M2 Sociologie des organisations. Macroéconomie

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVA3M602 Introduction à la macroéconomie

VVA3M641 Sociologie des organisations

VVA3M602 Introduction à la macroéconomie

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Jean-Baptiste BONNIER

DESCRIPTION

La bonne maîtrise des analyses macroéconomiques est indispensable pour comprendre les débats de politique économique. Pour ce cours introductif, on commencera par replacer la macroéconomie au sein de la science économique (définition, démarche méthodologique, bref historique). On présentera ensuite les principaux agrégats au cœur de l'analyse macroéconomique (PIB, inflation, monnaie, et chômage), et les comptes de la nation.

Enfin, le cours débouchera sur l'étude des principales fonctions macroéconomiques et les débats auxquels elles ont donné lieu depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale : consommation, investissement et demande de monnaie.

OBJECTIFS

Présenter l'étude des grandes fonctions macroéconomiques permettant de comprendre les débats de politique économique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Comprendre les objectifs de la macroéconomie
- Assimiler ses concepts de base : PIB, inflation, monnaie et chômage
- Mieux appréhender la démarche de modélisation en macroéconomie
- Comprendre les débats autour de la macroéconomie

BIBLIOGRAPHIE

- GUILLAUMIN (C.), Aide-mémoire – Macroéconomie, Dunod.
- BLANCHARD (O.), COHEN (D.), Macroéconomie, Pearson, 2020.

VVA3M641 Sociologie des organisations

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Sylvie GUIGON

DESCRIPTION

Deux raisons principales justifient l'utilité de l'enseignement sur le fonctionnement des organisations :

- L'importance et le rôle que jouent les organisations dans nos sociétés.
- La nécessité d'y avoir recours dans la pratique de presque tous les métiers, c'est-à-dire pendant l'exercice de toute activité professionnelle.

Les organisations sont partout, elles envahissent notre existence quotidienne :

- nous naissons dans des organisations : hôpital ou maternité,
- nous grandissons dans des organisations : crèche, école, collège, lycée, université,
- nous travaillons dans des organisations privées ou publiques : entreprises, associations, administrations,
- nous achetons des biens et des services à des entreprises,
- nous utilisons les services des administrations,
- il arrive fréquemment que nous passions la fin de notre existence terrestre dans une maison de retraite ou un établissement spécialisé.

Les sociologues vont alors tenter de répondre partiellement aux questions suivantes :

- Quels sont les types de pensée et d'action qui expliquent l'existence de certains types d'organisation ?
- Comment les individus et les groupes d'individus coopèrent-ils dans les organisations ?
- Un autre thème largement abordé par la sociologie concerne le changement organisationnel : que se passe-t-il lorsque des événements marquants surviennent dans les organisations, comme une fusion d'entreprises, la mise en place d'une nouvelle technologie ?

Comment les rôles et les pratiques de travail évoluent-ils à la suite de ces événements ?

Les organisations sont les instruments privilégiés pour mener à bien les actions collectives et construire les coopérations nécessaires pour réaliser ce que nous ne pouvons accomplir seuls.

La sociologie des organisations renvoie à une réflexion sur ce qu'est l'action collective. C'est-à-dire une action convergente, concertée, menée par une pluralité d'acteurs afin d'atteindre un certain objectif. On s'intéresse à l'organisation sociale au sens large. Les organisations offrent un terrain expérimental particulièrement important pour étudier la question des relations collectives. Le problème de la coopération apparaît central. Il s'agit de montrer que la coopération n'est pas naturelle, elle se construit.

C'est un construit social. A quelle condition, sous quelle forme est-elle possible ?

Mais selon les époques, les contextes socio-économiques, la façon de comprendre le fonctionnement des organisations a évolué. Dans le cours de sociologie des organisations, nous tenterons d'apporter des réponses aux questions qui se posent en sociologie des organisations, tout en tenant compte de l'évolution et de la progression de la réflexion dans ce domaine de la sociologie.

PREREQUIS

Cours d'introduction à la sociologie.

OBJECTIFS

Fournir un éclairage sociohistorique des principales problématiques relevant de la sociologie des organisations.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement relevant de la sociologie des organisations.

BIBLIOGRAPHIE

- AMBLARD (H.), BERNOUX (P.), HERREROS (G.) et LIVIAN (Y.-F.), Les nouvelles approches sociologiques des organisations, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

- BAGLA (L.), Sociologie des organisations, Paris, La Découverte, collection Repères, 1998.
- BALLE (C.), Sociologie des organisations, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je ?, 1990.
- BERNOUX (P.), La sociologie des organisations, Le Seuil, 1985.
- BOLTANSKI (L.) et THEVENOT (L.), Les économies de la grandeur, Paris, PUF, 1987.
- BOLTANSKI (L.) et CHIAPELLO (E.), Le nouvel esprit du capitalisme, Paris, Gallimard, 1999.
- BOYER (R.) et DURAND (J.-P.), L'après fordisme, Paris, Syros, 1998.
- CALLON (M.) (dir.), La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques, Paris, La Découverte, 1989.
- COZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), L'acteur et le système, Paris, Le Seuil, 1977.
- COZIER (M.), À quoi sert la sociologie des organisations ? Seli Arslan, 2000.
- GETZ (I.), L'entreprise libérée, Paris, Fayard, 2017.
- HOLLARD (M.), MALICH (T.) et VELTZ (P.), L'après-taylorisme, nouvelles formes de rationalisation dans l'entreprise, Economica, 1999.
- LAFAYE (C.), Sociologie des organisations, Nathan, 1996.
- LATOUR (B.) (dir.), Ces réseaux que la raison ignore, L'Harmattan, 1992.
- SAINSAULIEU (R.), Sociologie de l'organisation et de l'entreprise, Dalloz Sirey, 1999.
- SINGLER (E.), Nudge management, Paris, Editions Pearson, 2018.
- TAYLOR (F.W.), La direction scientifique des entreprises, Paris, Marabout, 1909.
- THALER (R.) et SUNSTEIN (C.), Nudge - Émotions, habitudes, comportements : comment inspirer les bonnes décisions, Paris, Editions Vuibert 2010.
- WEBER (M.), Économie et société, Paris, Plon, 1971.

VVA3V3 Science politique. Comptabilité générale

Crédits: 6.0

Responsable : Barbara ROMAGNAN, Thierry ROY

Est composé de :

VVA3M657 Science politique

VVA3E642 Comptabilité générale

VVA3M657 Science politique

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Barbara ROMAGNAN

DESCRIPTION

Dans ce cours nous nous intéresserons au cadre d'exercice de l'activité politique. Après avoir tenté de préciser en quoi consiste le pouvoir politique, nous aborderons la forme d'organisation dominante du pouvoir aujourd'hui, à savoir l'Etat ; enfin nous approfondirons les différents types de régimes : démocratique, totalitaire et autoritaire.

OBJECTIFS

Présenter les bases de l'étude de la science politique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les principaux concepts et objets d'analyse de la science politique, les processus politiques.

BIBLIOGRAPHIE

- BRAUD (P.), Sociologie politique, Paris, LGDJ.

VVA3E642 Comptabilité générale

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Thierry ROY

DESCRIPTION

La comptabilité est « un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture ».

Son ancienneté, son exhaustivité, sa large diffusion, sa simplicité, la rigueur et la pertinence de ses méthodes et son cadre réglementaire exigeant contribuent à en faire une source d'information périodique sans équivalent pour tous les acteurs intéressés par la bonne marche de l'entreprise. Elle

constitue une infrastructure vitale du développement d'une économie capitaliste.

L'objectif du cours d'initiation à la comptabilité générale est de fournir à l'étudiant les outils nécessaires à la compréhension du contenu de l'information diffusée à travers les comptes annuels. Cela passe par l'étude des mécanismes d'enregistrements (utilisation des comptes selon le principe de la partie double) et des différents cycle (ventes, achats, paye. . .) émaillant la vie de l'entreprise, en insistant particulièrement sur l'impact de ces opérations au niveau des documents de synthèse (bilan et compte de résultat).

OBJECTIFS

Présenter l'étude des mécanismes d'enregistrement et des différents cycles émaillant la vie de l'entreprise, en insistant particulièrement sur l'impact de ces opérations au niveau des documents de synthèse.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les outils nécessaires à la compréhension du contenu de l'information diffusée à travers les comptes annuels.

BIBLIOGRAPHIE

DUFILS (P.), LOPATER (C.) et GUYOMARD (E.), Mémento pratique comptable 2012, Francis Lefebvre (réservé aux spécialistes).

ENSELME (G.), Introduction à la comptabilité, DCG 9, Litec.

GODARD (L.), ROY (T.) et SCHATT (A.), Élaboration et utilisations de l'information comptable, Presses Universitaires Franc-Comtoises ; [http ://pufc.univ-fcomte.fr](http://pufc.univ-fcomte.fr)

LANGLOIS (G.) et FRIEDRICH (M.), Introduction à la comptabilité, Foucher.

VVA3V4 Histoire du droit social. Statistique bivariée

Crédits: 6.0

Responsable : Frank LAIDIE, Fabienne OGUER

Est composé de :

VVA3E604 Statistique bivariée

VVA3M631 Histoire du droit social

VVA3E604 Statistique bivariée

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Fabienne OGUER

DESCRIPTION

Le cours présente différents outils de base en statistique descriptive. Il considère d'une part les distributions à deux variables et leur résumé par des courbes et des droites de régression. Il envisage d'autre part les séries chronologiques, qui constituent un cas particulier de distributions à deux variables.

PREREQUIS

Programme de statistique univariée.

OBJECTIFS

Présenter les outils de base en statistique descriptive à deux variables.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Savoir résumer les observations dans le cas d'une distribution à deux caractères. Pouvoir modéliser une série chronologique.

BIBLIOGRAPHIE

PY (B.), Statistique descriptive, Economica.

PY (B.), Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.

VVA3M631 Histoire du droit social

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Frank LAIDIE

DESCRIPTION

Le cours appréhende l'étude de l'évolution des relations sociales en France

- par l'étude des règles qui gouvernent les relations de travail depuis le système corporatif d'Ancien Régime, en passant par l'individualisme libéral révolutionnaire jamais démenti au cours du XIX^e siècle, pour arriver à la prise en compte du « phénomène collectif » que constitue la reconnaissance du syndicalisme, de la négociation collective ou encore de l'arbitrage pour prévenir ou mettre un terme aux conflits sociaux au tournant et au cours du XX^e siècle.
- par l'étude de l'évolution de la « protection sociale » aux XIX^e et XX^e siècles. Autour des sociétés de secours mutuels grâce au mutualisme, puis de l'État assureur se greffent de façon empirique et en ordre dispersé les divers éléments de la Sécurité sociale (accident du travail, assurances sociales pour la protection des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès et famille).

OBJECTIFS

Montrer comment la société française contemporaine s'est construite dans la recherche de compromis entre l'ordre économique et la justice sociale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître l'évolution des relations sociales en France.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBIN (G.) et BOUVERESSE (J.), *Introduction historique au droit du travail*, PUF, Droit fondamental, 1995 (Utile pour le contexte politique et social général) (Épuisé).
- LE CROM (J.-P.) (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Éditions de l'Atelier, 1999 (Un recueil des principaux textes commentés).
- LE CROM (J.-P.) (dir.), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Presses universitaires de Rennes, 2004 (Actes du second colloque d'histoire du droit du travail).
- LE GOFF (J.), *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, nouv. édition, 2004.
- OLSZAK (N.), *Histoire du droit du travail*, Paris, PUF (Coll. Que sais-je ?), 1999 (Épuisé).
- DREYFUS (M.) et alii., *Se protéger, être protégé. Une histoire des Assurances sociales en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- BORGETTO (M.) et LAFORE (R.), *La République sociale. Contribution à l'étude de la question démocratique en France*, Paris, PUF, La politique éclatée, 2000.
- DAVID (M.), *Les fondements du social*, Paris, Anthropos, 1993.
- DELBREL (Y.), *L'essentiel de l'histoire du droit social*, Gualino (Coll. Les carrés), 2006.

VVA3E652 Anglais

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Kyle TOUSSAINT

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Ce module annualisé vise à établir des connaissances de bases de culture générale en anglais. Le fonctionnement culturel et socio-économique du monde anglophone et les différences culturelles avec le monde francophone seront présentés entièrement en anglais, permettant aux étudiants d'explorer des matières pertinentes pour leur filière tout en pratiquant la langue étrangère.

Ce cours est exclusivement en contrôle continu à distance avec 5 évaluations tout au long de l'année.

La note finale reflètera la moyenne de ces 5 notes toutes coefficient 1.

Liens vers le cours : <https://moodle.univ-fcomte.fr/course/view.php?id=10467>

OBJECTIFS

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Développer sa maîtrise de l'anglais.

VVA4E630 Droit commercial

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Christine LEBEL

Enseigné à la période 2 (février à mai)

DESCRIPTION

- Qu'est-ce que le droit des affaires ?
- Les activités commerciales et les activités non-commerciales
- Le commerçant
- Le fonds de commerce
- Les contrats relatifs au fonds de commerce
- Le bail commercial

PREREQUIS

Notions de base de la méthode et du raisonnement juridique.

OBJECTIFS

Apprendre et comprendre les notions de base du droit commercial (actes de commerce, commerçant, fonds de commerce et les contrats portant sur ce dernier) afin d'éviter des erreurs dans le quotidien de la vie d'une entreprise et être attentifs aux points essentiels susceptibles de provoquer un litige.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Qualification d'un acte juridique réalisé dans la vie économique ainsi que son régime juridique.

Connaître la notion de fonds de commerce, son régime ainsi que le régime des principaux contrats portant sur ce dernier (location-gérance, vente et bail commercial).

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREU (L.), SÉRANDOUR (I.), Droit commercial, Collection Mémentos, éd. Gualino, 1e éd. 2019.
- BLARY-CLEMENT (É.), DEKEUWER-DÉFOSSEZ (F.), Droit commercial, Collection Précis Domat, 12e éd. 2019, LGDJ Lextenso.
- LEGAIS (D.), Droit commercial et des affaires, Collection Sirey université, éd. Sirey, 27e éd., 2020.
- PIEDELIÈVRE (S.), Droit commercial, Collection Cours, 12e éd., 2019.
- RANDRIANIRINA (I.), Cours de droit commercial, collec. Amphi LMD, éd. Gualino, 2e éd. 2020.

Il est conseillé d'être vigilant pour les ouvrages parus antérieurement à septembre 2022 compte tenu d'une importante réforme intervenue au printemps 2022.

VVA4V2 Économie des marchés. Économie des organisations

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVA4E601 Économie des organisations

VVA4E644 Économie des marchés

VVA4E601 Économie des organisations

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Pierre FAVRE

DESCRIPTION

Comment les individus se coordonnent-ils pour effectuer les actions nécessaires à la satisfaction de certains besoins et atteindre leurs objectifs ? Pendant longtemps l'analyse économique dominante s'est contentée d'étudier le marché comme principe de coordination.

Cependant dans la réalité, les individus agissent le plus souvent au sein de structures régulées que l'on appelle des organisations. Après avoir présenté une typologie des organisations, nous verrons comment la théorie économique contemporaine apporte des réponses essentielles aux questions suivantes : qu'est-ce qui amène les agents à coopérer ou non ? Quels sont les instruments qui peuvent favoriser cette coopération ? Comment motiver les agents ?

PREREQUIS

Cours de microéconomie de 1ère année.

OBJECTIFS

Présenter l'apport de la théorie économique contemporaine dans l'analyse de la motivation et des incitations des agents.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître l'analyse théorique du fonctionnement des organisations.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUDRY (B.), Économie de la firme, Collection Repère, Éditions La découverte.
- MENARD (C.), Économie des organisations, Collection Repère, Éditions La découverte.
- PEREZ (R.), La gouvernance des entreprises, Collection Repère, Éditions La découverte.

Pour approfondir :

- MILGROM (P.) et ROBERTS (J.), Économie, organisation et management, Éditions De Boeck.

VVA4E644 Économie des marchés

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Bernadette NICOT

DESCRIPTION

Ce cours est un prolongement de la théorie microéconomique. Il a pour objectif d'étudier la formation des prix et des coûts selon les différents types de marchés. On analyse plus précisément les modalités et conséquences des marchés de concurrence parfaite (concurrence pure et parfaite) et de concurrence imparfaite. (Monopole, monopsonne, oligopole...). Les principes microéconomiques sont alors exposés. Ce cours fournit également de nombreuses applications pratiques et nécessaires à un apprentissage véritable.

PREREQUIS

Cours de micro-économie (1ère année)

OBJECTIFS

Étude de la détermination des prix et coûts de production des biens et services selon les différents types de marchés et selon la durée. (CT/LT)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Caractériser et interpréter des situations économiques en termes de structures de marchés et de comportements des agents économiques en mobilisant les raisonnements économiques fondamentaux.

BIBLIOGRAPHIE

- WASMER (E.), Principes de Microéconomie, Pearson, 2010.
- KRUGMAN (P.) et WELLS (R.), Microéconomie, Laurent Baechler (traducteur), De Boeck Supérieur, 2009.
- GENDRON (B.) et KIRAT (D.), L'essentiel de la Micro-économie, Gualino, Collection Les carrés rouges, 2022.
- COMBE (E.), La concurrence, PUF, 2022. BOUZOU (N.), Les mécanismes du marché, Eléments de Microéconomie, Bréal, Collection Thème et Débats, 2006.

VVA4V3 Marketing. Comptabilité analytique

Crédits: 6.0

Responsable : Yohan BERNARD, Laurence GODARD

Est composé de :

VVA4E632 Marketing

VVA4E620 Comptabilité analytique

VVA4E632 Marketing

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Yohan BERNARD

DESCRIPTION

Ce cours de marketing s'adresse à des **personnes n'ayant jamais étudié cette discipline**. Il en pose les fondements tout en s'intéressant aux applications concrètes. Les grandes dimensions de la matière sont passées en revue : **le marketing d'étude**, avec le comportement du consommateur et les études de marché, **le marketing stratégique** et **le marketing opérationnel** composé des quatre moyens d'action historiques du marketing (la conception du produit, le choix de son prix, la façon de le distribuer et la manière d'en assurer la promotion). Le cours intègre également un point sur **le marketing digital**. L'optique retenue concerne essentiellement la mise en marché des produits de grande consommation (PGC) à destination des consommateurs finaux (marketing B to C).

Le poly de cours présente une introduction puis les 8 chapitres du cours. L'étudiant trouvera à la suite des **exercices d'entraînement** correspondant à la partie travaux dirigés (TD) de l'enseignement. Une correction est proposée pour chaque exercice. Le document s'achève par une courte bibliographie. Comme c'est le cas pour le cours délivré en « présentiel », la consultation des ouvrages est recommandée pour affiner les points étudiés dans le cours. En particulier, nous encourageons les étudiants à lire **l'un des ouvrages d'introduction au marketing** proposés en bibliographie.

Dans le courant de l'année, **un devoir d'entraînement** vous sera soumis. Je vous encourage vivement à le travailler et à envoyer vos réponses afin que je puisse apporter mon évaluation. C'est une aide dans la préparation de l'examen final, même si les sujets d'examen ne sont jamais tout à fait identiques aux devoirs d'entraînement. J'attire en outre votre attention sur le fait que l'examen de Marketing dure 2h, sauf pour les étudiants LEA de Nancy pour qui l'épreuve ne dure que 1h. Les sujets sont composés d'un mini-cas d'entreprise accompagné de plusieurs questions. Les sujets pour les étudiants LEA sont spécifiques (1h) : ils ne comportent qu'une application avec quelques questions.

Enfin, vous pouvez suivre le **calendrier indicatif de la progression pédagogique** (fichier disponible sur Moodle) afin de vous organiser au mieux.

Bonne découverte du Marketing !

PREREQUIS

Statistiques descriptives.

OBJECTIFS

- Familiariser les étudiants avec la démarche marketing dans le cadre des produits destinés aux consommateurs finaux.
- Maîtriser les principaux leviers du marketing stratégique et opérationnel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Définir et délimiter un marché.
- Connaître les principaux ressorts du comportement du consommateur.
- Configurer une étude marketing en fonction des besoins en information.
- Construire et mettre en œuvre un plan marketing simple.
- Segmenter une demande, définir une cible, positionner une offre sur un marché.
- Mettre en œuvre des politiques de produit, de prix, de distribution et de communication, y compris sur internet.

VVA4E620 Comptabilité analytique

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Laurence GODARD

DESCRIPTION

Le cours présente les concepts de base et les principales méthodes de calcul de coûts. Le type de coût à calculer doit être en adéquation avec les objectifs et les besoins des gestionnaires. Nous présenterons dans un premier temps la méthode des coûts complets. En réponse aux limites de cette méthode, nous présenterons ensuite les méthodes de coûts partiels.

PREREQUIS

Maîtrise des principes généraux de comptabilité financière (charges, produits et comptes de synthèse).

OBJECTIFS

Fournir des outils (méthodes de calcul de coûts) pour aider à la maîtrise des coûts dans l'organisation (coûts des biens et services, coûts des différentes fonctions) de manière à améliorer la performance de l'organisation.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Savoir adopter une attitude critique face aux différentes méthodes de calcul des coûts mises en œuvre et savoir prendre des décisions de gestion (par exemple fixation du prix de vente, abandon d'un produit, embauche d'un nouveau vendeur, lancement d'une campagne publicitaire ...) sur la base des résultats des calculs de coûts.

BIBLIOGRAPHIE

- AMINTAS (A.) et GUILLOUZO (R.), Comptabilité de Gestion, Hachette Supérieur.
- BURLAUD (A.) et SIMON (C.), Comptabilité de gestion, Vuibert.
- GODARD (L.), SCHATT (A.) et ROY (T.), Élaboration et utilisations de l'information comptable, PUFC, Série Gestion, 2002.
- LANGLOIS (G.), BRINGER (M.) et BONNIER (C.), DCG 11, Contrôle de gestion, Sup'Foucher. Comptabilité de gestion - gestion prévisionnelle, Plein-pot, 3e édition, Foucher.
- LANGLOIS (G.), Comptabilité de gestion, 4e édition, Pearson Education.
- DCG 11 Contrôle de Gestion, Dunod.

VVA4M4 Management des hommes. Institutions de l'UE

Crédits: 6.0

Responsable : Francoise PIERSON, Hélène de POOTER

Est composé de :

VVA4M654 Management des hommes

VVA4M653 Institutions de l'Union Européenne

VVA4M654 Management des hommes

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Francoise PIERSON

DESCRIPTION

Ce cours a pour objet de fournir aux étudiants les outils de base relatifs à ce domaine de la gestion en matière de recrutement, d'appréciation du personnel, de formation, de rémunération. Il s'agit également d'ouvrir des pistes de réflexion utiles à l'action.

OBJECTIFS

Acquisition des connaissances de base en management des ressources humaines.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Etre capable de :

- Comprendre les enjeux essentiels du management des ressources humaines au sein d'une organisation
- Mettre en place une procédure de recrutement
- Apprécier les performances des salariés
- Mettre en place une politique de rémunération
- Mettre en place une politique de formation

BIBLIOGRAPHIE

CADIN (L.), GUÉRIN (F.), PIGEYRE (F.), Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie, Dunod, Paris, 2002.

MORIN (P.), DELAVALLÉE (E.), Le manager à l'écoute du sociologue, Paris : Éditions d'Organisation, 2003.

PERETTI (J.-M.), Ressources humaines et gestion des personnes, Vuibert, Paris, 2007.

PICHAULT (F.), NIZET (J.), Les pratiques de gestion des ressources humaines, Paris : Éditions du Seuil, 2000.

WEISS (D.) (ouvrage conçu et coordonné par), Les ressources humaines, Éditions d'Organisation, Paris, 2005.

VVA4M653 Institutions de l'Union Européenne

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Hélène DE POOTER

DESCRIPTION

Le droit de l'Union européenne se compose du droit **institutionnel** de l'Union européenne et du droit **matériel** de l'Union européenne. Le droit institutionnel de l'Union européenne est le droit qui régit le fonctionnement des institutions européennes (leur composition, leurs compétences, les mécanismes décisionnels...). Ce droit consiste à étudier « la machine ». Le droit matériel de l'Union européennes renvoie aux règles de fond inscrites dans les traités européens et adoptées par les institutions européennes afin de réglementer le comportement des États et des personnes privées (personnes physiques, entreprises...). En particulier, le droit matériel comprend les règles relatives à la liberté de circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ; mais aussi des règles sur l'environnement, la santé, la lutte contre les épidémies, la conservation des ressources de la mer, le numérique... C'est le « produit » de la machine.

Par exemple, expliquer que « le Parlement européen et le Conseil peuvent adopter des directives selon la procédure législative ordinaire » relève du droit institutionnel. En revanche, étudier le contenu de la directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique consiste à faire du droit matériel.

Pour l'heure, il sera donc uniquement question de présenter les éléments essentiels du droit de l'Union européenne dans son volet institutionnel. L'année 2024 sera très riche à cet égard : élections des députés européens, renouvellement de la Commission européenne, désignation d'un nouveau président du Conseil européen... Chacune de ces institutions sera présentée, en suivant une approche historique essentielle à la compréhension de l'Union européenne telle qu'elle existe aujourd'hui.

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Le cours a pour objectif d'aider l'étudiant à comprendre le rôle, les compétences et la vocation des principales institutions de l'Union européenne (Commission européenne, Parlement européen, Conseil, Conseil européen, Cour de justice de l'Union européenne), et à s'y intéresser.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Mieux appréhender le scrutin à venir de mai 2024 (élections européennes), être capable de comprendre un article de presse qui évoque l'actualité des institutions européennes, savoir y détecter les erreurs des journalistes.

BIBLIOGRAPHIE

- Blin (O.), Droit institutionnel, matériel et contentieux de l'Union européenne, 5^e édition, 2022, Bruylant, 441 p.
- Blumann (C.) et Dubouis (L.), Droit institutionnel de l'Union européenne, 8^e édition, 2023, LexisNexis, 1039 p.
- Boutayeb (C.), Droit institutionnel de l'Union européenne, 7^e édition, 2022, LGDJ, 784 p.
- Clergerie (J.-L.), Gruber (A.), Rambaud (P.), Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, 14^e édition, 2022, Dalloz, 1165 p.
- Lescot (C.), Organisations européennes (Union européenne, Conseil de l'Europe et autres organisations), 23^e édition, 2022, Bruylant, 430 p.
- Santulli (C.), Introduction au droit européen. Organisations et principes, 2^e édition, 2022, LGDJ,

294 p.

VVA4V5 Les indices statistiques. Méthodologie

Crédits: 6.0

Responsable : Fabienne OGUER, Audrey BECKER, Jeanne-Antide LEQUE

Est composé de :

VVA4E646 Les indices statistiques

VVA4M655 Méthodologie, culture et outils de langage

VVA4E646 Les indices statistiques

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Fabienne OGUER

DESCRIPTION

Le cours présente les indices élémentaires et les indices synthétiques de valeur, de prix et de volume. Il expose leur construction et compare leurs propriétés.

OBJECTIFS

Présenter le principe des indices statistiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Savoir comparer des grandeurs économiques dans le temps ou dans l'espace.

BIBLIOGRAPHIE

PY (B.), Statistique descriptive, Economica.

PY (B.), Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.

VVA4M655 Méthodologie, culture et outils de langage

Intervenant(s) : Audrey BECKER, Jeanne-Antide LEQUE

EST COMPOSÉ DE

VVA4EOIP Outils pour l'insertion professionnelle

Crédits: 2.0

Enseigné toute l'année

Intervenant(s) : Jeanne-Antide LEQUE

DESCRIPTION

Le cours fournit des outils pour la construction d'un projet professionnel, la définition d'une orientation et l'insertion dans la vie professionnelle.

Elle s'oriente selon trois axes :

- Réaliser un bilan professionnel (définir ses potentiels, cibler les compétences à acquérir en dehors des cours).
- Etudier le marché potentiel (déterminer les opportunités qui peuvent se présenter en termes d'emploi).
- Mettre en place une démarche active et constructive pour ses projets (savoir rédiger une lettre de motivation ou un CV, se préparer à un entretien de recrutement, ...).

OBJECTIFS

Apprendre à s'insérer dans la vie professionnelle.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Pouvoir adopter une démarche d'insertion ou d'évolution dans le monde du travail.

VVH1MMU2 Méthodologie universitaire 2

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Audrey BECKER

DESCRIPTION

Ce cours est conçu comme un atelier de remédiation centré sur la méthodologie d'exploitation des documents. Parallèlement à la production d'un raisonnement structuré, l'étudiant doit également adopter une méthode rigoureuse de pratique de la documentation.

Il s'agira de rappeler les bases du commentaire de document avant la mise en place, en Licence 2^{ème} année, d'une méthode plus exigeante.

PREREQUIS

Cours de méthodologie de 1^{ère} année.

OBJECTIFS

L'objectif n'est pas l'acquisition de connaissances mais tenter de fournir quelques clés aux étudiants, pour les aider dans leur nouvelles démarches de travail qui doivent avant tout viser la compréhension et l'autonomie. Est également valorisé l'apprentissage de l'expression écrite soignée.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser l'étude et la présentation de sources documentaires, acquisition d'une culture personnelle. Aider les étudiants dans leur compréhension, leur acquisition d'une autonomie et leur apprentissage d'une expression écrite soignée.

BIBLIOGRAPHIE

- M. Montoussé (dir.), *50 fiches de lecture en économie, sociologie, histoire et géographie économiques*, Paris, Bréal, 2018
- H. Bismuth, *La maîtrise de l'écrit dans les études supérieures*, Dijon, 2013.
- G. Galvez-Behar, A. Gauthier, *Réussir sa licence d'histoire*, Levallois-Perret, Studyrama, coll. « Principes », éd. 2015

18 - STRUCTURE LICENCE AES 3E ANNÉE, PARCOURS AGE

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES AGE semestre 5		
2	VVA5E720 - DROIT SOCIAL	6.0
▼	VVA5V2 - SOCIOLOGIE DU TRAVAIL. ÉCONOMIE DU TRAVAIL	6.0
2	VVA5E722 - Sociologie du travail et de l'emploi	3.0
2	VVA5E721 - Économie du travail	3.0
▼	VVA5V3 - ÉCONOMIE MANAGÉRIALE. ANALYSE FINANCIÈRE	6.0
2	VVA5M731 - Économie managériale	3.0
1	VVA5E723 - Analyse financière	3.0
▼	VVA5V4 - DROIT FISCAL. MÉTHODES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES	6.0
1	VVA5M740 - Méthodes qualitatives et quantitatives	3.0
1	VVA5E735 - Droit fiscal	3.0
A	VVA5E749 - ANGLAIS	6.0

Licence AES AGE semestre 6

2	VVA6E730 - DROIT DES AFFAIRES	6.0
▼	VVA6V2 - FINANCE D'ENTREPRISE. MANAGEMENT STRATÉGIQUE	6.0
2	VVA6E736 - Finance d'entreprise	3.0
2	VVA6E744 - Management stratégique	3.0
▼	VVA6V3 - COMPTABILITÉ DES SOCIÉTÉS. MANAGEMENT DES RELATIONS PROF.	6.0
1	VVA6E734 - Management des relations professionnelles	3.0
2	VVA6E733 - Comptabilité des sociétés	3.0
▼	VVA6V4 - DROIT MATÉRIEL DE L'UNION EUROPÉENNE. SOCIOLOGIE OU STAGE	6.0
1	VVA6M705 - Droit matériel de l'Union Européenne	3.0
	VVA6C712 - Sociologie du développement local ou stage	3.0
2	VVA6MSTA - Stage	3.0
1	VVA6MSOC - Sociologie du développement local	3.0
▼	VVA6V5 - INFORMATIQUE : BASES DE DONNÉES RELA. COMMERCE INTERNATIONAL	6.0
1	VVA6E747 - Informatique : les bases de données relationnelles	3.0
1	VVA6E711 - Commerce international	3.0

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année (octobre à mai)

19 - DESCRIPTION LICENCE AES 3E ANNÉE, PARCOURS AGE

VVA5E720 Droit social

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Chantal MATHIEU

Enseigné à la période 2 (février à mai)

DESCRIPTION

Le droit social permet de prendre en considération les liens de dépendance et d'appartenance à des collectivités tout en assurant une protection économique des individus. Il englobe le droit du travail, le droit de la protection sociale, le droit de l'action sociale. Le cours de 3^{ème} année de licence est plus spécialement consacré au droit du travail. Il s'agit d'étudier le cadre juridique des relations qui se nouent autour d'un contrat de travail de droit privé. Le droit du travail s'entend donc comme l'ensemble des règles juridiques relatives au travail subordonné. Le droit du travail a ainsi pour objet de régir les rapports entre employeurs et salariés.

L'introduction du cours mettra en évidence les particularismes du droit du travail au regard du droit civil, les principaux acteurs des relations du travail (salariés, employeurs, chef d'entreprise, syndicats, Comité social et économique, Conseil des prud'hommes, Inspection du travail) et les différentes sources de ce droit, plus spécialement les sources professionnelles.

Le cours vise ensuite à étudier plus précisément le contrat qui unit un employeur et un salarié. Seront examinées les différentes phases de la vie d'un contrat de travail. La première partie sera consacrée à la conclusion du contrat de travail (embauche, variété des formes de contrat, clauses du contrat). La seconde envisagera l'exécution du contrat marquée par la subordination (pouvoir de direction, pouvoir disciplinaire, pouvoir normateur) en soulignant l'enjeu contemporain du respect des libertés fondamentales du salarié. La dernière partie identifiera les différentes techniques permettant la rupture du contrat de travail et ses conséquences (licenciement, démission, rupture amiable).

Divers concepts seront abordés tout au long du cours, notamment le pouvoir patronal, la subordination, la représentativité syndicale.

PREREQUIS

Pour comprendre le cours il est indispensable d'avoir des bases suffisantes en droit français : il faut impérativement connaître les différentes sources du droit et les principes généraux du droit des contrats.

L'étudiant doit savoir se servir d'un Code.

Il doit être en mesure de trouver un arrêt de la Cour de cassation sur légifrance et le comprendre.

Il doit maîtriser la méthodologie du cas pratique.

Il doit être capable de mettre par écrit, dans un style clair et approprié, des arguments juridiques.

OBJECTIFS

Le cours vise à maîtriser les principales règles juridiques régissant les relations individuelles de travail. Les relations collectives seront évoquées mais ne seront pas approfondies à ce stade.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Mobiliser utilement les personnes ressources en fonction des besoins en identifiant les différents acteurs des relations du travail et leurs rôles respectifs au sein de l'entreprise.
- Développer des qualités rédactionnelles en qualifiant et rédigeant les principales clauses d'un contrat de travail, d'un règlement intérieur ou d'une lettre de licenciement.
- Assurer la régularité d'une procédure en accompagnant le chef d'entreprise ou le DRH au cours des différentes étapes d'une procédure de licenciement ou d'une procédure disciplinaire.
- Sélectionner les informations et ressources pertinentes en distinguant les différentes normes professionnelles applicables au sein de l'entreprise.
- Construire une argumentation juridique permettant d'apporter une réponse précise et rigoureuse à une question simple d'un employeur ou d'un salarié sur ses droits et obligations en matière de contrat de travail, de sa conclusion à sa rupture.

La méthodologie proposée pour développer ces compétences s'appuie essentiellement sur le cas pratique.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Peskine (E.) et Wolmark (C.), Droit du travail, Hypercours, Dalloz, édition 2023.
- Auzero (G.), Dockès (E.), Baugard (D.), Droit du travail, Précis Dalloz, édition 2023.
- Etiennot (A.) et Etiennot (P.), Droit du travail, Ellipses, 2022.
- Géniaut (B.), Droit du travail, Lexifac, Bréal, 2021 (nouvelle édition à paraître).
- Bergeron-Canut (F.) et Gaudu (F.), Droit du travail, Cours Dalloz, édition 2022.
- Antonmattei (P.-H.), Droit du travail, LGDJ, 2021.
- Supiot (A.), Le droit du travail, Que sais-je ?, 2019.

Article

- Jeammaud (A.), Le-Friant (M.), Lyon-Caen (A.), L'ordonnancement des relations du travail, Recueil Dalloz, 1998, p. 359.

VVA5V2 Sociologie du travail. Économie du travail

Crédits: 6.0

Responsable : Laetitia OGORZELEC, Sylvie GUIGON et Julie BEUGNOT

Est composé de :

VVA5E722 Sociologie du travail et de l'emploi

VVA5E721 Économie du travail

VVA5E722 Sociologie du travail et de l'emploi

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Laetitia OGORZELEC, Sylvie GUIGON

DESCRIPTION

En réinscrivant les transformations actuelles du travail et de l'emploi dans une perspective historique, il s'agit de comprendre en quoi le travail et l'emploi se sont modifiés avec le temps, et selon quels mécanismes. Le cours est organisé en trois parties : une première partie consacrée au développement de la société salariale ; une seconde partie consacrée aux nouvelles problématiques du travail et de l'emploi ; une troisième partie consacrée à l'évolution des représentations du travail.

Il s'agit d'acquérir une capacité d'expertise sociologique des conditions de travail et des situations d'emploi ainsi que des évolutions contemporaines du monde du travail et de l'entreprise.

OBJECTIFS

Le cours vise d'abord à prendre du recul avec la notion de travail telle qu'elle se donne dans le sens commun, en soulignant les variations historiques des activités humaines.

Il s'agit ensuite de mieux comprendre l'émergence de la société salariale depuis le XIXe siècle à travers le fordisme, puis au moyen des systèmes de protection sociale des salariés.

Enfin, le cours aborde la crise de la société salariale et ses effets à travers l'opposition régressive entre la préservation de l'emploi et la dégradation des conditions de travail.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Favoriser une posture sociologique critique à l'égard des discours de sens commun sur le travail et l'emploi. Promouvoir une attitude réaliste à l'égard des politiques nationales ou locales concernant le travail et l'emploi.

BIBLIOGRAPHIE

- CASTEL (R.), Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Paris, Gallimard, 1999.
- MARUANI (M.) et REYNAUD (E.), Sociologie de l'emploi, Paris, La Découverte, 2004.
- PAUGAM (S.), Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle, Paris, PUF, 2007.

VVA5E721 Économie du travail

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Julie BEUGNOT

DESCRIPTION

Nous étudierons dans un premier chapitre la théorie néoclassique de l'offre et de la demande de travail ainsi que la théorie de la recherche d'emploi. Dans un second temps nous nous intéresserons à la détermination des salaires en concurrence pure et parfaite et en présence d'imperfections de marché (asymétrie d'information, manque d'atomicité) avant de nous intéresser aux effets de la discrimination sur le marché du travail. Enfin nous étudierons les différentes politiques de l'emploi et leurs implications sur la performance du marché du travail.

PREREQUIS

Cours de microéconomie (concurrence pure et parfaite, théorie du consommateur et du producteur), cours d'introduction à la macroéconomie (concept de taux de chômage et de politiques structurelles).

OBJECTIFS

Comprendre le fonctionnement du marché du travail et de la détermination des salaires afin d'identifier les causes du chômage dans nos sociétés et de pouvoir analyser les implications des politiques de l'emploi mises en place.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Capacité d'analyse du marché du travail et des politiques de l'emploi

BIBLIOGRAPHIE

GAZIER (B.) et PETIT (H.), Économie du travail et de l'emploi. La Découverte, 2019.

VVA5V3 Économie managériale. Analyse financière

Crédits: 6.0

Responsable : Christian AT, Dominique POINCELOT

Est composé de :

VVA5M731 Économie managériale

VVA5E723 Analyse financière

VVA5M731 Économie managériale

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Christian AT

DESCRIPTION

Ce cours illustre les problèmes de décisions auxquels les dirigeants (pris au sens large, i.e. dirigeants d'entreprises mais également élus) font face, par exemple, la maximisation du profit ou d'une utilité, la prise en compte de l'environnement concurrentiel, la conception de mécanismes incitatifs. . . Nous étudions comment ces dirigeants peuvent utiliser les outils de l'analyse économique pour déterminer les décisions optimales.

PREREQUIS

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS

Donner les techniques permettant de définir le problème (maximiser un profit, une recette fiscale, passer un appel d'offre...), déterminer le ou les objectifs (savoir qui décide et comment il décide), explorer les options pertinentes, prédire les conséquences, faire des choix, analyser la sensibilité des conclusions aux éléments exogènes du problème.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser l'utilisation des outils de l'analyse économique permettant de déterminer les décisions optimales des décideurs.

BIBLIOGRAPHIE

Guyot (M.) et Vranceanu (R.), Économie managériale : théorie, cas, exercices corrigés, Gualino, Lextenso éditions, 2008.

Pindyck (R.) et Rubinfeld (D.), Microéconomie 8e édition, Pearson, 2012.

VVA5E723 Analyse financière

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Dominique POINCELOT

DESCRIPTION

Le cours expose les techniques d'analyse financière et de choix de financement pratiquées au sein des entreprises :

- présentation et maîtrise des états financiers et comptables de l'entreprise
- calcul des soldes intermédiaires de gestion
- construction des bilans corrigés (patrimonial et fonctionnel)
- analyse et diagnostic des bilans et comptes de résultats pour déterminer la rentabilité de l'entreprise et le risque de faillite.

PREREQUIS

Cours de comptabilité de 2ème année.

OBJECTIFS

Apporter les connaissances et techniques d'analyse financière et de choix de financement pratiquées au sein des entreprises tout en assurant un recul conceptuel et théorique nécessaire pour évaluer la pertinence des décisions financières.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Etre capable de participer, au sein des entreprises, à l'élaboration d'une politique d'investissement et de financement.

BIBLIOGRAPHIE

CHARREAUX (G.), Finance d'entreprise, Les Essentiels de la gestion, éd. Management et Sociétés, 2001 (ouvrage de référence en gestion financière).

VVA5V4 Droit fiscal. Méthodes qualitatives et quantitatives

Crédits: 6.0

Responsable : Thierry ROY, Fabienne OGUER

Est composé de :

VVA5M740 Méthodes qualitatives et quantitatives

VVA5E735 Droit fiscal

VVA5M740 Méthodes qualitatives et quantitatives

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Fabienne OGUER

DESCRIPTION

Le cours présente les principaux types d'enquête, l'élaboration du questionnaire et la présentation et l'analyse des données issues de l'enquête.

PREREQUIS

Programme de statistique univariée et de statistique bivariée.

OBJECTIFS

Présenter les méthodes d'initiation à l'enquête et d'étude des résultats obtenus.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les techniques d'enquête, savoir présenter les données issues de l'enquête.

BIBLIOGRAPHIE

- FENNETEAU (H.), Enquête : Entretien et questionnaire, Les topos, Dunod.
- MARTIN (O.), L'enquête et ses méthodes - L'analyse de données quantitatives, Armand Colin.
- PY (B.), La statistique sans formule mathématique, Pearson.

VVA5E735 Droit fiscal

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Thierry ROY

DESCRIPTION

La fiscalité est un domaine vaste et complexe qui concerne à la fois les activités des entreprises et des particuliers. En outre, ces dernières sont concernées à plusieurs titres : imposition du chiffre d'affaires (TVA), des bénéfices etc. . .

Face à l'étendue du sujet, nous nous limiterons à l'étude de la détermination du résultat imposable des entreprises. En effet « La fiscalité n'est pas le seul facteur de compétitivité des entreprises, et sans doute pas le plus important. Elle reste cependant une composante essentielle de la position concurrentielle de notre pays » (Quelle politique fiscale pour l'entreprise ? 43 Propositions de l'Ordre des Experts Comptables, 09/2004 p.2).

PREREQUIS

Cours de comptabilité.

OBJECTIFS

Appréhender les règles de détermination du résultat fiscal des entreprises.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les outils concernant la fiscalité des entreprises.

BIBLIOGRAPHIE

COZIAN, Précis de fiscalité des entreprises, Litec dernière édition. Mémento Fiscal, Francis Lefebvre, dernière édition.

Revue Fiduciaire

Site internet : <http://www.impots.gouv.fr>

VVA5E749 Anglais

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Annabelle RACLOT

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Dans ce module annualisé, nous allons approfondir vos connaissances culturelles des principaux pays anglophones, aborder des notions de communication interculturelle (comment mieux interagir avec des interlocuteurs de cultures différentes) et également faire progresser vos compétences en anglais écrit et oral (niveau B2 du CECRL et +)

Ce cours est exclusivement en contrôle continu à distance avec 5 évaluations tout au long de l'année. (4 devoirs et une note de participation), la moyenne de la session 1 sera calculée avec les 4 meilleures notes de l'année sur les 5. La session 2 comportera 2 devoirs supplémentaires, la moyenne finale sera calculée avec les 5 meilleures notes de l'année entière sur les 7.

Lien vers le cours : <https://moodle.univ-fcomte.fr/course/view.php?id=10469>

OBJECTIFS

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Savoir reconnaître et comprendre les différents accents anglophones autour du monde.
- Faire des recherches sur l'histoire, l'économie, la politique d'un pays anglophone et en faire un compte rendu vulgarisé en anglais à l'écrit comme à l'oral.
- S'initier à la diversité des étiquettes culturelles dans le monde anglophone et avoir des clés sur comment s'y adapter.
- Rédiger une revue de presse en anglais.

VVA6E730 Droit des affaires

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Christine LEBEL

Enseigné à la période 2 (février à mai)

DESCRIPTION

- Les caractéristiques des sociétés
- La création de la société
- La personne morale de la société
- Droits et obligations des associés
- La dissolution de la société
- La société civile
- La société en commandite simple et la société en nom collectif
- La SARL
- La société anonyme
- La SAS

PREREQUIS

Notions de base de la méthode et du raisonnement juridique.

OBJECTIFS

Apprendre et comprendre les notions de base des affaires principalement centrées autour de l'entreprise individuelle, de sa création à sa disparition, ainsi que certains contrats conclus au cours de son fonctionnement, afin d'éviter des erreurs dans le quotidien de la vie d'une entreprise et être attentifs aux points essentiels susceptibles de provoquer un litige.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Qualification d'un acte juridique réalisé dans la vie économique ainsi que son régime juridique.

Notions de base du droit des affaires.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREU (L.), SÉRANDOUR (I.), Droit commercial, Collection Mémentos, éd. Gualino, 1e éd. 2019.
- BLAISE (J.-B.), DESGORCES (R.), Droit des affaires, Collec. Manuel, 10e éd. LGDJ Lextenso 2019.
- BLARY-CLEMENT (É.), DEKEUWER-DÉFOSSEZ (F.), Droit commercial, Collection Précis Domat, 12e éd. 2019, LGDJ Lextenso.
- HUMAN (C.), Fiches de droit des affaires, Rappels de cours et exercices corrigés, Fiches, 3e éd, Ellipses, 2019.
- LEGAIS (D.), Droit commercial et des affaires, Collection Sirey université, éd. Sirey, 27e éd., 2020.
- PIEDELIÈVRE (S.), Droit commercial, Collection Cours, 12e éd., 2019.
- RANDRIANIRINA (I.), Cours de droit commercial, collec. Amphi LMD, éd. Gualino, 2e éd. 2020.

Il est conseillé d'être vigilant pour les ouvrages parus antérieurement à septembre 2022 compte tenu d'une importante réforme intervenue au printemps 2022.

VVA6V2 Finance d'entreprise. Management stratégique

Crédits: 6.0

Responsable : Dominique POINCELOT, Karim MESSEGHEN

Est composé de :

VVA6E736 Finance d'entreprise

VVA6E744 Management stratégique

VVA6E736 Finance d'entreprise

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Dominique POINCELOT

DESCRIPTION

La politique financière englobe l'ensemble des décisions qui permettent à une entreprise d'assurer sa pérennité, se développer tout en satisfaisant à l'objectif de performance économique, financière.

Élaborer un plan d'investissement, réaliser un montage financier pour financer un projet, constituer ou acquérir une entreprise, opérer une fusion sont quelques-unes de ces décisions. Animer la politique financière suppose une connaissance de tous les mécanismes financiers.

Nous abordons dans ce cours les principes et techniques issus de la théorie financière qui s'appliquent à l'entreprise, PME ou grande entreprise : les choix d'investissement et l'évaluation de l'entreprise ainsi que les financements notamment par le recours aux marchés financiers.

Ce cours est illustré d'exemples simples qui mettent en perspective les apports et logiques financières. Des sujets d'entraînements, exercices et analyses corrigées complètent le dispositif de cours.

Partie 1 : les choix d'investissement

Partie 2 : l'évaluation de l'entreprise

Partie 3 : les choix de financement et le recours au marché financier.

PREREQUIS

Maîtriser les outils de l'analyse financière.

OBJECTIFS

Exposer les principes et techniques issus de la théorie financière, qui s'appliquent à l'entreprise.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les mécanismes financiers à la disposition des entreprises.

VVA6E744 Management stratégique

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Karim MESSEGHEM

DESCRIPTION

Le cours de management stratégique vise à proposer aux étudiants une meilleure connaissance du fonctionnement de l'entreprise, permettant de répondre aux questions "Quelles sont les activités à privilégier ? Quelles sont les structures organisationnelles adaptées aux choix stratégiques ?"

Plan du cours :

Introduction - la notion de stratégie

Chapitre 1 - analyse de l'environnement stratégique

Chapitre 2 - l'analyse organisationnelle

Chapitre 3 - analyse du système de gestion de la pme

OBJECTIFS

Permettre de développer des compétences dans le domaine du diagnostic organisationnel et concurrentiel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Etre capable d'effectuer une analyse de la cohérence du système de gestion de l'organisation et une analyse des choix stratégiques de l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

ATAMER (T.) et CALORI (R.), Diagnostic et décisions stratégiques, Dunod, 2003.

GARRETTE (B.), DURAND (R.) et DUSSAUGE (P.), Lispe (collectif HEC), Strategor, Politique générale de l'entreprise, Dunod, 2009.

MARCHESNAY (M.) et MESSEGHEM (K.), Cas de stratégie de PME, Éditions Management et Sociétés, 2003.

MAYRHOFER (U.), Management Stratégique, Bréal, 2007.

VVA6V3 Comptabilité des sociétés. Management des relations prof.

Crédits: 6.0

Responsable : Thierry ROY, Françoise PIERSON

Est composé de :

VVA6E734 Management des relations professionnelles

VVA6E733 Comptabilité des sociétés

VVA6E734 Management des relations professionnelles

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Françoise PIERSON

DESCRIPTION

Il s'agit, à travers ce cours, d'analyser les relations professionnelles prenant place au sein d'une organisation. Nous insisterons sur les relations collectives de travail à travers l'étude des acteurs des relations professionnelles et de leur évolution (notamment de la représentation du personnel dans l'entreprise) puis du management des relations professionnelles (la régulation, la négociation collective et la spécificité des relations professionnelles dans les PMO).

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances de base en relations professionnelles et comprendre leurs enjeux pour la gestion des ressources humaines.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Etre capable de :

- Connaître les règles relatives à la représentation du personnel dans l'entreprise, aux conflits collectifs, à la négociation collective etc.
- Comprendre les évolutions des éléments essentiels des relations professionnelles et leurs causes (contextes, idéologies, comportements etc.)
- Mettre en place une politique de gestion des relations professionnelles dans l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM (G.), Les relations sociales année zéro - Un modèle à réinventer, Paris : Bayard Éditions, 2000.

BIETRY (F.), Les partenaires sociaux : Quelle stratégie syndicale pour quel dialogue social ?, EMS, 2007.

CADIN (L.), GUERIN (F.) et PIGEYRE (F.), Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie, Dunod, 2002.

CHAMBARLHAC (V.) et UBBIALI (G.) (dir.), Épistémologie du syndicalisme - Construction disciplinaire de l'objet syndical, Paris : L'Harmattan, 2005.

FRABOULET (D.), Quand les patrons s'organisent, Presses Universitaires Du Septentrion, 2007.

VVA6E733 Comptabilité des sociétés

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Thierry ROY

DESCRIPTION

La connaissance de la comptabilité des sociétés est primordiale pour bien appréhender les mutations économiques et financières actuelles. Le cours présente les règles particulières de fonctionnement des sociétés commerciales, à travers les dimensions comptables, financières, juridiques, fiscales et sociales. En effet, elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés, répartissent leur résultat en assemblée générale, versent de l'épargne salariale, peuvent procéder à des augmentations de capital, font souvent l'objet d'évaluation etc.

Les thèmes suivants pourront être abordés :

- les différentes formes de sociétés commerciales,
- la constitution des sociétés,
- la détermination du résultat fiscal,
- l'impôt sur les sociétés,
- l'affectation du résultat,
- l'évaluation des sociétés,
- les augmentations de capital,
- les régimes d'intéressement et de participation.

PREREQUIS

Cours de comptabilité.

OBJECTIFS

Présenter les règles particulières de fonctionnement des sociétés commerciales.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les outils de comptabilité des sociétés.

BIBLIOGRAPHIE

COZIAN (M.), VIANDIER (A.) et DEBOISSY (F.), Droit des sociétés, 17e édition Litec.

GONTHIER (M.), Comptabilité des sociétés, Éditions Foucher.

GRANDGUILLOT (B. et F.), Comptabilité des sociétés, Éditions Gualino.

LEFEBVRE (F.), Mémentos comptable, fiscal, et des sociétés commerciales, pour des points techniques particuliers.

VVA6V4 Droit matériel de l'Union Européenne. Sociologie ou stage

Crédits: 6.0

Responsable : Alexandre DESRAMEAUX, Thierry BRUGVIN, Fabienne OGUER

Est composé de :

VVA6M705 Droit matériel de l'Union Européenne

VVA6C712 Sociologie du développement local ou stage

VVA6M705 Droit matériel de l'Union Européenne

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Alexandre DESRAMEAUX

DESCRIPTION

Le cours de droit matériel de l'Union européenne entend présenter dans ses grandes lignes, d'une part, le droit européen de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, et, d'autre part, le droit européen de la libre et égale concurrence entre les opérateurs économiques. Il montre que la jurisprudence constructive de la Cour de justice de l'Union européenne vient compléter utilement le droit des traités en la matière. Il fait apparaître que les principes profondément libéraux de ce droit essentiellement économique sont de plus en plus contrebalancés par l'exigence également européenne de satisfaire à des objectifs de cohésion sociale, territoriale et environnementale.

PREREQUIS

Connaissance du cours d'Institutions de l'Union européenne.

OBJECTIFS

Présenter les grandes lignes du droit européen.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les règles du droit matériel de l'Union européenne.

BIBLIOGRAPHIE

BOUTAYEB (C.), Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Systèmes Cours, 3e éd., 2017.

DUBOIS (L.) et BLUMANN (C.), Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Domat Droit public, 2015, 7e éd.

RAMBAUD (P.), CLERGERIE (J.-L.) et GRUBER (A.), Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, Dalloz, Précis, 2018, 12e éd..

Van CLEYNENBREUGEL (P.), Droit matériel de l'Union européenne, Larcier, Coll. de la Faculté de droit de l'Université de Liège, 2017.

VVA6C712 Sociologie du développement local ou stage

EST COMPOSÉ DE

VVA6MSTA Stage

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Fabienne OGUER

DESCRIPTION

Le stage doit être effectué en France. Il est prévu sur une durée de 4 semaines et doit s'achever au plus tard fin mars. Les dates ne sont pas imposées.

Vous devez envoyer au CTU en début d'année universitaire les renseignements relatifs au lieu du stage, à la période, au thème du travail confié et à la personne vous encadrant, pour étude par la commission pédagogique. La convention de stage ne sera préparée qu'après l'accord de cette commission et au plus tard à la fin du mois de décembre de l'année universitaire concernée. Vous devrez communiquer régulièrement avec l'enseignant responsable du stage au CTU, en indiquant au départ, le travail prévu puis en faisant le point en milieu et en fin de stage.

Il faudra rédiger un rapport d'environ 30 pages dactylographiées (hors annexes éventuelles), qui devra être envoyé au secrétariat AES du CTU sous forme papier par voie postale dans le mois suivant la fin du stage, en lui joignant l'avis de la personne encadrant ce stage.

Vous devrez également faire une présentation de votre stage en présence des personnes encadrant ce stage au CTU. Cette présentation aura lieu au CTU.

OBJECTIFS

Permettre de découvrir le monde du travail ou des activités professionnelles nouvelles.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Appréhender le marché du travail.

VVA6MSOC Sociologie du développement local

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Thierry BRUGVIN

DESCRIPTION

Dans ce module, nous mettrons en évidence l'interaction entre le développement local, la relocalisation et la globalisation. Puis pour comprendre quelques évolutions et mécanismes du développement local, nous en aborderons l'histoire, en France et dans la coopération décentralisée.

Afin d'en comprendre les ressorts, nous examinerons les différentes théories du développement local : l'historicisme anti-développementaliste, l'économie humaniste, la systémique, la théorie de la complexité, le marxisme, l'écologie sociale, etc.

Les principes du développement local seront aussi envisagés sur le plan urbain, rural, agricole, industriel, culturel, dans les pays en développement et en politique décentralisation, participation...

Enfin, nous aborderons la méthodologie d'une action de développement local en montrant l'utilité de la connaissance du territoire, du diagnostic territorial à l'étude des besoins, la mise en œuvre, l'évaluation des résultats.

OBJECTIFS

Exposer les principes du développement local.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Pouvoir proposer ou analyser une action de développement local.

BIBLIOGRAPHIE

GREFFE (X.), Le développement local, Éd. de l'Aube, 2002.

HOUÉE (P.), Le développement local au défi de la mondialisation, l'Harmattan, 2001.

TEISSERENC (P.), Les politiques de développement local, Economica, 2002.

MENGIN (J.), Guide du développement local et du développement social, l'Harmattan, 1989.

TOURJANSKY-CABART (L.), Le développement économique local, Presses Universitaires de France, 1996.

VVA6V5 Informatique : bases de données rela. Commerce international

Crédits: 6.0

Responsable : Hassan MOUNTASSIR, Bernadette NICOT

Est composé de :

VVA6E747 Informatique : les bases de données relationnelles

VVA6E711 Commerce international

VVA6E747 Informatique : les bases de données relationnelles

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Hassan MOUNTASSIR

DESCRIPTION

Ce cours a pour objectif de fournir les concepts de base pour concevoir, créer et interroger une base de données relationnelle en s'appuyant sur des études de cas pratiques sous Access. Il propose les :

- Concepts des bases de données et leur intérêt dans le cadre de la gestion de l'information.
- Étude des principes des bases de données relationnelles.
- Mise en œuvre et exploitation sous Access.

OBJECTIFS

Fournir les éléments permettant d'utiliser les bases de données.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les concepts de base pour l'utilisation des bases de données.

BIBLIOGRAPHIE

BUENO (G.), Conception méthodique des bases de données, Ellipses, 222 pages, juillet 2008.

CHRIMENT (C.), PINEL-SAUVAGNAT (K.), TESTE (O.) et TUFFERY (M.), Bases de données relationnelles, Hermès - Lavoisier, 1re édition, 494 pages, juin 2008.

VVA6E711 Commerce international

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Bernadette NICOT

DESCRIPTION

Le cours analyse l'impact de l'intervention des agents économiques au niveau international ainsi que les théories du commerce international. Il répertorie les principes de localisation des activités économiques,

étudie le comportement des firmes et l'intensité des échanges internationaux. Le phénomène de mondialisation et les processus d'intégration régionaux sont des résultantes du commerce international.

PREREQUIS

Cours de microéconomie et d'économie des marchés.

OBJECTIFS

Exposer les conséquences de l'intervention des agents économiques au niveau international.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Comprendre le fonctionnement, les transformations économiques et les mécanismes du commerce international.

BIBLIOGRAPHIE

Rainelli (M.), La nouvelle théorie du commerce international, Edition repères, La découverte, éd. 2015.

Bénassy-Quéré (A.) et ali., Les enjeux de la mondialisation, les grandes questions économiques et sociales, 2013.

Sylvain (M.), Comprendre la mondialisation, Ed. Bréal, 2019.

20 - STRUCTURE LICENCE AES 2E ANNÉE, PARCOURS ETP

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES ETP semestre 3		
▼	VVA3M1 - DROIT CIVIL DES OBLIGATIONS. DROIT ADMINISTRATIF	6.0
1	VVA3M600 - Droit administratif : introduction	3.0
1	VVA3M640 - Droit civil des obligations	3.0
▼	VVA3M2 - SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS. MACROÉCONOMIE	6.0
2	VVA3M602 - Introduction à la macroéconomie	3.0
2	VVA3M641 - Sociologie des organisations	3.0
▼	VVP3V3 - SCIENCE POLITIQUE. DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	6.0
2	VVA3M657 - Science politique	3.0
1	VVP3E613 - Droit des collectivités territoriales	3.0
▼	VVP3V4 - FINANCES PUBLIQUES DE L'ÉTAT. HISTOIRE DU DROIT PUBLIC	6.0
1	VVP3M650 - Histoire du droit public	3.0
2	VVP3E603 - Finances publiques de l'État	3.0
A	VVP3E652 - ANGLAIS	6.0

Licence AES ETP semestre 4

2	VVP4E610 - DROIT ADMINISTRATIF : LES ACTES DE L'ADMINISTRATION	6.0
▼	VVP4V2 - ÉCONOMIE PUBLIQUE. SOCIOLOGIE POLITIQUE	6.0
1	VVP4E612 - Sociologie politique	3.0
1	VVP4E611 - Économie publique	3.0
▼	VVP4V3 - DROIT DE L'INTERCOMMUNALITÉ. FINANCES PUBLIQUES LOCALES	6.0
2	VVP4E649 - Droit de l'intercommunalité	3.0
2	VVP4E614 - Finances publiques locales	3.0
▼	VVA4M4 - MANAGEMENT DES HOMMES. INSTITUTIONS DE L'UE	6.0
2	VVA4M654 - Management des hommes	3.0
1	VVA4M653 - Institutions de l'Union Européenne	3.0
▼	VVP4V5 - SYSTÈMES POLITIQUES. MÉTHODOLOGIE CULTURE OUTILS DE LANGAGE	6.0
1	VVP4E616 - Systèmes politiques	2.0
	VVA4M655 - Méthodologie, culture et outils de langage	4.0
A	VVA4EOIP - Outils pour l'insertion professionnelle	2.0
2	VVH1MMU2 - Méthodologie universitaire 2	2.0

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année (octobre à mai)

21 - DESCRIPTION LICENCE AES 2E ANNÉE, PARCOURS ETP

VVA3M1 Droit civil des obligations. Droit administratif

Crédits: 6.0

Responsable : Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT, Xiaowei SUN

Est composé de :

VVA3M600 Droit administratif : introduction

VVA3M640 Droit civil des obligations

VVA3M600 Droit administratif : introduction

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Xiaowei SUN

DESCRIPTION

Le droit administratif est essentiellement le droit de l'action administrative. Cela suppose également un ensemble de règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des organes de l'administration et aux personnes associées à l'activité administrative. Ces organismes sont chargés des missions de service public, en vue de la satisfaction de l'intérêt général, exercent leurs activités en utilisant parfois les prerogatives de puissance publique. C'est pour cette raison que les règles régissant ces organismes et leurs activités constituent une catégorie de droit particulière à l'égard de celles régissant les rapports entre particuliers.

Ce cours consiste, dans un premier temps, à analyser les sources et principes généraux du droit administratif français, ce qui suppose également une analyse historique de son évolution. Les institutions administratives étant abordées dans un autre cours en 1ère année de cette formation, ce cours se concentre, dans un deuxième temps, sur le régime juridique et le contrôle de l'action administrative.

PREREQUIS

Connaissances suffisantes en droit des institutions administratives et en droit constitutionnel (notamment les éléments relatifs à l'organisation de l'État et à l'État de droit). Ces cours sont dispensés en 1ère année d'AES.

OBJECTIFS

- Comprendre le cadre juridique et les grands principes régissant l'action administrative.
- Comprendre les notions fondamentales de droit administratif et leur mise en pratique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Maîtrise du vocabulaire juridique en droit administratif.
- Capable de comprendre et d'analyser une jurisprudence administrative.
- Maîtrise des outils juridiques en matière d'administration publique.

BIBLIOGRAPHIE

Waline (J.), Droit administratif, Dalloz, 26ème éd., 2016.
Truchet (D.), Droit administratif, PUF, Thémis droit, 8ème éd., 2019.
Lombard (M.), Dumont (G.) et Sirinelli (J.), Droit administratif, Dalloz, 13ème éd., 2019.

VVA3M640 Droit civil des obligations

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT

DESCRIPTION

En présence d'un dommage causé par un enfant, un animal, un voisin, par l'explosion d'une bouteille de gaz ou encore, par la mauvaise exécution d'un contrat ... Quelle responsabilité va pouvoir être engagée et à l'encontre de qui ? Existe-t-il des causes exonératoires ?

Le droit des obligations, et plus particulièrement en son sein le droit de la responsabilité civile, est une matière fondamentale qui est au cœur du droit privé et des relations humaines.

Les principes fondamentaux régissant la responsabilité civile délictuelle mais également contractuelle seront traités à l'occasion de ce cours et sous l'éclairage de la réforme à venir.

PREREQUIS

Cette unité nécessite une parfaite maîtrise du vocabulaire juridique, de l'introduction générale au droit et de la méthodologie juridique.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances fondamentales en droit de la responsabilité.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Savoir invoquer et appliquer à bon escient les différentes responsabilités civiles.

BIBLIOGRAPHIE

DELEBECQUE (PH.), PANSIER (F.-J.), Droit des obligations, Régime général, 8ème édition, Lexis- Nexis, 2016.

FAGES (B.), Droit des obligations, LGDJ, 2017.

MALINVAUD (PH.), FENOUILLET (D.), MEKKI (M.), Droit des obligations, LexisNexis, édition n°14, Octobre 2017.

PORCHY-SIMON (S.), Droit civil 2ème année, Les obligations, Dalloz, 10ème édition, 2017

RENAULT-BRAHINSKY (C.), Droit des obligations, Mémentos LMD, Lextenso, 14ème éd. 2017- 2018.

VVA3M2 Sociologie des organisations. Macroéconomie

Crédits: 6.0

Est composé de :

VVA3M602 Introduction à la macroéconomie

VVA3M641 Sociologie des organisations

VVA3M602 Introduction à la macroéconomie

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Jean-Baptiste BONNIER

DESCRIPTION

La bonne maîtrise des analyses macroéconomiques est indispensable pour comprendre les débats de politique économique. Pour ce cours introductif, on commencera par replacer la macroéconomie au sein de la science économique (définition, démarche méthodologique, bref historique). On présentera ensuite les principaux agrégats au cœur de l'analyse macroéconomique (PIB, inflation, monnaie, et chômage), et les comptes de la nation.

Enfin, le cours débouchera sur l'étude des principales fonctions macroéconomiques et les débats auxquels elles ont donné lieu depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale : consommation, investissement et demande de monnaie.

OBJECTIFS

Présenter l'étude des grandes fonctions macroéconomiques permettant de comprendre les débats de politique économique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Comprendre les objectifs de la macroéconomie
- Assimiler ses concepts de base : PIB, inflation, monnaie et chômage
- Mieux appréhender la démarche de modélisation en macroéconomie
- Comprendre les débats autour de la macroéconomie

BIBLIOGRAPHIE

- GUILLAUMIN (C.), Aide-mémoire – Macroéconomie, Dunod.
- BLANCHARD (O.), COHEN (D.), Macroéconomie, Pearson, 2020.

VVA3M641 Sociologie des organisations

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Sylvie GUIGON

DESCRIPTION

Deux raisons principales justifient l'utilité de l'enseignement sur le fonctionnement des organisations :

- L'importance et le rôle que jouent les organisations dans nos sociétés.
- La nécessité d'y avoir recours dans la pratique de presque tous les métiers, c'est-à-dire pendant l'exercice de toute activité professionnelle.

Les organisations sont partout, elles envahissent notre existence quotidienne :

- nous naissons dans des organisations : hôpital ou maternité,
- nous grandissons dans des organisations : crèche, école, collège, lycée, université,
- nous travaillons dans des organisations privées ou publiques : entreprises, associations, administrations,
- nous achetons des biens et des services à des entreprises,
- nous utilisons les services des administrations,
- il arrive fréquemment que nous passions la fin de notre existence terrestre dans une maison de retraite ou un établissement spécialisé.

Les sociologues vont alors tenter de répondre partiellement aux questions suivantes :

- Quels sont les types de pensée et d'action qui expliquent l'existence de certains types d'organisation ?
- Comment les individus et les groupes d'individus coopèrent-ils dans les organisations ?
- Un autre thème largement abordé par la sociologie concerne le changement organisationnel : que se passe-t-il lorsque des événements marquants surviennent dans les organisations, comme une fusion d'entreprises, la mise en place d'une nouvelle technologie ?

Comment les rôles et les pratiques de travail évoluent-ils à la suite de ces événements ?

Les organisations sont les instruments privilégiés pour mener à bien les actions collectives et construire les coopérations nécessaires pour réaliser ce que nous ne pouvons accomplir seuls.

La sociologie des organisations renvoie à une réflexion sur ce qu'est l'action collective. C'est-à-dire une action convergente, concertée, menée par une pluralité d'acteurs afin d'atteindre un certain objectif. On s'intéresse à l'organisation sociale au sens large. Les organisations offrent un terrain expérimental particulièrement important pour étudier la question des relations collectives. Le problème de la coopération apparaît central. Il s'agit de montrer que la coopération n'est pas naturelle, elle se construit.

C'est un construit social. A quelle condition, sous quelle forme est-elle possible ?

Mais selon les époques, les contextes socio-économiques, la façon de comprendre le fonctionnement des organisations a évolué. Dans le cours de sociologie des organisations, nous tenterons d'apporter des réponses aux questions qui se posent en sociologie des organisations, tout en tenant compte de l'évolution et de la progression de la réflexion dans ce domaine de la sociologie.

PREREQUIS

Cours d'introduction à la sociologie.

OBJECTIFS

Fournir un éclairage sociohistorique des principales problématiques relevant de la sociologie des organisations.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement relevant de la sociologie des organisations.

BIBLIOGRAPHIE

- AMBLARD (H.), BERNOUX (P.), HERREROS (G.) et LIVIAN (Y.-F.), Les nouvelles approches sociologiques des organisations, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

- BAGLA (L.), Sociologie des organisations, Paris, La Découverte, collection Repères, 1998.
- BALLE (C.), Sociologie des organisations, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je ?, 1990.
- BERNOUX (P.), La sociologie des organisations, Le Seuil, 1985.
- BOLTANSKI (L.) et THEVENOT (L.), Les économies de la grandeur, Paris, PUF, 1987.
- BOLTANSKI (L.) et CHIAPELLO (E.), Le nouvel esprit du capitalisme, Paris, Gallimard, 1999.
- BOYER (R.) et DURAND (J.-P.), L'après fordisme, Paris, Syros, 1998.
- CALLON (M.) (dir.), La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques, Paris, La Découverte, 1989.
- COZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), L'acteur et le système, Paris, Le Seuil, 1977.
- COZIER (M.), À quoi sert la sociologie des organisations ? Seli Arslan, 2000.
- GETZ (I.), L'entreprise libérée, Paris, Fayard, 2017.
- HOLLARD (M.), MALICH (T.) et VELTZ (P.), L'après-taylorisme, nouvelles formes de rationalisation dans l'entreprise, Economica, 1999.
- LAFAYE (C.), Sociologie des organisations, Nathan, 1996.
- LATOUR (B.) (dir.), Ces réseaux que la raison ignore, L'Harmattan, 1992.
- SAINSAULIEU (R.), Sociologie de l'organisation et de l'entreprise, Dalloz Sirey, 1999.
- SINGLER (E.), Nudge management, Paris, Editions Pearson, 2018.
- TAYLOR (F.W.), La direction scientifique des entreprises, Paris, Marabout, 1909.
- THALER (R.) et SUNSTEIN (C.), Nudge - Émotions, habitudes, comportements : comment inspirer les bonnes décisions, Paris, Editions Vuibert 2010.
- WEBER (M.), Économie et société, Paris, Plon, 1971.

VVP3V3 Science politique. Droit des collectivités territoriales

Crédits: 6.0

Responsable : Barbara ROMAGNAN, Carole CHEVILLEY-HIVER

Est composé de :

VVA3M657 Science politique

VVP3E613 Droit des collectivités territoriales

VVA3M657 Science politique

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Barbara ROMAGNAN

DESCRIPTION

Dans ce cours nous nous intéresserons au cadre d'exercice de l'activité politique. Après avoir tenté de préciser en quoi consiste le pouvoir politique, nous aborderons la forme d'organisation dominante du pouvoir aujourd'hui, à savoir l'Etat ; enfin nous approfondirons les différents types de régimes : démocratique, totalitaire et autoritaire.

OBJECTIFS

Présenter les bases de l'étude de la science politique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les principaux concepts et objets d'analyse de la science politique, les processus politiques.

BIBLIOGRAPHIE

- BRAUD (P.), Sociologie politique, Paris, LGDJ.

VVP3E613 Droit des collectivités territoriales

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Carole CHEVILLEY-HIVER

DESCRIPTION

L'objet du cours est l'étude des institutions locales décentralisées. Cette étude revêt un aspect à la fois institutionnel, formel et matériel.

Il s'agit donc d'étudier :

- les grands principes qui régissent les collectivités locales (décentralisation, libre administration)
- les autorités décentralisées (organe délibérant et organe exécutif)

- le cadre de la démocratie locale (élection et fonctionnement des assemblées locales, participation des citoyens)
- les compétences exercées par les autorités décentralisées
- le contrôle de légalité.

PREREQUIS

Maîtrise des notions fondamentales de droit constitutionnel et connaissance des institutions administratives.

OBJECTIFS

Exposer le fonctionnement des institutions locales décentralisées.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Comprendre le fonctionnement d'une collectivité territoriale, se doter d'une capacité d'expertise juridique auprès des acteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE

FAURE (B.), Droit des collectivités territoriales, Éd. Dalloz.

VERPEAUX (M.), Les collectivités territoriales en France, Éd. Dalloz.

Code général des collectivités territoriales annoté.

VVP3V4 Finances publiques de l'État. Histoire du droit public

Crédits: 6.0

Responsable : Matthieu HOUSER, Frank LAIDIE

Est composé de :

VVP3M650 Histoire du droit public

VVP3E603 Finances publiques de l'État

VVP3M650 Histoire du droit public

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Franck LAIDIE

DESCRIPTION

Cet enseignement se propose d'étudier et de comprendre pour le XIXe siècle comment l'État se construit et évolue jusqu'à aboutir à une forme contemporaine à travers la mise en place de grands services publics ou encore la garantie et l'encadrement des grandes libertés publiques. Cette évolution se fait le plus souvent avec une grande continuité et sans véritable rupture ou remise en cause radicale. Cela ne peut que surprendre pour un siècle qui se caractérise par son instabilité constitutionnelle chronique et qui connaît trois Républiques, deux Empires et deux monarchies constitutionnelles. La période consulaire, qui ouvre notre période chronologique et revendique l'héritage des principes révolutionnaires de 1789, met en place les fondations solides qui ne seront jamais véritablement, ni profondément remises en cause par les différents régimes politiques qui vont se succéder.

L'étude de cette construction d'un appareil d'État est abordée ici de façon thématique : la société du code civil, l'administration locale, la justice, le régime des cultes, l'enseignement, la presse, l'armée . . .

OBJECTIFS

Exposer la construction de l'appareil d'État jusqu'à sa forme contemporaine.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Appréhender le cadre chronologique et institutionnel de la construction de l'appareil d'État.

BIBLIOGRAPHIE

(Quelques références bibliographiques pour mieux appréhender le cadre chronologique et institutionnel du cours) :

- ASSELAIN (J.-C.), *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours*, t.1, Paris, Le Seuil, 1984.
- BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, A. Colin, 1997.
- BURDEAU (F.), *Histoire de l'administration*, Paris, Montchrestien, 1989.
- CAPORAL (S.), *Histoire des institutions publiques de 1789 à nos jours*, Paris, Hachette supérieur, 2005.

- CHEVALIER (J.-J.), *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*, Dalloz, 2009.
- GODECHOT (J.), *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, 1998.
- GODECHOT (J.), *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, 2006.
- HILAIRE (J.), *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux (XIe - XIXe siècles)*, Dalloz, 2004.
- HUDAULT (J.), *Histoire des institutions de la France, Ancien Régime, Révolution, Empire*, Paris, 1994.
- MORABITO (M.), *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1958)*, Paris, 2015.
- SZRAMKIEWICZ (R.) et BOUINEAU (J.), *Histoire des institutions 1750-1914*, Litec, 1998.

VVP3E603 Finances publiques de l'État

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Matthieu HOUSER

DESCRIPTION

Ce cours a pour objectif d'appréhender les ressources et les dépenses gérées par l'État conformément à la nouvelle présentation des crédits découlant de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001.

Seront plus précisément étudiés :

- La LOLF
- Les ressources de l'État
- La lutte contre le déficit
- La procédure parlementaire

OBJECTIFS

Le cours étudie les ressources et les dépenses gérées par l'État.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les fondements du droit des finances publiques de l'État.

VVP3E652 Anglais

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Kyle TOUSSAINT

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Ce module annualisé vise à établir des connaissances de base de culture générale en anglais. Le fonctionnement culturel et socio-économique du monde anglophone et les différences culturelles avec le monde francophone seront présentées entièrement en anglais, permettant aux étudiants d'explorer des matières pertinentes pour leur filière tout en pratiquant la langue étrangère.

Ce cours est exclusivement en contrôle continu à distance avec 5 évaluations tout au long de l'année.

La note finale reflètera la moyenne de ces 5 notes toutes coefficient 1.

Liens vers le cours : <https://moodle.univ-fcomte.fr/course/view.php?id=10467>

OBJECTIFS

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Développer sa maîtrise de l'anglais.

VVP4E610 Droit administratif : les actes de l'administration

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Charles FORTIER

Enseigné à la période 2 (février à mai)

DESCRIPTION

Ce cours de droit administratif aborde les thèmes suivants.

- À titre d'introduction :
 - les personnes publiques et les autorités administratives
 -
 - les différents types d'actes de l'administration :
 - les actes unilatéraux, réglementaires et non réglementaires.
 - les contrats conclus par l'administration.
- Le régime juridique de l'acte administratif unilatéral :
 - la procédure d'élaboration de l'acte.
 - la forme de l'acte.
 - sur le fond, le « principe de légalité » et le respect de la hiérarchie des normes.
 - les modalités d'exécution de l'acte.
 - les conditions de disparition de l'acte : le retrait et l'abrogation.
 - la diversification des autorités susceptibles d'édicter un acte unilatéral.
 - le contrôle de la légalité de l'acte unilatéral par le juge administratif, dans le cadre du « recours pour excès de pouvoir ».
- Le régime juridique du contrat administratif :
 - l'identification du « contrat administratif », à distinguer du contrat de droit privé.
 -
 - la primauté des principes du service public :
 - les prérogatives de l'administration contractante.
 - les pouvoirs de l'administration « puissance publique ».
- les droits du partenaire contractuel : le principe d'équilibre financier du contrat.

PREREQUIS

Connaissances de base en droit administratif.

OBJECTIFS

Acquérir les bases du droit administratif pour les années d'études à venir et pour la préparation des concours administratifs.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Maîtriser la hiérarchie des normes (essentiel pour toutes les matières juridiques).
- Mieux appréhender les arcanes du système administratif, quant à son existence matérielle (les différentes personnes publiques, les différentes autorités administratives) et quant à son mode de fonctionnement (la notion de compétence pour édicter un acte unilatéral, les procédures et les formes, la façon d'exécuter un acte administratif, etc.).

BIBLIOGRAPHIE

Manuels de droit administratif général

Certains manuels sont très fouillés, d'autres plus synthétiques ; certains proposent des exercices pratiques, de la méthodologie. Il faut les consulter en début de semestre et faire son choix selon sa propre façon de travailler, de manière à compléter utilement le cours. Il convient, bien sûr, de veiller à ce que le manuel retenu soit suffisamment à jour. Voici quelques manuels de référence :

- WALINE (J.), Droit administratif, coll. Précis, Dalloz.
- PLESSIX (B.), Droit administratif général, coll. Manuels, LexisNexis.
- TRUCHET (D.), Droit administratif, coll. Thémis, PUF.
- PETIT (J.), FRIER (P.-L.), Droit administratif, coll. Précis Domat, LGDJ.
- LOMBARD (M.), DUMONT (G.), SIRINELLI (J.), Droit administratif, coll. Hypercours, Dalloz.
- MORAND-DEVILLER (J.), BOURDON (P.), POULET (F.), Droit administratif, coll. Cours, LGDJ.

Lexique

- AUBIN (E.), Petit lexique de droit administratif.

Lecture générale

- WEIL (P.), POUYAUD (D.), Le droit administratif, coll. Que sais-je ?, PUF.

Éventuellement, et ponctuellement, recueils de décisions du juge administratif :

- Les grands arrêts de la jurisprudence administrative, Dalloz.
- Droit administratif. Les grandes décisions de la jurisprudence, PUF.

VVP4V2 Économie publique. Sociologie politique

Crédits: 6.0

Responsable : Christian AT, Sylvie GUIGON-BOUGZOUL

Est composé de :

VVP4E612 Sociologie politique

VVP4E611 Économie publique

VVP4E612 Sociologie politique

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Sylvie GUIGON

DESCRIPTION

La sociologie politique entend étudier l'activité politique et notamment ce qui constitue l'essentiel de la vie politique dans les sociétés à démocratie pluraliste : la compétition pour la conquête du pouvoir légitime.

Ainsi, la vie politique dans les sociétés occidentales se présente-t-elle comme une scène sur laquelle s'affrontent des individus et des partis politiques pour conquérir le pouvoir d'État. Cette lutte trouve son aboutissement dans l'élection, temps fort de la vie politique des sociétés occidentales. C'est pourquoi l'un des axes de recherche de la sociologie politique porte sur le comportement des acteurs politiques : les électeurs (analyse des comportements électoraux), les acteurs qui cherchent à obtenir le consentement légitime et actif de leurs concitoyens (les élus ou les candidats aux élections) et les acteurs qui cherchent à influencer le pouvoir politique (les partis, les médias. . .). Le cours portera sur cette partie de la sociologie politique en privilégiant une approche dynamique puisqu'il s'agit de montrer comment les comportements politiques évoluent et se diversifient.

OBJECTIFS

Introduction à la sociologie politique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Pouvoir poursuivre une analyse cohérente dans le domaine des comportements politiques.

BIBLIOGRAPHIE

- GUILLOT (P.), Introduction à la sociologie politique, Paris, Armand Colin, 1998.

VVP4E611 Économie publique

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Christian AT

DESCRIPTION

Le premier théorème fondamental du bien-être établit que l'équilibre de marché conduit à un optimum de Pareto sous certaines hypothèses. Ce cours s'attache à étudier les conséquences d'une remise en cause de ces hypothèses. On parle alors de défaillance du marché, et l'équilibre concurrentiel n'est plus optimal.

Après avoir présenté les notions fondamentales (Chapitre 1 : surplus, optimum de Pareto, économie du bien-être, dilemme du prisonnier), nous étudierons les différents cas de défaillances de marché (Chapitre 2 : les marchés imparfaits, les asymétries d'information, les externalités et les biens publics). Puis, nous étudierons les politiques publiques (Chapitre 3). Nous analyserons ensuite le volet fiscal (Chapitre 4 : l'incidence fiscale et la théorie de la fiscalité optimale), et terminerons par les problématiques du budget et de la dette publique (Chapitre 5).

PREREQUIS

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS

Etude des défaillances du marché.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser l'analyse du rôle de l'État dans l'économie et les méthodes de l'intervention publique.

VVP4V3 Droit de l'intercommunalité. Finances publiques locales

Crédits: 6.0

Responsable : Carole CHEVILLEY-HIVER, Matthieu HOUSER

Est composé de :

VVP4E649 Droit de l'intercommunalité

VVP4E614 Finances publiques locales

VVP4E649 Droit de l'intercommunalité

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Carole CHEVILLEY-HIVER

DESCRIPTION

En vue d'accroître l'efficacité de la gestion communale, le législateur a considérablement renforcé le dispositif de coopération entre les communes. L'intercommunalité présente ainsi aujourd'hui un intérêt essentiel dans le cadre de la décentralisation. Elle a abouti à des transferts de compétences substantielles des communes aux établissements publics de coopération intercommunale.

Il convient donc de présenter :

- le cadre général de l'intercommunalité, c'est à dire les facteurs de l'intercommunalité et les principes généraux qui la régissent ;
- les formes de coopération intercommunale (la création, les organes, les compétences et le financement).

PREREQUIS

Maîtrise du droit des collectivités territoriales, connaissance des notions fondamentales de droit administratif.

OBJECTIFS

Présenter le cadre général de l'intercommunalité et les formes de coopération intercommunale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Comprendre le fonctionnement d'un EPCI, se doter d'une capacité d'expertise juridique auprès des acteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE

Peu d'ouvrages sont spécifiquement consacrés au droit de l'intercommunalité. Il est donc utile de se reporter aux ouvrages et périodiques consacrés au droit des collectivités territoriales.

BENCHENDIKH (F.), Droit de l'intercommunalité, Gualino, 2016.

VVP4E614 Finances publiques locales

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Matthieu HOUSER

DESCRIPTION

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui des acteurs déterminants de l'économie nationale (elles gèrent des budgets conséquents — environ 130 milliards d'euros au total — et assurent plus des 3/4 des équipements publics).

Après une introduction consacrée à l'organisation administrative et financière des collectivités territoriales et plus particulièrement à une réflexion sur l'autonomie financière des collectivités territoriales, ce cours sera scindé en deux parties. La première relative à « la procédure budgétaire locale » permet d'aborder le cadre budgétaire et comptable (Chapitre 1), l'élaboration du budget local (Chapitre 2) suivie de son exécution (Chapitre 3). La deuxième partie permet d'examiner « le contenu du budget » à savoir les différentes dépenses (Chapitre 1) et recettes (Chapitre 2) des collectivités territoriales.

PREREQUIS

Droit des collectivités territoriales.

OBJECTIFS

Présenter le budget des collectivités territoriales.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les principes budgétaires qui s'appliquent aux collectivités territoriales, l'élaboration et l'exécution des budgets locaux.

BIBLIOGRAPHIE

BOUVIER (M.), Les finances locales, L.G.D.J., coll. Systèmes, 10e éd., 2005.

MOUZET (P.), L'essentiel des finances locales, Gualino éditeur, Les carrés, 3e éd. 2006.

MUZELLEC (R.), Finances locales, Dalloz, Mémentos, 5e éd., 2005.

Il est indispensable d'avoir dans cette matière un ouvrage à jour (2005 ou 2006).

VVA4M4 Management des hommes. Institutions de l'UE

Crédits: 6.0

Responsable : Francoise PIERSON, Hélène de POOTER

Est composé de :

VVA4M654 Management des hommes

VVA4M653 Institutions de l'Union Européenne

VVA4M654 Management des hommes

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Francoise PIERSON

DESCRIPTION

Ce cours a pour objet de fournir aux étudiants les outils de base relatifs à ce domaine de la gestion en matière de recrutement, d'appréciation du personnel, de formation, de rémunération. Il s'agit également d'ouvrir des pistes de réflexion utiles à l'action.

OBJECTIFS

Acquisition des connaissances de base en management des ressources humaines.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Etre capable de :

- Comprendre les enjeux essentiels du management des ressources humaines au sein d'une organisation
- Mettre en place une procédure de recrutement
- Apprécier les performances des salariés
- Mettre en place une politique de rémunération
- Mettre en place une politique de formation

BIBLIOGRAPHIE

CADIN (L.), GUÉRIN (F.), PIGEYRE (F.), Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie, Dunod, Paris, 2002.

MORIN (P.), DELAVALLÉE (E.), Le manager à l'écoute du sociologue, Paris : Éditions d'Organisation, 2003.

PERETTI (J.-M.), Ressources humaines et gestion des personnes, Vuibert, Paris, 2007.

PICHAULT (F.), NIZET (J.), Les pratiques de gestion des ressources humaines, Paris : Éditions du Seuil, 2000.

WEISS (D.) (ouvrage conçu et coordonné par), Les ressources humaines, Éditions d'Organisation, Paris, 2005.

VVA4M653 Institutions de l'Union Européenne

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Hélène DE POOTER

DESCRIPTION

Le droit de l'Union européenne se compose du droit **institutionnel** de l'Union européenne et du droit **matériel** de l'Union européenne. Le droit institutionnel de l'Union européenne est le droit qui régit le fonctionnement des institutions européennes (leur composition, leurs compétences, les mécanismes décisionnels...). Ce droit consiste à étudier « la machine ». Le droit matériel de l'Union européennes renvoie aux règles de fond inscrites dans les traités européens et adoptées par les institutions européennes afin de réglementer le comportement des États et des personnes privées (personnes physiques, entreprises...). En particulier, le droit matériel comprend les règles relatives à la liberté de circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ; mais aussi des règles sur l'environnement, la santé, la lutte contre les épidémies, la conservation des ressources de la mer, le numérique... C'est le « produit » de la machine.

Par exemple, expliquer que « le Parlement européen et le Conseil peuvent adopter des directives selon la procédure législative ordinaire » relève du droit institutionnel. En revanche, étudier le contenu de la directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique consiste à faire du droit matériel.

Pour l'heure, il sera donc uniquement question de présenter les éléments essentiels du droit de l'Union européenne dans son volet institutionnel. L'année 2024 sera très riche à cet égard : élections des députés européens, renouvellement de la Commission européenne, désignation d'un nouveau président du Conseil européen... Chacune de ces institutions sera présentée, en suivant une approche historique essentielle à la compréhension de l'Union européenne telle qu'elle existe aujourd'hui.

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Le cours a pour objectif d'aider l'étudiant à comprendre le rôle, les compétences et la vocation des principales institutions de l'Union européenne (Commission européenne, Parlement européen, Conseil, Conseil européen, Cour de justice de l'Union européenne), et à s'y intéresser.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Mieux appréhender le scrutin à venir de mai 2024 (élections européennes), être capable de comprendre un article de presse qui évoque l'actualité des institutions européennes, savoir y détecter les erreurs des journalistes.

BIBLIOGRAPHIE

- Blin (O.), Droit institutionnel, matériel et contentieux de l'Union européenne, 5^e édition, 2022, Bruylant, 441 p.
- Blumann (C.) et Dubouis (L.), Droit institutionnel de l'Union européenne, 8^e édition, 2023, LexisNexis, 1039 p.
- Boutayeb (C.), Droit institutionnel de l'Union européenne, 7^e édition, 2022, LGDJ, 784 p.
- Clergerie (J.-L.), Gruber (A.), Rambaud (P.), Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, 14^e édition, 2022, Dalloz, 1165 p.
- Lescot (C.), Organisations européennes (Union européenne, Conseil de l'Europe et autres organisations), 23^e édition, 2022, Bruylant, 430 p.
- Santulli (C.), Introduction au droit européen. Organisations et principes, 2^e édition, 2022, LGDJ,

294 p.

VVP4V5 Systèmes politiques. Méthodologie culture outils de langage

Crédits: 6.0

Responsable : Sophie OVERNEY, Audrey BECKER, Jeanne-Antide LEQUE

Est composé de :

VVP4E616 Systèmes politiques

VVA4M655 Méthodologie, culture et outils de langage

VVP4E616 Systèmes politiques

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Sophie OVERNEY

DESCRIPTION

Le cours vise à présenter des systèmes politiques étrangers, notamment les systèmes britannique et américain.

Pour chaque système étudié, le cours traite largement de questions relevant du droit constitutionnel (le type d'État, le régime politique, les institutions politiques mises en place, le fonctionnement de ces institutions, la pratique. . .) et se propose de voir, au-delà, la place des institutions politiques dans le système politique du pays.

PREREQUIS

Notions de droit constitutionnel et d'institutions politiques.

OBJECTIFS

Présentation de systèmes politiques étrangers.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les systèmes politiques étrangers, notamment britannique et américain.

VVA4M655 Méthodologie, culture et outils de langage

Intervenant(s) : Audrey BECKER, Jeanne-Antide LEQUE

EST COMPOSÉ DE

VVA4EOIP Outils pour l'insertion professionnelle

Crédits: 2.0

Enseigné toute l'année

Intervenant(s) : Jeanne-Antide LEQUE

DESCRIPTION

Le cours fournit des outils pour la construction d'un projet professionnel, la définition d'une orientation et l'insertion dans la vie professionnelle.

Elle s'oriente selon trois axes :

- Réaliser un bilan professionnel (définir ses potentiels, cibler les compétences à acquérir en dehors des cours).
- Etudier le marché potentiel (déterminer les opportunités qui peuvent se présenter en termes d'emploi).
- Mettre en place une démarche active et constructive pour ses projets (savoir rédiger une lettre de motivation ou un CV, se préparer à un entretien de recrutement, ...).

OBJECTIFS

Apprendre à s'insérer dans la vie professionnelle.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Pouvoir adopter une démarche d'insertion ou d'évolution dans le monde du travail.

VVHIMMU2 Méthodologie universitaire 2

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Audrey BECKER

DESCRIPTION

Ce cours est conçu comme un atelier de remédiation centré sur la méthodologie d'exploitation des documents. Parallèlement à la production d'un raisonnement structuré, l'étudiant doit également adopter une méthode rigoureuse de pratique de la documentation.

Il s'agira de rappeler les bases du commentaire de document avant la mise en place, en Licence 2^{ème} année, d'une méthode plus exigeante.

PREREQUIS

Cours de méthodologie de 1^{ère} année.

OBJECTIFS

L'objectif n'est pas l'acquisition de connaissances mais tenter de fournir quelques clés aux étudiants, pour les aider dans leur nouvelles démarches de travail qui doivent avant tout viser la compréhension et l'autonomie. Est également valorisé l'apprentissage de l'expression écrite soignée.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser l'étude et la présentation de sources documentaires, acquisition d'une culture

personnelle. Aider les étudiants dans leur compréhension, leur acquisition d'une autonomie et leur apprentissage d'une expression écrite soignée.

BIBLIOGRAPHIE

- M. Montoussé (dir.), *50 fiches de lecture en économie, sociologie, histoire et géographie économiques*, Paris, Bréal, 2018
- H. Bismuth, *La maîtrise de l'écrit dans les études supérieures*, Dijon, 2013.
- G. Galvez-Behar, A. Gauthier, *Réussir sa licence d'histoire*, Levallois-Perret, Studyrama, coll. « Principes », éd. 2015

22 - STRUCTURE LICENCE AES 3E ANNÉE, PARCOURS ETP

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES ETP semestre 5		
▼	VVP5V1 - ACTION ADMINISTRATIVE. DROIT MATÉRIEL DE L'UNION EUROPÉENNE	6.0
1	VVP5E700 - L'action administrative	3.0
1	VVA6M705 - Droit matériel de l'Union Européenne	3.0
▼	VVP5V2 - DROIT DE L'ENVIRONNEMENT. ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT	6.0
2	VVP5E714 - Économie de l'environnement	3.0
2	VVP5E701 - Droit de l'environnement	3.0
▼	VVP5V3 - ÉCONOMIE MANAGÉRIALE. GESTION BUDGÉTAIRE DES COLLEC. TERRIT.	6.0
2	VVA5M731 - Économie managériale	3.0
1	VVP5E703 - Gestion budgétaire des collectivités territoriales	3.0
▼	VVP5V4 - DÉMOCRATIES ET AUTORITARISMES. HISTOIRE DE LA PENSÉE POL.	6.0
1	VVP5E751 - Histoire de la pensée politique	3.0
2	VVP5E753 - Démocraties et autoritarismes	3.0
A	VVP5E749 - ANGLAIS	6.0

Licence AES ETP semestre 6

2	VVP6E709 - LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL DE L'ADMINISTRATION	6.0
▼	VVP6V2 - MÉTHODES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES. SOCIOLOGIE OU STAGE	6.0
1	VVA5M740 - Méthodes qualitatives et quantitatives	3.0
	VVA6C712 - Sociologie du développement local ou stage	3.0
2	VVA6MSTA - Stage	3.0
1	VVA6MSOC - Sociologie du développement local	3.0
▼	VVP6V3 - DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRIT. DROIT INTERV. ÉCO. LOC	6.0
2	VVP6E713 - Droit des interventions économiques locales	3.0
2	VVP6E710 - Droit de la fonction publique territoriale	3.0
▼	VVP6V4 - HISTOIRE DU DROIT SOCIAL. GRANDES QUESTIONS D'HISTOIRE CONT.	6.0
2	VVP6E746 - Grandes questions d'histoire contemporaine	3.0
1	VVA3M631 - Histoire du droit social	3.0
▼	VVP6V5 - COMMUNICATION LOCALE. POLITIQUES SOCIALES	6.0
1	VVP6E715 - Politiques sociales	3.0
1	VVP6E716 - Communication locale	3.0

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année (octobre à mai)

23 - DESCRIPTION LICENCE AES 3E ANNÉE, PARCOURS ETP

VVP5V1

Action administrative. Droit matériel de l'Union Européenne

Crédits: 6.0

Responsable : Sophie OVERNEY, Alexandre DESRAMEAUX

Est composé de :

VVP5E700

L'action administrative

VVA6M705

Droit matériel de l'Union Européenne

VVP5E700

L'action administrative

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Sophie OVERNEY

DESCRIPTION

Le cours d'action administrative a pour ambition de permettre aux étudiants d'acquérir les outils pertinents pour comprendre de quelle façon intervient l'administration.

Bien évidemment, le support privilégié de l'Administration demeure le service public. En effet, un certain nombre d'activités doivent être créées sous la forme d'un service public, ce qui implique que l'administration doit respecter les principes d'égalité, de mutabilité, de gratuité ou encore de neutralité. Par ailleurs, l'administration utilise de façon croissante le procédé contractuel, tant dans ses relations internes que dans ses relations externes. Mais, le mode contractuel présente de nombreuses spécificités suivant la personne avec qui le contrat est conclu. Enfin, les pouvoirs de police constituent une autre forme de manifestation des pouvoirs de l'administration.

PREREQUIS

Cours d'Institutions administratives et de Droit administratif des années précédentes.

OBJECTIFS

Présenter la façon dont intervient l'administration.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Acquérir les outils pertinents pour comprendre de quelle façon intervient l'administration.

BIBLIOGRAPHIE

SEILLER (B.), Droit administratif. L'action administrative, Tome 2, Flammarion, 2011, 356 p.

VVA6M705 Droit matériel de l'Union Européenne

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Alexandre DESRAMEAUX

DESCRIPTION

Le cours de droit matériel de l'Union européenne entend présenter dans ses grandes lignes, d'une part, le droit européen de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, et, d'autre part, le droit européen de la libre et égale concurrence entre les opérateurs économiques. Il montre que la jurisprudence constructive de la Cour de justice de l'Union européenne vient compléter utilement le droit des traités en la matière. Il fait apparaître que les principes profondément libéraux de ce droit essentiellement économique sont de plus en plus contrebalancés par l'exigence également européenne de satisfaire à des objectifs de cohésion sociale, territoriale et environnementale.

PREREQUIS

Connaissance du cours d'Institutions de l'Union européenne.

OBJECTIFS

Présenter les grandes lignes du droit européen.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les règles du droit matériel de l'Union européenne.

BIBLIOGRAPHIE

BOUTAYEB (C.), Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Systèmes Cours, 3e éd., 2017.

DUBOIS (L.) et BLUMANN (C.), Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Domat Droit public, 2015, 7e éd.

RAMBAUD (P.), CLERGERIE (J.-L.) et GRUBER (A.), Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, Dalloz, Précis, 2018, 12e éd..

Van CLEYNENBREUGEL (P.), Droit matériel de l'Union européenne, Larcier, Coll. de la Faculté de droit de l'Université de Liège, 2017.

VVP5V2 Droit de l'environnement. Économie de l'environnement

Crédits: 6.0

Responsable : Carole CHEVILLEY-HIVER, Jean-Louis DONEY

Est composé de :

VVP5E714 Économie de l'environnement

VVP5E701 Droit de l'environnement

VVP5E714 Économie de l'environnement

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION

Nous présentons dans un premier temps les principaux développements permettant de saisir les interactions entre les activités économiques et l'environnement (externalités et biens publics, . . .). Nous aborderons ensuite les principaux instruments de la politique environnementale (taxes, subventions, marchés de droits à polluer). L'objectif est de mettre en évidence les conditions de leur efficacité (comment atteindre un objectif fixé au moindre coût) ainsi que leurs effets redistributifs.

PREREQUIS

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS

Fournir des éléments d'analyse des interactions entre les activités économiques et l'environnement ainsi que des instruments de la politique environnementale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les bases de l'économie de l'environnement.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUMAIS (O.) et CHIROLEU-ASSOULINE (M.), Économie de l'environnement, Bréal Coll amphi économie.

FAUCHEUX (S.), Économie des ressources naturelles et de l'environnement, Armand Colin.

VALLEE (A.), Économie de l'environnement, Seuil, Coll points économie.

VVP5E701 Droit de l'environnement

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Carole CHEVILLEY-HIVER

DESCRIPTION

Face au réchauffement climatique, au déclin de la biodiversité, à la pollution des sols, de l'air et de l'eau, le droit semble bien démuni. C'est en réalité un vaste chantier, engagé il y a presque 50 ans, en prise aux pressions multiples et opposées. Il en résulte un droit complexe en perpétuelle réforme. Ce cours vise à cerner le cadre général du droit de l'environnement puis à présenter les régimes spécifiques pour la protection de l'environnement, pour la lutte contre les pollutions et les nuisances.

PREREQUIS

Maîtrise des notions fondamentales de droit constitutionnel et de droit administratif.

OBJECTIFS

Présenter les bases du droit de l'environnement.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Comprendre les enjeux de la protection de l'environnement, se doter d'une capacité d'expertise juridique auprès de tous les acteurs du droit de l'environnement (collectivités territoriales, associations, administrations d'État...).

BIBLIOGRAPHIE

MOLINER (M.), Droit de l'environnement, Dalloz 2019.

NAIM-GESBERT (E.), Droit général de l'environnement : introduction au droit de l'environnement, LexisNexis 2019.

PRIEUR (M.), Droit de l'environnement, Dalloz 2019.

Code de l'environnement annoté.

VVP5V3 Économie managériale. Gestion budgétaire des collec. territ.

Crédits: 6.0

Responsable : Christian AT, Matthieu HOUSER

Est composé de :

VVA5M731 Économie managériale

VVP5E703 Gestion budgétaire des collectivités territoriales

VVA5M731 Économie managériale

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Christian AT

DESCRIPTION

Ce cours illustre les problèmes de décisions auxquels les dirigeants (pris au sens large, i.e. dirigeants d'entreprises mais également élus) font face, par exemple, la maximisation du profit ou d'une utilité, la prise en compte de l'environnement concurrentiel, la conception de mécanismes incitatifs. . . Nous étudions comment ces dirigeants peuvent utiliser les outils de l'analyse économique pour déterminer les décisions optimales.

PREREQUIS

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS

Donner les techniques permettant de définir le problème (maximiser un profit, une recette fiscale, passer un appel d'offre...), déterminer le ou les objectifs (savoir qui décide et comment il décide), explorer les options pertinentes, prédire les conséquences, faire des choix, analyser la sensibilité des conclusions aux éléments exogènes du problème.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser l'utilisation des outils de l'analyse économique permettant de déterminer les décisions optimales des décideurs.

BIBLIOGRAPHIE

Guyot (M.) et Vranceanu (R.), Économie managériale : théorie, cas, exercices corrigés, Gualino, Lextenso éditions, 2008.

Pindyck (R.) et Rubinfeld (D.), Microéconomie 8e édition, Pearson, 2012.

VVP5E703 Gestion budgétaire des collectivités territoriales

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : **Matthieu HOUSER**

DESCRIPTION

Le cours de droit budgétaire local cherche à comprendre les règles juridiques régissant le fonctionnement d'un budget local. Comment doit-on voter un budget local, quels sont les principes, les délais à respecter ? Ce cours identifie également les ressources et les dépenses d'un budget local. Enfin, ce cours étudie les indicateurs financiers et fiscaux, dont il convient de tenir compte dans l'élaboration du budget. Ainsi, les principales méthodes de stratégie financière dans une logique pluriannuelle seront également élaborées.

PREREQUIS

Maîtriser les concepts de finances publiques.

OBJECTIFS

Présenter les règles juridiques et les indicateurs financiers et fiscaux pertinents pour les budgets locaux.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les techniques et instruments de gestion des finances locales.

BIBLIOGRAPHIE

BOUVIER (M.), Les finances locales, 2010.

KLOPFER (M.), Gestion financière des collectivités locales, 2010.

MOUZET (P.), L'essentiel des finances locales, 2011.

VVP5V4 Démocraties et autoritarismes. Histoire de la pensée pol.

Crédits: 6.0

Responsable : Antonio GONZALES, Benoît LITTARDI

Est composé de :

VVP5E751 Histoire de la pensée politique

VVP5E753 Démocraties et autoritarismes

VVP5E751 Histoire de la pensée politique

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Antonio GONZALES, Benoît LITTARDI

DESCRIPTION

- La première partie du cours (Antonio GONZALES) traite de l'histoire des institutions politiques du monde romain. Elle intègre ce que l'on pourrait appeler l'« archéologie » (753-509 avant notre ère) des institutions politiques romaines et le développement de celles-ci sous la période dite républicaine (509-29 avant notre ère).

Le cours développe une problématique qui porte sur les origines romaines de la pratique institutionnelle politique au sens le plus large. Les étudiants doivent comprendre que les institutions politiques et juridiques romaines puisent dans une histoire particulière où se retrouvent religion, civilisations antérieurs et innovations propres de Rome qui reposent sur la dynamique de l'expansion d'une cité-État qui devient progressivement un empire avec un système politique et institutionnel qui évolue et s'adapte aux différentes phases de la conquête et de l'intégration de nouvelles populations et cultures y compris politiques et juridiques.

Les exercices proposés visent l'acquisition de compétences inhérentes à la démarche historique. Il s'agit de comprendre les sources, de les lire avec la distance critique nécessaire, de les intégrer dans une dimension spatiale, chronologique et contextuelle, de proposer des pistes de compréhension et d'analyse, de proposer une lecture vraisemblable de l'information. Pour cela le travail de lecture est important. Si le cours concentre l'essentiel, l'étudiant doit être capable d'élargir son horizon intellectuel en allant chercher de l'information générale et particulière. Les ouvrages de vulgarisation puis de spécialité sont nombreux et facile d'accès. Internet permet aussi d'accéder à de très nombreuses publications en libre accès (open access) sur des portails dédiés comme Persée, Revues.org, Cairn pour ne citer que les portails français.

- La deuxième partie du cours (Benoît LITTARDI) est une approche d'« Histoire contemporaine », qui démarre à la fin du xviii^e siècle.

Il s'agit d'étudier l'histoire des idées politiques depuis le xviii^e siècle, non de manière abstraite, mais en montrant comment elles ont été diffusées par des idéologies et se sont incarnées dans des régimes, des mouvements et des grandes figures politiques.

PREREQUIS

Partie 2 : les contenus des programmes de collège et lycée généraux relatifs à l'histoire de l'Europe depuis le XVIII^e siècle.

OBJECTIFS

Présenter l'évolution de la pensée politique depuis l'antiquité, jusqu'à l'époque contemporaine.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les principaux courants de la pensée politique.

BIBLIOGRAPHIE

• Partie 1 :

GANZIN (M.), L'influence de l'Antiquité sur la pensée politique européenne (xvie-xixe siècles), Aix-Marseille, 1996. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3333057v/f5.image>

LESCUYER (G.), Histoire des idées politiques, Paris, Dalloz, 2001.

NAY (O.), Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours, Paris, Armand Colin, 2016.

NEMO (P.), Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen Âge, Paris, PUF, 2014, Collection Quadrige.

NICOLET (C.), Les idées politiques à Rome sous la République, Paris, Armand Colin, 1964. MEISKINS (W. E.), Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'Antiquité au Moyen-Âge, Montréal, Lux, trad. V. Dassas et C. St-Hilaire, 2013 (2008).

• Partie 2 :

NAY (O.), Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours, Paris, Armand Colin, 2016.

REMOND (R.) (dir.), Pour une histoire politique, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

VVP5E753 Démocraties et autoritarismes

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Benoit LITTARDI

DESCRIPTION

Le cours est une approche d'« Histoire contemporaine », qui démarre à la fin du XVIIIe siècle.

Il s'agit d'étudier la naissance et le développement des régimes démocratiques et autoritaires depuis la Révolution française en prenant en compte leur relation dialectique et l'évolution de leur fonctionnement.

PREREQUIS

Contenus des programmes de collège et lycée généraux relatifs à l'histoire du monde depuis le milieu du XVIIIe siècle.

OBJECTIFS

Etudier l'hybridation entre démocraties et autoritarismes et en présenter l'évolution des lignes de

partage.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Acquérir une culture générale portant sur l'histoire des systèmes politiques vue à travers le prisme des formes démocratiques.

BIBLIOGRAPHIE

- HERMET (G.), Démocratie et autoritarisme, Paris, Editions du Cerf, 2013.
- DUVERGER (M.) et SIRINELLI (J.-F.) [dir.], Histoire générale des systèmes politique. Paris, PUF :
- TULARD (J.) [dir.], Les empires occidentaux, de Rome à Berlin, 1997.
- BERCÉ (Y.-M.) [dir.], Les monarchies, 1997.
- BERSTEIN (S.) [dir.], La démocratie libérale, 1998.
- BERSTEIN (S.), Démocraties, régimes autoritaires et totalitarismes de 1900 à nos jours, Paris, Hachette, coll. « Carré-Histoire », 2013.

VVP5E749 Anglais

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Annabelle RACLOT

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Dans ce module annualisé, nous allons approfondir vos connaissances culturelles des principaux pays anglophones, aborder des notions de communication interculturelle (comment mieux interagir avec des interlocuteurs de cultures différentes) et également faire progresser vos compétences en anglais écrit et oral (niveau B2 du CECRL et +)

Ce cours est exclusivement en contrôle continu à distance avec 5 évaluations tout au long de l'année (4 devoirs et une note de participation), la moyenne de la session 1 sera calculée avec les 4 meilleures notes de l'année sur les 5. La session 2 comportera 2 devoirs supplémentaires, la moyenne finale sera calculée avec les 5 meilleures notes de l'année entière sur les 7.

Lien vers le cours : <https://moodle.univ-fcomte.fr/course/view.php?id=10469>

OBJECTIFS

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Savoir reconnaître et comprendre les différents accents anglophones autour du monde.
- Faire des recherches sur l'histoire, l'économie, la politique d'un pays anglophone et en faire un compte rendu vulgarisé en anglais à l'écrit comme à l'oral.
- Rédiger une revue de presse en anglais.
- S'initier à la diversité des étiquettes culturelles dans le monde anglophone et avoir des clés sur comment s'y adapter.

VVP6E709 Le contrôle juridictionnel de l'administration

Crédits: 6.0

Intervenant(s) : Charles FORTIER

Enseigné à la période 2 (février à mai)

DESCRIPTION

Ce cours de contentieux administratif aborde les thèmes suivants.

- Présentation de l'ordre juridictionnel administratif :
 - les juridictions administratives ;
 - la répartition des compétences entre elles ;
 - les exigences fondamentales liées à la qualité de juridiction administrative.
- Les recours devant le juge administratif :
 - la « distinction des contentieux » ;
 - les principaux recours contentieux.
- L'accès au juge administratif :
 - la recevabilité des recours ;
 - la saisine du juge.
- Le procès administratif :
 - l'instruction ;
 - l'audience ;
 - la décision.
- L'office du juge de l'excès de pouvoir :
 - le contrôle ;
 - l'annulation.
- Les procédures d'urgence : les référés

PREREQUIS

- Connaître les bases du droit administratif.

OBJECTIFS

- Connaître l'organisation générale et le fonctionnement de la juridiction administrative, ainsi que la fonction de magistrat administratif (préparation au concours correspondant).

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Maîtriser les différents recours qu'il est possible de former contre une personne publique, savoir déterminer la juridiction compétente et identifier les moyens recevables dans ce cadre, afin d'être en mesure de déterminer une « stratégie contentieuse » ; savoir rédiger une requête introductive d'instance.

BIBLIOGRAPHIE

Manuels de contentieux administratif

Certains manuels sont très fouillés, d'autres plus synthétiques ; certains intègrent une dimension « pratique ». Il faut les consulter en début de semestre et faire son choix selon sa propre façon de travailler, de manière à compléter utilement le cours. Il convient, bien sûr, de veiller à ce que le manuel retenu soit suffisamment à jour. Voici quelques manuels de référence :

- GOHIN (O.), POULET (F.), Contentieux administratif, coll. Manuels, LexisNexis.
- BROUELLE (C.), Contentieux administratif, coll. Manuel, LGDJ.
- GUYOMAR (M.), SEILLER (B.), Contentieux administratif, coll. Hypercours, Dalloz.
- PERRIN (A.), Contentieux administratif, coll. Mémentos, Dalloz.
- CHABANOL (D.), BONNET (B.), La pratique du contentieux administratif, coll. Droit et professionnels, LexisNexis.
- ROUQUETTE (R.), Petit traité du procès administratif, coll. Praxis, Dalloz.

Éventuellement, et ponctuellement, recueils de décisions du juge administratif ou de textes

- Les grands arrêts du contentieux administratif, coll. Grands arrêts, Dalloz.
- Paul CASSIA, Les grands textes de procédure administrative contentieuse, coll. Grands arrêts, Dalloz.
- Les grands arrêts de la jurisprudence administrative, Dalloz.

VVP6V2 Méthodes qualitatives et quantitatives. Sociologie ou stage

Crédits: 6.0

Responsable : Fabienne OGUER, Thierry BRUGVIN

Est composé de :

VVA5M740 Méthodes qualitatives et quantitatives

VVA6C712 Sociologie du développement local ou stage

VVA5M740 Méthodes qualitatives et quantitatives

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Fabienne OGUER

DESCRIPTION

Le cours présente les principaux types d'enquête, l'élaboration du questionnaire et la présentation et l'analyse des données issues de l'enquête.

PREREQUIS

Programme de statistique univariée et de statistique bivariée.

OBJECTIFS

Présenter les méthodes d'initiation à l'enquête et d'étude des résultats obtenus.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Maîtriser les techniques d'enquête, savoir présenter les données issues de l'enquête.

BIBLIOGRAPHIE

- FENNETEAU (H.), Enquête : Entretien et questionnaire, Les topos, Dunod.
- MARTIN (O.), L'enquête et ses méthodes - L'analyse de données quantitatives, Armand Colin.
- PY (B.), La statistique sans formule mathématique, Pearson.

VVA6C712 Sociologie du développement local ou stage

EST COMPOSÉ DE

VVA6MSTA Stage

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Fabienne OGUER

DESCRIPTION

Le stage doit être effectué en France. Il est prévu sur une durée de 4 semaines et doit s'achever au plus tard fin mars. Les dates ne sont pas imposées.

Vous devez envoyer au CTU en début d'année universitaire les renseignements relatifs au lieu du stage, à la période, au thème du travail confié et à la personne vous encadrant, pour étude par la commission pédagogique. La convention de stage ne sera préparée qu'après l'accord de cette commission et au plus tard à la fin du mois de décembre de l'année universitaire concernée. Vous devrez communiquer régulièrement avec l'enseignant responsable du stage au CTU, en indiquant au départ, le travail prévu puis en faisant le point en milieu et en fin de stage.

Il faudra rédiger un rapport d'environ 30 pages dactylographiées (hors annexes éventuelles), qui devra être envoyé au secrétariat AES du CTU sous forme papier par voie postale dans le mois suivant la fin du stage, en lui joignant l'avis de la personne encadrant ce stage.

Vous devrez également faire une présentation de votre stage en présence des personnes encadrant ce stage au CTU. Cette présentation aura lieu au CTU.

OBJECTIFS

Permettre de découvrir le monde du travail ou des activités professionnelles nouvelles.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Appréhender le marché du travail.

VVA6MSOC Sociologie du développement local

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Thierry BRUGVIN

DESCRIPTION

Dans ce module, nous mettrons en évidence l'interaction entre le développement local, la relocalisation et la globalisation. Puis pour comprendre quelques évolutions et mécanismes du développement local, nous en aborderons l'histoire, en France et dans la coopération décentralisée.

Afin d'en comprendre les ressorts, nous examinerons les différentes théories du développement local : l'historicisme anti-développementaliste, l'économie humaniste, la systémique, la théorie de la complexité, le marxisme, l'écologie sociale, etc.

Les principes du développement local seront aussi envisagés sur le plan urbain, rural, agricole, industriel, culturel, dans les pays en développement et en politique décentralisation, participation...

Enfin, nous aborderons la méthodologie d'une action de développement local en montrant l'utilité de la connaissance du territoire, du diagnostic territorial à l'étude des besoins, la mise en œuvre, l'évaluation des résultats.

OBJECTIFS

Exposer les principes du développement local.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Pouvoir proposer ou analyser une action de développement local.

BIBLIOGRAPHIE

GREFFE (X.), Le développement local, Éd. de l'Aube, 2002.

HOUÉE (P.), Le développement local au défi de la mondialisation, l'Harmattan, 2001.

TEISSERENC (P.), Les politiques de développement local, Economica, 2002.

MENGIN (J.), Guide du développement local et du développement social, l'Harmattan, 1989.

TOURJANSKY-CABART (L.), Le développement économique local, Presses Universitaires de France, 1996.

VVP6V3 Droit de la fonction publique territ. Droit interv. éco. loc

Crédits: 6.0

Responsable : Anne MARCEAU, Yan LAIDIE

Est composé de :

VVP6E713 Droit des interventions économiques locales

VVP6E710 Droit de la fonction publique territoriale

VVP6E713 Droit des interventions économiques locales

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Yan LAIDIE

DESCRIPTION

Le cours de droit des interventions économiques locales s'intéresse à la manière dont les collectivités locales interviennent en matière économique. Après avoir rappelé les grandes lignes du développement historique de l'interventionnisme économique d'une manière générale, il analyse les enjeux de l'interventionnisme économique des collectivités locales et de l'évolution du cadre juridique de cet interventionnisme. Deux instruments majeurs de celui-ci sont étudiés dans deux titres.

Le premier et le plus consistant s'intéresse aux services publics comme instruments de l'interventionnisme économique des collectivités locales. Il aborde les questions suivantes : qu'est-ce qu'un service public ? quelle est la distinction entre service public administratif et service public industriel et commercial ? quels sont les grands principes applicables aux services publics ? Comment sont créés et gérés les services publics ?

Le second concerne les aides aux entreprises destinées à la promotion du développement économique et aussi à la préservation d'intérêts économiques et sociaux : aides aux entreprises en difficulté, aides au maintien de services nécessaires en milieu rural.

PREREQUIS

- Connaître les grandes étapes de la décentralisation.
- Connaître les différentes catégories de collectivités territoriales et leurs domaines de compétence.
- Connaître les établissements publics de coopération intercommunale.

OBJECTIFS

- Avoir une vision claire de l'évolution de l'interventionnisme économique local.
- Maîtriser les modalités des interventions locales dans l'économie.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Savoir les grandes lignes de l'interventionnisme économique des collectivités locales.
- Connaître les règles applicables aux services publics locaux.
- Connaître les mécanismes de l'interventionnisme local (aides économiques notamment).

BIBLIOGRAPHIE

- Il convient de se reporter aux ouvrages de droit public économique ; voir par exemple :
INGELAERE (F.), Droit public économique, Ellipses, collection « mise au point » ;
KERNINON (J.), Droit public économique, Montchrestien, collection manuels AES ;
GRABOY-GROBESCO (A.), LINOTTE (D.), Droit public économique, Dalloz, collection mementos.
- Mais aussi aux manuels de droit administratif (qui traitent de manière générale de la question des services publics) et aux manuels de droit des services publics ; voir par exemple :
BRACONNIER (S.), Droit des services publics, PUF ;
GUGLIELMI (G.J.) et KOUBI (G.), Droit du service public, Montchrestien, collection Domat.
- Pour un ouvrage spécifiquement consacré aux interventions des collectivités locales, voir :
KOUÉVI (A.G.), Le droit des interventions économiques des collectivités locales, LGDJ Dexia1.

VVP6E710 Droit de la fonction publique territoriale

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Anne MARCEAU

DESCRIPTION

Créée par la loi no 84-53 du 26 janvier 1984, la fonction publique territoriale a vu son organisation largement calquée sur le modèle de la fonction publique de l'État. Toutefois, elle n'est pas sans présenter certaines spécificités tenant notamment au souci du législateur de respecter les impératifs de la décentralisation. L'étude de l'organisation et de la composition de la fonction publique territoriale précédera celle de la carrière, des droits et obligations du fonctionnaire territorial.

PREREQUIS

Cours de droit administratif.

OBJECTIFS

Le cours présente l'organisation et la composition de la fonction publique territoriale ainsi que celle de la carrière, des droits et obligations du fonctionnaire territorial.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître la situation juridique des agents des collectivités territoriales, maîtriser les évolutions du statut des agents territoriaux.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBIN (E.), Droit de la fonction publique territoriale, Gualino éditeur, coll. « Mémentos », 1re éd., 2003.
- AUBY (J.-M.), AUBY (J.-B.), JEAN-PIERRE (D.) et TAILLEFAIT (A.), Droit de la fonction publique (État, collectivités territoriales, hôpitaux), éd. Dalloz, coll. « Précis », 4e éd., 2002.

VVP6V4 Histoire du droit social. Grandes questions d'histoire cont.

Crédits: 6.0

Responsable : Frank LAIDIE, Pierre VERSCHUEREN

Est composé de :

VVP6E746 Grandes questions d'histoire contemporaine

VVA3M631 Histoire du droit social

VVP6E746 Grandes questions d'histoire contemporaine

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Pierre VERSCHUEREN

DESCRIPTION

Après avoir présenté dans une longue introduction, les diverses hypothèses de datation et de définition du sujet, le cours se focalisera sur la mondialisation actuelle qui a débuté dans les années 1970. Après une première leçon visant à insister sur le fait que la mondialisation actuelle (quel que soit son numéro) est liée à un choix politique (celui du néo-libéralisme résumé dans le Consensus de Washington) et à une vision du monde, je consacrerai l'essentiel de la présentation à définir la mondialisation comme un phénomène économique - soit trois leçons sur le commerce (OMC, libre-échange, containers. . .), les entreprises (FTN, GAFAM, délocalisation, chaîne de valeur. . .), et la finance (3D ou FMI) -. Ce découpage vise à faciliter la compréhension, mais les phénomènes se recoupent car la mondialisation commerciale a beaucoup à voir avec les entreprises et celles-ci ont des liens avec le monde de la finance. Enfin, une 5e leçon nuancera cette idée de phénomène économique en montrant que la mondialisation a des enjeux et des conséquences dans les domaines sociaux, culturels, environnementaux, etc. (dette, inégalités ou question écologique) et qu'il y a aussi une critique politique et des propositions alternatives.

PREREQUIS

Culture générale élémentaire en économie, capacités d'analyse et de rédaction.

OBJECTIFS

Cet enseignement a comme premier objectif de faire comprendre à quel point la mondialisation est un phénomène construit historiquement, en ce sens qu'il est non pas une fatalité mais le fruit de choix politiques opérés par des acteurs déterminés, dans des contextes précis. Partant de cela, il s'agit d'en étudier les mécanismes et d'en faire une analyse critique, en en soulignant les enjeux économiques, industriels et financiers, mais aussi sociaux, culturels et environnementaux. Ce faisant, les étudiant(e)s acquerront un socle de connaissances indispensable à la compréhension du monde actuel (et de leur situation dans ce monde), base d'une culture générale reposant principalement sur l'esprit critique, la capacité à se former un jugement autonome, à contextualiser les problèmes, le goût et la volonté de continuer à apprendre tout au long de la vie.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Maîtrise des connaissances générales portant sur la mondialisation à l'époque actuelle : chronologie, principaux acteurs, grandes tendances, enjeux et conséquences, problèmes

- principaux à différentes échelles (du local au mondial).
- Etre capable de développer une approche critique du passé, en particulier savoir établir des relations entre les événements et processus actuels et le passé.
 - Faire preuve d'aptitudes à rassembler et à mettre en forme de l'information historique complexe pour répondre à un questionnement, en un mot de facultés d'abstraction, d'analyse et de synthèse.

BIBLIOGRAPHIE

Collectif, La mondialisation contemporaine : rapports de force et enjeux, Nathan, 2017, 382 p. (Manuel pour l'enseignement supérieur très détaillé)

Collectif, La mondialisation : l'essentiel pour comprendre : méthodologie, cours et sujets, Ellipses, 2014, 154 p. (Pour IEP, une version plus synthétique que l'ouvrage précédent)

BRAQUET (L.), L'essentiel pour comprendre la mondialisation, Gualino Lextenso Ed Carré, 2014, 163 p.

GHORRA-GOBIN (C.) dir, Dictionnaire critique de la mondialisation, Armand-Colin, 2012. (Un des nombreux dictionnaires qui existe. Des synthèses par mot. Pour consultation)

GRATALOUP (C.), La mondialisation dans nos tasses. Trois siècles de petit-déjeuner, Armand-Colin, 2017. (Un bel exemple concret et sur le très long terme des changements induits par la mondialisation)

MALET (J.-B.), L'empire de l'or rouge (Enquête mondiale sur la tomate d'industrie), Fayard, 2017, 284 p. (Disponible aussi en version documentaire sur internet. Un exemple de la mondialisation très actuelle)

VVA3M631 Histoire du droit social

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Frank LAIDIE

DESCRIPTION

Le cours appréhende l'étude de l'évolution des relations sociales en France

- par l'étude des règles qui gouvernent les relations de travail depuis le système corporatif d'Ancien Régime, en passant par l'individualisme libéral révolutionnaire jamais démenti au cours du XIX^e siècle, pour arriver à la prise en compte du « phénomène collectif » que constitue la reconnaissance du syndicalisme, de la négociation collective ou encore de l'arbitrage pour prévenir ou mettre un terme aux conflits sociaux au tournant et au cours du XX^e siècle.
- par l'étude de l'évolution de la « protection sociale » aux XIX^e et XX^e siècles. Autour des sociétés de secours mutuels grâce au mutualisme, puis de l'État assureur se greffant de façon empirique et en ordre dispersé les divers éléments de la Sécurité sociale (accident du travail, assurances sociales pour la protection des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès et famille).

OBJECTIFS

Montrer comment la société française contemporaine s'est construite dans la recherche de compromis entre l'ordre économique et la justice sociale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître l'évolution des relations sociales en France.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBIN (G.) et BOUVERESSE (J.), *Introduction historique au droit du travail*, PUF, Droit fondamental, 1995 (Utile pour le contexte politique et social général) (Épuisé).
- LE CROM (J.-P.) (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Éditions de l'Atelier, 1999 (Un recueil des principaux textes commentés).
- LE CROM (J.-P.) (dir.), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Presses universitaires de Rennes, 2004 (Actes du second colloque d'histoire du droit du travail).
- LE GOFF (J.), *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, nouv. édition, 2004.
- OLSZAK (N.), *Histoire du droit du travail*, Paris, PUF (Coll. Que sais-je ?), 1999 (Épuisé).
- DREYFUS (M.) et alii., *Se protéger, être protégé. Une histoire des Assurances sociales en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- BORGETTO (M.) et LAFORE (R.), *La République sociale. Contribution à l'étude de la question démocratique en France*, Paris, PUF, La politique éclatée, 2000.
- DAVID (M.), *Les fondements du social*, Paris, Anthropos, 1993.
- DELBREL (Y.), *L'essentiel de l'histoire du droit social*, Gualino (Coll. Les carrés), 2006.

VVP6V5 Communication locale. Politiques sociales

Crédits: 6.0

Responsable : Philippe LANCELLE, Mathieu PETITHOMME

Est composé de :

VVP6E715 Politiques sociales

VVP6E716 Communication locale

VVP6E715 Politiques sociales

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Mathieu PETITHOMME

DESCRIPTION

Le cours envisage les politiques sociales, leur transformation contemporaine, leur « réforme » et la façon dont on envisage la solidarité en France et en Europe.

Sont ainsi abordés les thèmes suivants :

- Les politiques sociales : définition et origines
- Le « compromis social industriel » des Trente Glorieuses et son déclin
- L'essor de l'Etat-providence
- Les nouveaux enjeux des politiques sociales

OBJECTIFS

Présenter les catégories de l'intervention sociale et les modes d'intervention des autorités publiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les principaux domaines d'action et modes d'intervention des autorités publiques en matière sociale.

VVP6E716 Communication locale

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Philippe LANCELLE

DESCRIPTION

Le cours de communication locale entend aborder les fondamentaux de la communication locale et territoriale ainsi que les principes juridiques qui la régissent.

Il s'attachera dans un premier temps à montrer le développement de la communication publique depuis les années 70 au niveau local, de la part d'émetteurs aussi divers que les collectivités territoriales, les

sociétés d'économie mixte, les structures déconcentrées de l'État, les principales associations, les offices HLM et les chambres consulaires. Ce cours entend aussi décrire les principaux objectifs de la communication locale, ainsi que les outils qui peuvent être mis en œuvre pour répondre à chacun d'entre eux. Le cours permettra aussi de découvrir des exemples concrets de communication locale, issus de collectivités territoriales.

OBJECTIFS

Présenter la communication locale et territoriale et les principes juridiques qui la régissent.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Connaître les fondamentaux de la communication locale et territoriale ainsi que les principes juridiques associés.

BIBLIOGRAPHIE

LIBAERT (T.), Communication(s) : 20 ans d'articles de référence. Paris : Dunod, 2013.

OLLAGNIER (B.), Communiquer, un défi français : de l'illusion du tout com' à la communication réelle. Paris : L'Harmattan, 2010.

SFEZ (L.), La communication. Paris : PUF, 2010. (Que sais-je ? 2567).

WOLTON (D.), Penser la communication. Paris : Flammarion, 2008.

24 - CALENDRIER DES EXAMENS

24.1 Licence AES 1re année CTU

Session 1

22-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
09:00 - 12:00	3	VVA1E509	Introduction à l'étude des systèmes politiques
14:00 - 17:00	3	VVA1E526	Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

23-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA2E506	Introduction à la gestion
10:30 - 12:30	2	VVA2E503	Institutions administratives
14:00 - 16:00	2	VVA2E514	Problèmes sociaux contemporains
16:30 - 18:30	2	VVA1M522	Introduction à la microéconomie

13-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA1E511	Introduction à la sociologie
14:00 - 17:00	3	VVA2E504	Droit civil des obligations : droit des contrats

14-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
09:00 - 12:00	3	VVA2E513	Droit constitutionnel
10:30 - 12:30	2	VVA1E510	Histoire politique, économique et sociale
14:00 - 16:00	2	VVA1E521	Statistique univariée
16:30 - 18:30	2	VVA2E523	Problèmes économiques contemporains

Session 2

26-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA2E506	Introduction à la gestion
10:30 - 12:30	2	VVA2E503	Institutions administratives
14:00 - 16:00	2	VVA2E514	Problèmes sociaux contemporains
16:30 - 18:30	2	VVA1M522	Introduction à la microéconomie

27-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
09:00 - 12:00	3	VVA1E509	Introduction à l'étude des systèmes politiques
14:00 - 17:00	3	VVA1E526	Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

28-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA1E511	Introduction à la sociologie
10:30 - 12:30	2	VVA1E510	Histoire politique, économique et sociale
14:00 - 17:00	3	VVA2E504	Droit civil des obligations : droit des contrats

29-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
09:00 - 12:00	3	VVA2E513	Droit constitutionnel
14:00 - 16:00	2	VVA1E521	Statistique univariée
16:30 - 18:30	2	VVA2E523	Problèmes économiques contemporains

25 - CALENDRIER DES EXAMENS

25.1 Licence AES parcours Admin & gest des ent 2e année CTU

Session 1

22-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:30 - 12:30	2	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2	VVA3M631	Histoire du droit social
16:30 - 18:30	2	VVA3E642	Comptabilité générale

23-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
10:30 - 12:30	2	VVA4E646	Les indices statistiques
14:00 - 16:00	2	VVA4E644	Économie des marchés
16:30 - 18:30	2	VVA4E601	Économie des organisations

13-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA4M654	Management des hommes
10:30 - 12:30	2	VVA4E620	Comptabilité analytique
14:00 - 16:00	2	VVA4E632	Marketing
16:30 - 18:30	2	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie

14-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA3M657	Science politique
10:30 - 12:30	2	VVA3E604	Statistique bivariable
16:30 - 18:30	2	VVA3M641	Sociologie des organisations

15-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
09:00 - 12:00	3	VVA4E630	Droit commercial

Session 2

26-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:30 - 12:30	2	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2	VVA3E642	Comptabilité générale
16:30 - 18:30	2	VVA4E620	Comptabilité analytique

27-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA4E601	Économie des organisations
10:30 - 12:30	2	VVA4E646	Les indices statistiques
14:00 - 16:00	2	VVA4E644	Économie des marchés
16:30 - 18:30	2	VVA4E632	Marketing

28-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie
10:30 - 12:30	2	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
14:00 - 16:00	2	VVA4M654	Management des hommes

29-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA3M631	Histoire du droit social
14:00 - 16:00	2	VVA3E604	Statistique bivariée
16:30 - 18:30	2	VVA3M641	Sociologie des organisations

30-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
10:30 - 12:30	2	VVA3M657	Science politique
14:00 - 17:00	3	VVA4E630	Droit commercial

26 - CALENDRIER DES EXAMENS

26.1 Licence AES parcours Admin & gest des ent 3e année CTU

Session 1

22-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:30 - 12:30	2	VVA5E735	Droit fiscal
14:00 - 16:00	2	VVA6E734	Management des relations professionnelles
16:30 - 18:30	2	VVA6E747	Informatique : les bases de données relationnelles

23-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA6E711	Commerce international
10:30 - 12:30	2	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 16:00	2	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:30 - 18:30	2	VVA5E723	Analyse financière

13-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA6E733	Comptabilité des sociétés
10:30 - 12:30	2	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 17:00	3	VVA5E720	Droit social

14-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 11:00	3	VVA6E730	Droit des affaires
14:00 - 16:00	2	VVA6E736	Finance d'entreprise
16:30 - 18:30	2	VVA5E722	Sociologie du travail et de l'emploi

15-05-2024			
------------	--	--	--

Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA5E721	Économie du travail
10:30 - 12:30	2	VVA6E744	Management stratégique

Session 2

26-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:30 - 12:30	2	VVA5E735	Droit fiscal
14:00 - 16:00	2	VVA6E734	Management des relations professionnelles
16:30 - 18:30	2	VVA6E747	Informatique : les bases de données relationnelles

27-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA6E711	Commerce international
10:30 - 12:30	2	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 17:00	3	VVA6E730	Droit des affaires

28-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA6E733	Comptabilité des sociétés
10:30 - 12:30	2	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 16:00	2	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:30 - 18:30	2	VVA5E723	Analyse financière

29-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
09:00 - 12:00	3	VVA5E720	Droit social
14:00 - 16:00	2	VVA6E736	Finance d'entreprise
16:30 - 18:30	2	VVA5E722	Sociologie du travail et de l'emploi

30-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA5E721	Économie du travail
10:30 - 12:30	2	VVA6E744	Management stratégique

27 - CALENDRIER DES EXAMENS

27.1 Licence AES parcours Etudes terri & politiques 2e année CTU

Session 1

22-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:30 - 12:30	2	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2	VVP4E612	Sociologie politique
16:30 - 18:30	2	VVP3M650	Histoire du droit public

23-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
10:30 - 12:30	2	VVP3E613	Droit des collectivités territoriales
14:00 - 16:00	2	VVP4E611	Économie publique
16:30 - 18:30	2	VVP4E616	Systèmes politiques

13-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA4M654	Management des hommes
10:30 - 12:30	2	VVP4E649	Droit de l'intercommunalité
14:00 - 16:00	2	VVP4E614	Finances publiques locales
16:30 - 18:30	2	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie

14-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA3M657	Science politique
14:00 - 16:00	2	VVP3E603	Finances publiques de l'État
16:30 - 18:30	2	VVA3M641	Sociologie des organisations

15-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
09:00 - 12:00	3	VVP4E610	Droit administratif : les actes de l'administration

Session 2

26-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:30 - 12:30	2	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2	VVP4E612	Sociologie politique
16:30 - 18:30	2	VVP3E613	Droit des collectivités territoriales

27-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVP4E611	Économie publique
10:30 - 12:30	2	VVP4E649	Droit de l'intercommunalité
14:00 - 16:00	2	VVP4E616	Systèmes politiques
16:30 - 18:30	2	VVP4E614	Finances publiques locales

28-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie
10:30 - 12:30	2	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
14:00 - 16:00	2	VVA4M654	Management des hommes

29-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
10:30 - 12:30	2	VVP3M650	Histoire du droit public
14:00 - 16:00	2	VVP3E603	Finances publiques de l'État
16:30 - 18:30	2	VVA3M641	Sociologie des organisations

30-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
10:30 - 12:30	2	VVA3M657	Science politique
14:00 - 17:00	3	VVP4E610	Droit administratif : les actes de l'administration

28 - CALENDRIER DES EXAMENS

28.1 Licence AES parcours Etudes terri & politiques 3e année CTU

Session 1

22-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:30 - 12:30	2	VVP5E751	Histoire de la pensée politique
14:00 - 16:00	2	VVA3M631	Histoire du droit social

23-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVP5E703	Gestion budgétaire des collectivités territoriales
10:30 - 12:30	2	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 16:00	2	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:30 - 18:30	2	VVP6E716	Communication locale

24-01-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVP6E715	Politiques sociales
10:30 - 12:30	2	VVP5E700	L'action administrative

13-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVP5E714	Économie de l'environnement
10:30 - 12:30	2	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 16:00	2	VVP6E713	Droit des interventions économiques locales
16:30 - 18:30	2	VVP6E710	Droit de la fonction publique territoriale

14-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens

09:00 - 12:00	3	VVP6E709	Le contrôle juridictionnel de l'administration
14:00 - 16:00	2	VVP6E746	Grandes questions d'histoire contemporaine
16:30 - 18:30	2	VVP5E753	Démocraties et autoritarismes

15-05-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVP5E701	Droit de l'environnement

Session 2

26-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:30 - 12:30	2	VVP5E751	Histoire de la pensée politique
14:00 - 16:00	2	VVP5E703	Gestion budgétaire des collectivités territoriales
16:30 - 18:30	2	VVP6E716	Communication locale

27-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVP6E715	Politiques sociales
10:30 - 12:30	2	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 16:00	2	VVP5E714	Économie de l'environnement
16:30 - 18:30	2	VVP6E713	Droit des interventions économiques locales

28-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVP6E710	Droit de la fonction publique territoriale
10:30 - 12:30	2	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 16:00	2	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:30 - 18:30	2	VVP5E753	Démocraties et autoritarismes

29-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	VVA3M631	Histoire du droit social
10:30 - 12:30	2	VVP5E701	Droit de l'environnement
14:00 - 16:00	2	VVP6E746	Grandes questions d'histoire contemporaine
16:30 - 18:30	2	VVP5E700	L'action administrative

30-08-2024			
Horaires	Durée	UE	Examens
09:00 - 12:00	3	VVP6E709	Le contrôle juridictionnel de l'administration

29 - GLOSSAIRE

A

AES : Administration Économique et Sociale
AGE : Administration et Gestion des Entreprises
ATLAS : Logiciel de gestion des centres d'examen
ANNEE SUP-FC : Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

B

BU : Bibliothèques Universitaires

C

CAP : Centre d'Accompagnement Pédagogique
CC : Contrôle Continu
CdeC : Centre de Certification
CeLaB : Centre de Langue de la Bouloie
CLA : Centre de Linguistique Appliquée
CLES : Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
CT : Contrôle Terminal
CTU : Centre de Télé-enseignement Universitaire (centre d'enseignement à distance)
CVEC : Contribution de la Vie Étudiante et de Campus

D

DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
DEDALE : Fil d'Ariane pour votre inscription
DM : Devoir à la Maison
DVL : Développement et Validation du Logiciel : parcours de master mention Informatique
DAP : Demande d'Admission Préalable: elle est obligatoire pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires.
Demi-vitesse : C'est un rythme adapté aux personnes ne pouvant suivre leurs études à plein temps. L'étudiant qui choisit la demi-vitesse va suivre un semestre de cours (au lieu de deux) sur une année universitaire d'octobre à mai. Il suivra le deuxième semestre l'année suivante d'octobre à mai.
DAP : La Demande d'Admission Préalable (DAP) est une procédure d'inscription obligatoire pour tous les étudiants étrangers hors Union Européenne, titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, résidant en France ou dans un pays étranger.

E

EAD : Enseignement À Distance
ETP : Études Territoriales et Politiques
ENT : Environnement Numérique de Travail
ECandidat : Logiciel de candidature

EPeda : Logiciel d'inscription

EC : Éléments Constitutifs, appelées EC : sous-modules indépendants et capitalisables au sein de l'UEC dans laquelle ils s'intègrent, et de leur semestre et année universitaires. Comme les UE, les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre. Un EC ne peut appartenir qu'à une seule UEC.

ECTS : European Credit Transfer System : Chaque semestre universitaire, (correspondant à une année-SUP-FC dans le cas de la demi-vitesse), est composé d'UE et/ou d'UEC (incluant la totalité des EC qui les composent) représentant 30 crédits dits ECTS (European Credit Transfer System). Les UE, UEC et EC représentent un nombre donné de crédits ECTS, de telle manière que le nombre de crédits d'une UEC correspond à la somme des crédits de ses EC. Ainsi, pour chacun des diplômes proposés, un semestre universitaire peut être composé de 5 UE de 6 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et 2 UE de 3 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et d'1 UEC de 6 crédits constituée de 2 EC de 3 crédits, etc.

ECUE : Élément Constitutif des Unités d'Enseignement

F

FIED : Fédération inter-universitaire de l'Enseignement à Distance : La FIED est une association loi 1901, créée en 1987 à l'initiative du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour représenter l'enseignement universitaire Français à l'international.

FLE : Français Langue Etrangère

FUP : Formations Universitaires Professionnalisantes : elles ont pour objectif de découvrir un domaine ou d'accroître une qualification au regard d'une fonction exercée, de faire évoluer un niveau de qualification en vue d'une progression de carrière, de remettre à jour et de compléter les connaissances déjà acquises. Ces formations ne sont pas diplômantes. Elles sont sanctionnées par la remise d'une attestation de fin de formation, mentionnant la ou les notes obtenues par le stagiaire s'il décide de se soumettre aux évaluations programmées. Ces formations ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS.

FAQ : Foire aux questions

FIT-EST : Fédération Interuniversitaire du Télé-Enseignement de l'Est

I

INE : Identifiant National Etudiants : il est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

ITVL : Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et Systèmes : Parcours de master mention Informatique

I2A : Informatique Avancée et Applications : Parcours de master mention Informatique

M

MAFE : Management Administratif et Financier en Entreprise

Moodle : Plateforme d'apprentissage à distance

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

O

OPCO : OPérateur de COmpétences

P

PÉRIODE : L'année est décomposée en deux périodes : la période 1 d'octobre à janvier et la période 2 de février à mai.

R

RU : Restaurant Universitaire

S

SEFOC'AL : Service de Formation Continue & Alternance

SPI : Sciences Pour l'Ingénieur

ST : Sciences et Techniques

SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification

SUMPPS : Service universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de l'Université

T

TOEIC : Test of English for International Communication

TP : Travaux pratiques

TD : Travaux dirigés

U

UE : Unités d'Enseignement : modules indépendants et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires. Elles sont constituées d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Elles font l'objet d'une évaluation propre.

UEC : Unités d'Enseignement Constituées : UE abstraites dans le sens où elles sont indépendantes et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires, mais elles ne proposent pas d'activités de cours et ne font donc pas l'objet d'une évaluation propre. En fait, les UEC sont simplement formées par l'agrégat de sous-modules, appelés éléments constitutifs.

UFC : Université de Franche-Comté (uFC)

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VES : Validation des Etudes Supérieures

VAPP : Validation des Acquis Professionnels et Personnels

Suivez l'actualité du SUP-FC

sup-fc.univ-fcomte.fr



UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ